

Numerus clausus
et
enseignement

CM
CAHIERS
MARXISTES



mateo alaluf - jacques aron
christian baudelot - roger establet
pierre gillis - maurice marchand
pierre marage - aldo perissino
pierre pestieau - thierry poucet
jean-maurice rosier - jacques teghem

claire renard *sur f. furet*

Toulouse-Lautrec, *Un examen à la
Faculté de Médecine, 1901.*

juin-juillet 1996 202

Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement

(6 numéros par an)

pour la Belgique	1 000 F
pour l'Union Eur.	1 200 F
hors Union Eur.	1 400 F

au compte 001-1047600-76
des CM (21, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles)
Tél + fax : 32-2-511.93.89

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron,
Albert Carton, Ouardia Derriche,
Pascal Delwit, Jean-Michel De
Waele, Pierre Gillis, Michel
Godard, Serge Govaert, Jean-
Jacques Heirwegh, Claude
Herne, Rosine Lewin,
Bérandère Marquès-Pereira,
Jacques Moins, Jacques
Nagels, Nadine Plateau, Marc
Rayet, Claude Renard, Jean-
Maurice Rosier, Christian
Vandermotten, Benoît
Verhaegen.

secrétariat de rédaction

Hélène De Noose

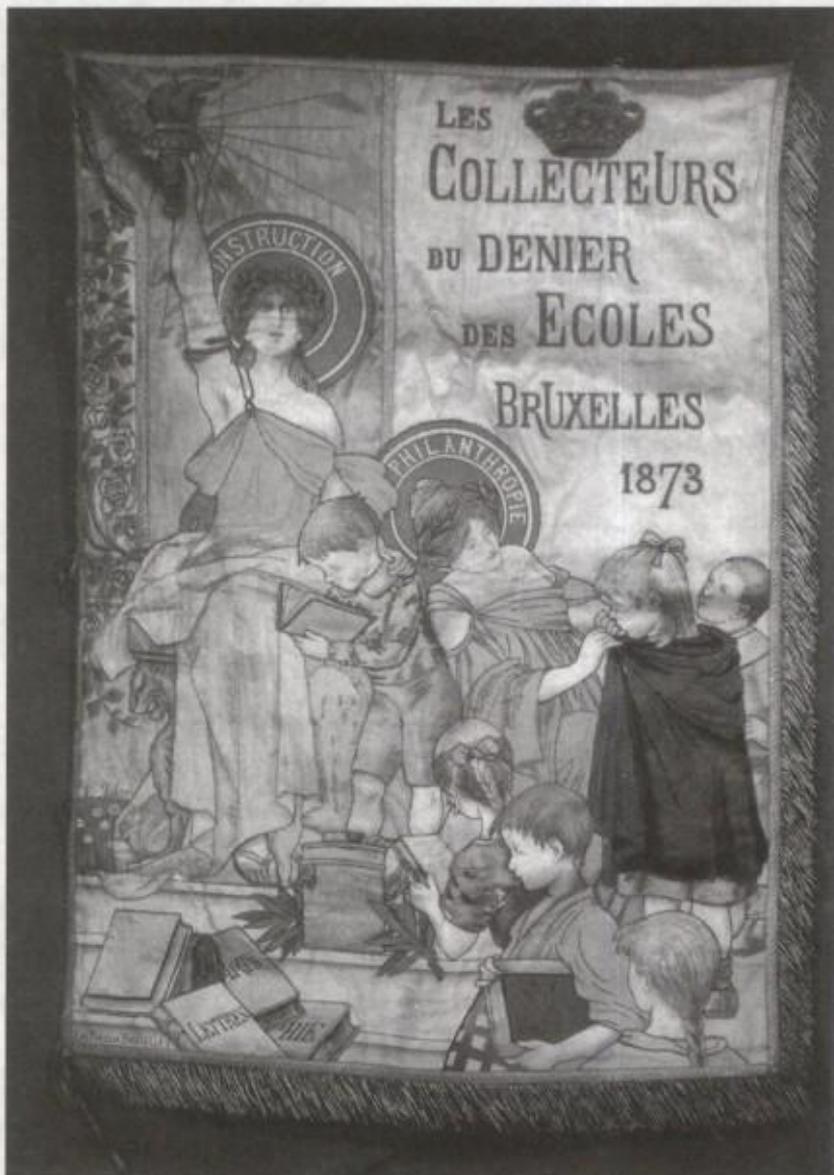
rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

C	M
CAHIERS	
MARXISTES	

sommaire

- éditorial	3
<hr/>	
- free et la cocof	10
<hr/>	
- fabriquons-nous trop de diplômés ?	mateo alaluf 13
- le <i>numerus clausus</i>	23
maurice marchand <i>et</i> pierre pestieau	
- médecine : une pléthore en trompe-l'œil	
<i>interview de</i> thierry poucet	29
- si pléthore m'était comptée	aldo perissino 45
- l'examen d'admission en polytechnique	57
jacques teghem	
- le désarroi des architectes	jacques aron 65
- évolution du doctorat	pierre marage 71
- peut-on faire une sociologie du partage mondial des bénéfiques ?	81
christian baudelot <i>et</i> roger establet	
- quelques balises autour d'une longue grève	
pierre gillis <i>et</i> jean-maurice rosier	93
documents	109
<hr/>	
- parenthèses pour une illusion	claude renard 132
<hr/>	
- colloque : croisades et croisade	rosine lewin 142
<hr/>	
- livres	146



Drapeau de la section bruxelloise du Denier des Ecoles, brodé par les dames du Denier, in *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente*, p. 162.

numerus clausus **et enseignement**

Un vent malthusien souffle sur l'enseignement. Le marché de l'emploi est incapable de digérer le volume de diplômés que nos écoles produisent chaque année, nous dit-on, et l'indigestion se traduit par une montée du chômage de ces diplômés. Limitons donc l'accès à l'enseignement supérieur, nous suggèrent doctement les experts convoqués au chevet de la société malade - et particulièrement malade de sa médecine, où la controverse a pris le tour le plus vif.

Nous ne répéterons pas en éditorial ce que Mateo Alaluf démontre dans l'article dont nous vous proposons de faire un guide de lecture pour tout notre numéro : aujourd'hui comme hier, défendre la liberté d'accès à l'enseignement, c'est aussi promouvoir l'égalité sociale. Au contraire, partir du constat - indéniable, au demeurant - selon lequel le spectre social couvert par les étudiants qui fréquentent l'enseignement supérieur, et, encore plus, l'Université, est déséquilibré en faveur des classes dominantes, partir de ce constat pour justifier des mesures de fermeture (formelles, du genre *numerus clausus*, ou indirectes, par le biais d'augmentations du minerval) revient à cliquer et pérenniser les inégalités que l'on prétend combattre. Ce débat est malheureusement loin d'être académique, puisqu'on trouve des partisans de la mise en place de barrières à l'entrée du supérieur parmi les défenseurs de l'éducation permanente, au nom de la démocratie et de l'égalité.

La médecine fait aujourd'hui figure de cas d'école, c'est en tout cas notre avis. Mais nous commencerons par entendre les arguments des économistes Maurice Marchand et de Pierre Pestieau, qui ne partagent pas ce point de vue : pour eux, la médecine est atypique, dans la mesure où seule la profession médicale a les moyens de gonfler, presque à volonté, la demande dont elle se nourrit, jusqu'à la faire correspondre à l'offre représentée par l'existence surnuméraire de praticiens. Et comme c'est la sécurité sociale qui paie la note, ils en concluent à la nécessité d'instaurer un *numerus clausus*.

Les contributions de Thierry Poucet, journaliste et ancien responsable du GERM, que nous avons interviewé, et d'Aldo Perissino, médecin, font le tour de cette spécificité médicale, et s'accordent, entre autres choses, pour nous mettre en garde contre l'idée qu'un *numerus clausus* serait de nature à résoudre les problèmes induits par les nouveautés scientifiques et sociales qui bouleversent le paysage médical : n'acceptons surtout pas de réduire le débat sur l'avenir du système de santé au dilemme instauration ou refus du *numerus clausus*, nous disent-ils. Et ils vont tous deux bien au-delà !

Le dossier est loin d'être clos à l'heure où ces lignes sont écrites. Voici un rapide état des lieux : le gouvernement fédéral, en la personne de Magda De Galan, désire signer la paix avec les organisations professionnelles de médecins. Pour ce faire, il a décidé de satisfaire leur plus vieille revendication, et de limiter le nombre de médecins agréés par l'INAMI. Mais même à ce niveau, on a pris du retard : la commission qui devrait mettre en forme ces choix de principe (combien de reconnaissances par an et par communauté, à quelle date la limitation sera-t-elle effective, ...?), et dont la constitution était initialement annoncée pour le 15 mai, n'existe toujours pas. Par ailleurs, la ministre répète à qui veut l'entendre qu'elle souhaite que cette limitation ne s'abatte pas brutalement sur les médecins diplômés à la fin de leurs études, mais qu'elle soit le résultat de mesures prises au long des études, dont les communautés seraient alors responsables. Du côté flamand, la communauté a démarré sur les chapeaux de roue, en annonçant à l'automne 95 l'organisation d'un examen d'entrée en première candidature pour la rentrée 96. On sait aujourd'hui qu'il n'aura pas lieu, du moins pas cette fois-ci, pour deux raisons : d'abord parce qu'un examen d'entrée, sans *numerus clausus* explicite, ne changerait sans doute pas

grand chose au nombre de médecins diplômés par les universités (la sélection opérée aujourd'hui à la fin de la première candidature serait avancée à l'entrée), et aussi parce que de trop grandes différences entre les choix des deux communautés seraient susceptibles de faire monter la tension communautaire, des étudiants ayant échoué à l'examen d'entrée en Flandre pouvant éventuellement se rabattre sur une université francophone.

Du côté francophone, on s'oriente vers l'installation d'une sélection à la fin de la troisième candidature. Mais il n'y aurait rien d'étonnant à voir rebondir la négociation entre le ministre (Jean-Pierre Grafé) et les recteurs. Ces derniers avaient posé trois préalables à leur collaboration. Le premier concerne une garantie du maintien du financement des facultés de médecine au niveau actuel (et donc une dérogation par rapport au principe du financement par étudiant); le deuxième précise le refus des autorités académiques de devoir fixer eux-mêmes les nombres de médecins reconnus (que le fédéral prenne ses responsabilités!). Ces deux points ne représentent toutefois pas des abcès de fixation. Le troisième est plus délicat, et on peut se demander si les recteurs en ont mesuré la charge explosive quand ils l'ont formulé: les recteurs veulent que le gouvernement décrète également la non-reconnaissance INAMI des médecins âgés de plus de 65 ans (c'est-à-dire le non-remboursement par la sécurité sociale des prestations qu'ils effectueraient), ainsi qu'une limitation du nombre de prestations remboursables par médecin et par an.

Au-delà de l'anecdote (les recteurs vont-ils s'accrocher à un préalable que l'ABSYM, nouvelle appellation des Chambres Syndicales de médecins, présente comme un *casus belli*, et auquel le gouvernement fédéral a renoncé sans même livrer bataille?), la question en jeu - contraindre ou pas les médecins à prendre leur retraite à 65 ans - nous semble un extraordinaire révélateur des ressorts inavoués qui sous-tendent la revendication de *numerus clausus*. S'il s'agissait, comme le disent ceux qui croient et ceux qui font semblant de croire à la pléthore, de soulager la sécurité sociale, la retraite à soixante-cinq ans apparaîtrait comme une mesure à prendre avant aucune autre. Le fait qu'elle soulève un tel tollé dans le monde médical est, en soi, une démonstration lumineuse que l'adoption du *numerus clausus* est d'abord une mesure de sauvegarde d'inspiration corporatiste (halte aux jeunes!); si on peut

douter de la capacité de la corporation médicale à gonfler à volonté la demande émanant des patients, on ne peut certainement pas douter de l'efficacité politique dont elle fait preuve pour protéger son statut.

Dernière remarque à propos des avatars francophones du dossier : le ministre Grafé semble se faire une spécialité de mener en bateau ses partenaires de négociation. Alors que les rec-teurs se croyaient sur la piste d'un accord sur des modalités *soft* de réorientation (plutôt que de limitation stricte à la fin des candidatures), la presse du vendredi 8 juin a publié les grandes lignes d'un projet de décret conçu sur le mode *hard* d'un strict *numerus clausus*. Malentendu ou malhonnêteté? Les antécédents du ministre sont tels qu'on n'aborde pas cette question sans *a priori*. Mais la suite au prochain épisode...

Les trois articles qui suivent nous font quitter le monde médical, pour nous faire voir comment le problème se pose ou a été résolu dans d'autres secteurs d'activité. Jacques Teghem, enseignant à la Faculté Polytechnique de Mons, nous rassure au moins sur un point : l'examen d'entrée en sciences appliquées, qui existe depuis qu'existent les facultés du même nom, mais qui n'est pas un concours, n'a pas que des inconvénients, et son maintien depuis plus d'un siècle sans extension à d'autres facultés montre qu'il ne faut pas nécessairement attribuer à toute mesure de limitation ponctuelle le caractère d'un ballon d'essai pour tout l'enseignement supérieur. Jacques Aron discute la situation de l'architecture; à bien des égards, on retrouve des éléments de la discussion en médecine (mise en cause du statut et de la fonction sociale de la profession, bouleversements techniques, interrogations quant aux nécessaires adaptations de la formation, ...), avec une différence qui saute aux yeux : malheureusement pour les architectes, la puissance de leur Ordre est sans commune mesure avec celle de l'Ordre des Médecins - et il est superflu de préciser dans quel sens. C'est ce qui explique que les tentations de fermeture relative des études, qui sont présentes, ne débouchent sur aucun projet concret. Enfin, Pierre Marage, physicien, nous parle du doctorat, soit du niveau de diplôme le plus élevé que les universités dispensent. Ce n'est pas par élitisme que nous lui avons demandé cette contribution, mais bien parce qu'elle nous semble exemplaire de toute la problématique que nous entendons traiter : on y retrouve pêle-mêle

une discussion quantitative (faut-il former davantage de docteurs ?), une discussion qualitative (comment adapter la formation doctorale de manière à en faire bénéficier plus de licenciés ?), ainsi qu'un écho assourdi des débats qui ont eu lieu lors de l'instauration de l'enseignement obligatoire. En effet, le parallèle nous semble s'imposer, même si aucune équivalence ne peut être établie, c'est évident, au plan de l'importance sociale des deux questions : partisans et adversaires de l'extension de la formation doctorale à un plus grand nombre s'opposent quant à la primauté à donner soit au développement général du niveau d'instruction (les partisans), soit au repérage de besoins qu'exprimerait l'industrie ou l'administration (les adversaires). Mais les bourgeois réactionnaires du XIX^e siècle ne disaient-ils pas déjà que l'industrie n'avait que faire d'ouvriers lettrés ?

Christian Baudelot et Roger Establet (qui ne se souvient de *Le Niveau monte* et d'*Allez les Filles !*, dont ils sont les auteurs ?) nous offrent un regard distancié et planétaire sur notre sujet. Leur titre et le début de leur article pourrait nous faire croire qu'ils parlent de tout autre chose, à savoir des inégalités dans le monde et de leur mesure. Détrompez-vous : la thèse qu'ils avancent, c'est que le développement du système scolaire est plutôt un bon indicateur de l'accès qu'on a aux richesses mondiales, selon que l'on soit un paysan du Burkina-Faso ou un *yuppie* de Wall Street. Mais de grâce, ne concluez pas à contre-sens : si le tiers monde est foncièrement incapable de consacrer à l'enseignement des sommes comparables à celles que nous dépensons, ce n'est pas que nous dépensons trop. C'est que leur misère est inacceptable.

Cette plongée vers les données budgétaires relatives à l'enseignement nous rapproche sensiblement des questions chaudes de l'actualité de ce printemps en Communauté française, celles de l'exceptionnel mouvement de grève des enseignants que nous avons connu. Traiter de l'accès à l'enseignement supérieur sans rien dire de la lame de fond qui a déferlé sur l'enseignement, c'eût été impensable et, pour tout dire, méprisant. Nous nous sommes donc efforcés, Jean-Maurice Rosier et moi, de rassembler nos idées et de livrer les commentaires que l'événement nous a inspirés, à chaud. Nous les avons complétés par quatre documents, dont la republication se justifie en ce qu'ils apportent d'utiles lumières au débat, nous a-t-il semblé. Les deux premiers sont des données

chiffrées sur les dépenses d'enseignement en Belgique; ils démentent l'idée qu'il serait le plus cher du monde. Les deux derniers sont deux cartes blanches publiées dans *Le Soir*, respectivement par Philippe Van Parijs, qui félicite le gouvernement de la Communauté française pour sa fermeté budgétaire, condition, à ses yeux, du développement d'une vraie solidarité, et par Mateo Alaluf et moi, qui lui avons répondu en lui opposant une autre conception de la solidarité. Sans doute sommes-nous là au cœur de la controverse...

Enfin, hors dossier, Claude Renard a lu pour nous un livre que son auteur, François Furet, verrait sans doute bien en épitaphe pour le XX^e siècle : *Le Passé d'une illusion*. L'ambition de Furet est grande : faire l'histoire du communisme en cinq cents pages, c'est un pari osé, qui méritait un peu plus qu'un simple compte-rendu de lecture, en tout cas de la part des *Cahiers Marxistes*. Claude Renard, dans un article remarquablement intelligent, c'est le qualificatif qui convient le mieux, nous en propose une lecture nuancée, ce qui ne l'empêche pas de se livrer à une impitoyable traque, cependant dépourvue d'agressivité, des approximations, des facilités et des contradictions de l'ouvrage.

Pierre Gillis

P.S. En guise de hors d'œuvre - nos fidèles abonnés le prendront comme une friandise -, nous vous offrons le texte d'une question adressée, au sein de la Cocof, par l'honorable député bruxellois de Lobkowicz au ministre Gosuin, lequel avait accordé un subside à FREE, éditeur des *CM* (pour la réalisation de notre index), ainsi que la réponse du ministre. Dégustez, c'est gratuit.

côté illustrations

La fin du XIX^e siècle fut une époque où la polémique autour de l'Ecole fit rage. On ne trempait pas son crayon dans le miel, en ce temps, vous le constaterez, ni d'un côté, ni de l'autre. Les illustrations que vous rencontrerez dans ce numéro proviennent de deux ouvrages (*La Défense de l'Ecole publique avant 1914* et *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente 1864-1989*) édités par la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente, que nous remercions pour nous avoir aimablement permis de les reproduire.

Voici l'article 1 des statuts de cette organisation, qui spécifie clairement ses objectifs (Statuts de 1981):

«La Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente a pour objet la défense et la promotion de l'enseignement public et de l'éducation laïques. Elle a également pour vocation le développement des œuvres laïques d'éducation permanente, dans tous les domaines (éthique, social, intellectuel, sportif et physique), créées en vue d'apporter aux jeunes et aux adultes le complément de formation, d'information et de culture nécessaire à leur participation à l'élaboration de la société contemporaine. Fondée en 1864, elle a été érigée en association sans but lucratif le 15 février 1925, conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921. Elle a son siège à Bruxelles.»

Nous étions résignés à ne plus revivre les moments d'ineffable bonheur que nous avait valu, il y a quelque vingt ans déjà, la lecture d'extraits des CM par Jean Gol à la tribune de la Chambre. Certes, Monsieur de Lobkowicz n'est pas Jean Gol, même s'il est, comme Jean Gol l'était, député PRL (mais bruxellois seulement), et la session de questions/réponses est moins prestigieuse qu'une intervention dans le débat politique. Mais ne boudons pas notre plaisir : n'avez-vous jamais rêvé des rédac-chefs des CM, la sébille dans une main, le cocktail Molotov dans l'autre, complotant pour anéantir la Cocof ?

Merci à Monsieur de Lobkowicz pour nous avoir rajeunis, et merci à Didier Gosuin, ministre de tutelle, dont la réponse ironique fait écho à notre éclat de rire.

Question n°48 de M. de Lobkowicz
(14 février 1996)

**subsidés de la commission
communautaire française
à l'extrême gauche***

En réponse à ma question écrite n°13 relative à «l'aide financière aux publications et aux périodiques», vous m'avez notamment répondu avoir versé un subside de 150 000F à l'asbl FREE, avenue de Stalingrad, 21 (sic) à 1 000 Bruxelles pour le soutien à l'édition des *Cahiers Marxistes*.

Mon intention n'est pas de remettre en cause la qualité de cette publication rédigée par des intellectuels de haut niveau qu'il m'est déjà arrivé à plusieurs reprises de lire ou de consulter à défaut d'approuver les messages qu'elle véhicule. Je m'interroge toutefois sur la pertinence de cette subsidiation et ce pour deux raisons :

1. il s'agit d'une revue ouvertement communiste. Son caractère révolutionnaire me semble lui interdire de demander et a fortiori d'obtenir une subsidiation d'institutions dont sa vocation première est de les renverser.
2. une charte lie les partis démocratiques en vue de les séparer par un cordon sanitaire des nouvelles formations politiques d'extrême droite. Ces dernières véhiculant le

* Assemblée de la Commission communautaire française -
Bruxelles - Session du 15 mai 1996.

totalitarisme tout autant que les communistes, il me semble que cette subsidiation n'aurait pas dû se faire. Je souhaiterais connaître l'opinion de l'honorable ministre à ce sujet ?

Par ailleurs, pourrait-il me préciser si ladite asbl a, par le passé, bénéficié d'autres subsides de la Commission communautaire française et si quelque chose est prévu pour le futur ?

réponse

En réponse à l'honorable membre, je confirme que la Commission communautaire française a effectivement octroyé, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 150 000F à la revue *Cahiers Marxistes* pour l'année 1995.

Cette subvention a été octroyée dans le cadre de la mise sur support informatique de l'ensemble des articles et informations parus dans la revue depuis sa création.

La Commission n'a pas l'intention de subventionner de façon durable la parution de la revue, ne l'a fait par le passé et ne le fera pas à l'avenir.

Comme vous le soulignez, cette revue compte parmi ses rédacteurs des personnalités intellectuelles de haut niveau, auxquelles il convient d'accorder la liberté d'expression, telle que la prévoit l'article 1 de la Charte des Droits de l'Homme.

Depuis la chute du Mur de Berlin, il est devenu difficile d'affirmer que le marxisme demeure un danger pour la démocratie, et d'ailleurs il ne l'a jamais été dans notre pays. Croire que les communistes belges se préparent à faire la révolution et à renverser la Commission communautaire française ne relève pas d'une analyse pondérée de la réalité.

Par contre, les *Cahiers Marxistes* apportent une contribution intéressante aux débats d'idées qui doivent impérativement avoir lieu dans une société démocratique, sous peine de verser dans l'inertie mentale. C'est donc très précisément par souci de démocratie et de pluralisme philosophique que j'ai voulu apporter une aide - exceptionnelle, je le répète - à une revue qui nourrit l'indispensable réflexion sur le fonctionnement et l'avenir de notre société.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

ON SIGNE ICI
la Pétition en faveur de
L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Imprimerie de la Ligue de l'Enseignement

La Défense de l'Ecole publique. Avant 1914., p. 38

fabriquons-nous trop de diplômés ?

mateo alaluf

l'instruction obligatoire

C'est à travers la question du travail des enfants que s'est posée, au siècle passé, la question de la scolarité obligatoire. Les partisans de la réglementation du travail des enfants insistaient sur ses dangers «physiques et moraux». Mais le député Simonis mettait en garde le Parlement : en votant le projet limitant le travail des enfants, *«nous nous engagerions, disait-il, sur la pente doublement fatale de la réglementation et de l'instruction obligatoire»* ¹.

On le voit, la généralisation de la scolarité pour les jeunes ne va certes pas de soi. Non seulement l'école pour tous coûte cher, mais on craint que son extension ne fasse «le vide de l'industrie». Qui se fera alors, se demande-t-on avec inquiétude, servante ou domestique, receveur ou balayeur de rues ? Si l'instruction se répand, *«nous ne parviendrons plus à trouver des vachers»*. D'ailleurs, «la plupart des ouvriers n'ont besoin que d'une formation rudimentaire», pourquoi donc dépenser tant d'argent pour l'école ² ?

1. B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1972, (1^{re} éd. 1956), p. 102, 19 février 1878.
2. L. MATAGNE, J. VERCLEYEN, *Enseignement professionnel et apprentissage*, Centrale du PES, Bruxelles, 1938, p.15. Il s'agit de

Dès le début du XIX^e siècle cependant, malgré les oppositions, le problème de l'éducation s'est posé conjointement avec les progrès rapides de l'industrie et du commerce, l'accroissement de la population urbaine, le développement de la misère et l'essor des organisations ouvrières. Celles-ci voient dans l'instruction la prémisse à la promotion sociale et à l'émancipation politique des ouvriers. Progressivement la scolarité obligatoire s'imposera. Si bien que toute la période de l'après-guerre se caractérise par une conviction largement partagée dans nos sociétés : l'extension de la scolarité est une bonne chose. La tendance des jeunes à prolonger la scolarité et celle des adultes à recourir à la formation doivent être encouragées. La doctrine de l'école démocratique s'ancre ainsi profondément dans nos sociétés.

plus nombreux et plus longtemps à l'école

En ce qui concerne sa capacité à scolariser les jeunes, l'école se montre d'une efficacité redoutable. Ainsi, les dernières décennies se caractérisent par une prolongation massive de la scolarité des jeunes. En Communauté française, on observe aussi parallèlement une hausse généralisée, bien que différenciée entre filières, de la certification à tous les niveaux : certificat d'étude primaire (CEB), certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI), certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS). Les jeunes sont donc plus nombreux à fréquenter l'école et plus nombreux à mener leur scolarité secondaire à terme.

Cette augmentation de la scolarité ne se limite pas aux seuls dix-huit ans fixés par la loi de 1983, mais s'étend bien au-delà. Si bien qu'une des conséquences de cette situation est l'augmentation importante des effectifs de l'enseignement supérieur et universitaire, quelle que soit l'évolution démographique des classes d'âge correspondantes³.

(suite de la note 2) réactions à la proposition de loi Van Caneghem déposée à la Chambre en 1921, dans le but de «développer la culture générale par la généralisation de l'enseignement populaire et professionnel».

3. *Point d'appui Travail emploi formation TEF*, Lettre d'information, n°1, 1995, pp. 3-10.

L'allongement de la scolarité induit la scolarisation accrue de la formation professionnelle et en conséquence l'émergence de nouveaux acteurs de la formation : secteurs professionnels et entreprises. De façon encore certes très limitée, se manifeste ainsi une attention des milieux professionnels à la formation. L'école perd dès lors son monopole en la matière alors que se développent les rapports entre milieux d'étude et de travail.

La crise de l'emploi depuis le milieu des années 70 est sans doute pour beaucoup dans cette évolution. Alors qu'avant, un jeune pouvait choisir entre la poursuite de la scolarité et l'accès à l'emploi, avec la crise le choix se restreint entre l'école ou le chômage, la précarité et les processus d'exclusion.

Comme l'allongement de la scolarité s'accompagne d'une élévation du taux de certification et face à l'importance du chômage, la question de la valorisation du titre scolaire sur le marché de l'emploi se pose constamment. En effet, si personne n'est totalement à l'abri du chômage et si l'efficacité d'un diplôme en terme d'accès à l'emploi se détériore, la tendance à la poursuite des études pour accéder à des niveaux de certification plus élevés se renforce.

Dans la mesure en effet où plus de jeunes accèdent à des niveaux de certification élevés, les diplômes tendent à se dévaloriser. Ce sont cependant les non-diplômés qui seront les principales victimes d'une situation où les moins diplômés se trouvent concurrencés par ceux qui accèdent à des formations de niveau plus élevés. Si bien que si le diplôme ne conduit pas à l'emploi, il demeure cependant une protection importante face au chômage et surtout aux processus d'exclusion sociale à l'œuvre en période de crise.

les théories de l'éducation

Les théories économiques de l'éducation qui se développent avec l'importance croissante de l'enseignement justifient et soutiennent cette évolution. La théorie du capital humain, qui s'impose surtout à partir du début des années 60, se situe dans le prolongement direct de la pensée d'Adam Smith et constitue la base sur laquelle s'élabore la théorie économique «classique» de l'éducation. Cette théorie définit un cadre qui

établit les modalités suivant lesquelles le marché concurrentiel égalise le taux de rendement des investissements éducatifs. L'éducation, par son apport à la qualification de la main-d'œuvre, constitue une valeur ajoutée économique. Le financement de l'enseignement est en conséquence un investissement dont les résultats conditionneront à terme la croissance et le progrès économique et social.

Suivant la théorie du « filtre » qui s'ajoute et radicalise dans un sens néo-libéral la théorie du capital humain, la fonction de l'école consiste à certifier, c'est-à-dire à trier d'abord et à informer ensuite les employeurs quant à la capacité des diplômés sur le marché du travail. Alors que la théorie du capital humain met l'accent sur l'apport du temps de formation dans la valorisation du travail, celle du filtre se focalise sur la fonction de sélection de l'école⁴.

Pendant la même période, sous l'égide de l'OCDE, se développent également des théories « planificatrices » de l'éducation. Elles visent à assurer une adéquation entre les flux scolaires et les besoins de l'économie. Face à la demande économique croissante en personnel scientifique et technique qualifié, on craint qu'un manque de diplômés ne constitue un goulet d'étranglement à la croissance économique. L'ajustement des flux scolaires à la demande des entreprises vise en conséquence à indiquer les tendances futures de manière à favoriser et réguler l'investissement en capital humain.

Dans l'ensemble cependant et dans le cadre d'une économie de marché, la « surproduction » de diplômés n'est pas le signe d'une « inadéquation » de l'école à l'emploi, mais s'inscrit bien dans une dynamique d'ensemble. En effet, de ce point de vue, l'autonomie du système scolaire rompt avec les sociétés d'ancien régime. Alors que précédemment, dans la logique des corporations, l'apprentissage était assuré par la profession qui, de ce fait même, régulait les flux d'entrée au métier, à présent l'école se définit comme ouverte et habilitée à définir selon ses propres critères les modalités de la certification. Cette autonomie assure dès lors simultanément la régulière progression des connaissances et la progressive dévaluation des diplômes. Ceux-ci demeurent cependant une protection face aux mécanismes d'exclusion, à moins que la coupure

4. A. VINOKUR, « Réflexions sur l'économie du diplôme », *Formation Emploi*, n°52, décembre, 1995, pp. 151-181.

entre «l'école des riches» et celle des «pauvres» ne se trouve complètement établie, marginalisant alors durablement les publics dits en difficulté.

Du point de vue même de la théorie libérale, les débats actuels autour du «*numerus clausus*» revêtent un aspect qui paraît à maints égards archaïque. Cette question ne peut être en effet disjointe des efforts d'une corporation professionnelle à défendre ses propres avantages au détriment des jeunes, dont la scolarité s'inscrit bien dans cette tendance profonde à la prolongation des études. Comment expliquer sinon que la limitation d'accès à l'enseignement soit supportée par les jeunes, alors même que l'on met tellement l'accent sur la vitesse des bouleversements technologiques et l'obsolescence rapide des connaissances ?

L'éducation tout au long de la vie

Plus qu'un débat circonstanciel, nous assistons peut-être à un revirement profond des conceptions qui ont largement prévalu jusqu'ici à propos de l'école. Ainsi, l'année 1996 a été décrétée par la Commission européenne : «Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie». Sous l'égide d'Edith Cresson et de Padraig Flynn, commissaires respectivement chargés de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, et de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales, un *Livre blanc* a vu le jour. Il synthétise bien ce qu'il faut penser désormais en la matière⁵. Si l'appellation, très discutable, de pensée unique devait avoir un sens, elle trouverait ici une parfaite illustration⁶.

Il est d'abord surprenant de voir, alors même que dans tous les Etats membres l'enseignement fait l'objet de mesures restrictives et que l'éducation permanente, du moins dans ses aspects de promotion sociale, est en perte de vitesse, que

5. *Livre Blanc. Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive*, Office des publications des Communautés européennes, Luxembourg, 1995.

6. Quelques citations disparates du *Livre blanc* pour illustrer notre propos : «*Les pays Européens n'ont plus le choix...*» (p.15), Nous assistons à la «*fin des grandes querelles doctrinales sur la finalité de l'éducation*» (p. 43). «*Les débats sont aujourd'hui dépassés*» (p. 44).

l'accent soit ainsi mis sur «l'éducation tout au long de la vie». L'idée semble donc progresser d'autant plus que sa pratique s'éloigne.

En fait, le nouveau «concept» cache un double retournement. D'une part, puisque l'on doit s'éduquer tout au long de la vie, la formation initiale n'est plus aussi importante qu'auparavant. L'école peut en conséquence faire l'objet de restrictions. L'éducation permanente, d'autre part, ne s'inscrit plus dans une perspective de promotion sociale mais de mobilité et de flexibilité. Elle peut faire dès lors l'objet d'une offre de formation renouvelée et diversifiée.

Partant de l'idée suivant laquelle l'époque de l'emploi à temps plein et à durée indéterminée touche à sa fin, le *Livre blanc* prône «l'aptitude individuelle à l'emploi» (p.31). Dans la perspective proposée, «l'individu devient l'acteur et le constructeur principal de sa qualification» (p. 32). Dans ces conditions on peut envisager sans difficulté le «co-financement de la formation continue par le biais d'une prise en charge d'une partie des coûts par les intéressés eux-mêmes» (p.47).

Ainsi la formation aura désormais son marché, sa clientèle, ses produits, ses organismes spécialisés et ses corps de métier spécifiques. Des instances de validation des compétences seront créées en dehors des diplômes délivrés par le système d'enseignement. L'individu sera obligé d'y recourir de manière à évoluer à travers des emplois transitoires. Pour accéder à ces emplois, il devra tout au long de sa vie consommer de la formation et participer de ce fait à l'augmentation du niveau éducatif, sans quoi il ne sera plus employable et deviendra un surnuméraire.

L'éducation permanente n'est plus en conséquence un facteur de promotion sociale mais de survie. Elle se trouve ainsi transformée en dispositif d'obstacles, renouvelés tout au long de la vie, que l'on doit surmonter sous peine d'être engagé dans un processus d'exclusion sociale.

«la maladie du diplôme»

Cette révision de la place de l'éducation dans nos sociétés est à présent largement relayée par les médias. Ainsi, en France,

le Ministère de l'éducation a mis sur pied une campagne d'information destinée aux jeunes de manière à les dissuader, en raison du manque de débouchés professionnels, à suivre des études à l'université. L'hebdomadaire *Trends Tendances*⁷, dénonçant «la maladie du diplôme», titre en grand sur sa couverture : «*Nous fabriquons trop de diplômés*». Son éditorialiste pose «la question essentielle... jamais posée» qui devrait présider «la réorganisation de notre système scolaire : ne produit-on pas trop de diplômés ?» Sa conclusion est claire. Il faut «cesser de tromper les jeunes sur la marchandise». Il ajoute : «beaucoup de métiers, déjà aujourd'hui mais plus encore peut-être demain, ne demandent pas un grand bagage scolaire pour être exercés avec bonheur».

Dans une société où l'activité se serait substituée à l'emploi et où l'on remplacerait «des contrats de travail par des contrats de prestation de services»⁸, il ne sera plus nécessaire de généraliser l'accès à l'école. Il suffira d'une part de limiter l'accès aux études supérieures à des futurs cadres sélectionnés en renforçant le rôle du diplôme comme norme certifiant la qualité d'un produit de l'industrie du savoir. Celle-ci, ayant trié les cadres par la limitation de l'accès aux études supérieures, répartirait d'autre part les autres sur un marché de la formation censé leur faciliter une mobilité à travers des emplois précaires éparpillés.

L'école se trouve ainsi dénoncée sur deux plans : son inefficacité résulte à la fois de la proportion importante des échecs scolaires et de la pléthore des diplômés qu'elle produit. La solution proposée consiste à limiter le nombre de diplômés, et en conséquence l'importance de l'éducation initiale d'une part, et assurer une meilleure orientation des individus par rapport à une offre de formation diversifiée tout au long de la vie d'autre part. Le marché réhabilité dans la sphère de l'éducation devrait assurer la régulation des offres et demandes de formation.

7. *Trends Tendances*, n°16, 18 avril 1996.

8. Les termes sont de Michel GODET, professeur au CNAM à Paris, ancien responsable du programme FAST à la Commission européenne, auteur de nombreux livres et articles à succès sur la question, interviewé par *Trends Tendances*, n°16, 18 avril 1996.

L'orientation est pire que l'échec scolaire

Pourtant les faits, avec obstination, paraissent rebelles à cette idéologie. Passons en revue quelques observations résultant d'études récentes sur la prolongation de la scolarité en Communauté française⁹. D'abord, le diplôme paraît bien constituer un facteur d'employabilité et en conséquence procurer une certaine protection contre le chômage. C'est d'ailleurs là que réside un des ressorts principaux de la propulsion des jeunes à prolonger leur scolarité.

Ensuite, si l'échec scolaire peut à juste titre être contesté sur le plan pédagogique, son inefficacité économique est cependant moins évidente. Ainsi, les enquêtes d'insertion des jeunes ont bien montré que le retard scolaire antérieur des diplômés ne constituait pas un obstacle à leur employabilité. A l'inverse même, l'âge plus avancé des jeunes semble même constituer, en raison peut-être de leur plus grande maturité, un atout dans leur recherche d'emploi. Si bien que *«l'investissement en capital humain»* ne paraît pas forcément compromis par l'échec scolaire.

Enfin, le sexe paraît constituer un facteur très important de discrimination des jeunes diplômés face à l'emploi. On observe ainsi que les filles qui ont un retard scolaire nettement moindre par rapport aux garçons, ont un accès beaucoup plus réduit à l'emploi. De plus, lorsqu'elles parviennent à y avoir accès, leur statut est encore plus précaire que celui déjà très précaire des garçons. D'une manière générale, en cas de difficulté scolaire, les choix des familles tendent davantage à faire doubler les garçons dans l'enseignement général de manière à les maintenir dans une filière forte, alors que les filles sont orientées vers des filières professionnelles qui deviennent des filières de relégation. Face à l'emploi en effet, le choix de la filière scolaire paraît constituer un facteur sélectif de premier ordre.

Par rapport à l'emploi, on peut déduire en conséquence que l'inefficacité et la discrimination sont moins liées à l'échec scolaire que les processus d'orientation et singulièrement

9. On peut en trouver de nombreuses références et des présentations résumées dans la *Lettre d'information du Point d'appui Travail emploi formation TEF*.

l'orientation précoce des jeunes. On voit comment dans ces conditions le poids moins grand de la formation initiale et l'orientation des individus confrontés à un marché de la formation sont de nature à perpétuer et à accentuer les inégalités sociales et les discriminations, en particulier à l'égard des femmes et des groupes défavorisés.

Certes, depuis la publication en 1964 des *Héritiers* de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron¹⁰, l'école se trouve interrogée dans sa justification d'instance privilégiée de la mise en œuvre de l'idéal de l'égalité des chances. Par rapport à l'ancien régime cependant où le sort des individus se trouvait entièrement défini par leur naissance, l'école, même dans sa fonction de reproduction sociale, constitue une grande ouverture des possibilités offertes par les seules déterminations familiales. Sa démocratisation n'a pu progresser que par le desserrement du poids de l'origine sociale sur les choix individuels.

Affaiblir l'éducation initiale, fermer l'accès de la prolongation de la scolarité aux catégories sociales qui commençaient à y avoir accès et reporter la construction de la qualification aux choix individuels régulés par le marché, constitue un changement de perspective d'une portée considérable.

Le fait par contre que les jeunes soient de plus en plus nombreux dans le système scolaire, que le niveau d'instruction de la population s'élève considérablement sont des facteurs de résistance qui constituent des tendances de fond de nos sociétés. Dans cette tendance à la prolongation de la scolarité, plus qu'avant, l'enseignement supérieur et universitaire occupent une place importante. De ce point de vue, la capacité qu'ont eu jusqu'ici les jeunes à s'opposer au projet d'interdire l'accès au plus grand nombre aux études supérieures témoigne encore de la permanence des idées d'égalité dans notre système scolaire.

10. P. BOURDIEU, J.C. PASSERON, *Les héritiers, Les étudiants et leur culture*, Paris, Ed. de Minuit, 1964.



Pression exercée sur les parents grâce au bon scolaire (fragment d'une affichette), in *La Défense de l'Ecole publique*. Avant 1914., p. 94.

le *numerus clausus*: pourquoi et comment ?

maurice marchand*
et pierre pestieau**

Le *numerus clausus* médical est régulièrement proposé parmi les mesures devant freiner la croissance des dépenses de santé. Cette proposition de limiter le nombre de diplômés médicaux à un stade ou l'autre de leurs études est critiquée pour des motifs souvent contradictoires. Quelle contribution les économistes que nous sommes peuvent-ils apporter à ce débat ? Nous pensons qu'il importe de limiter la croissance des dépenses de santé, que le *numerus clausus* est une manière, certes partielle mais néanmoins essentielle, d'y parvenir et qu'enfin pour des raisons d'équité et d'efficacité, il y a lieu de réfléchir à la meilleure formule de le réaliser.

Avec les dépenses de santé représentant aujourd'hui quelque 8,5% de son PIB (produit intérieur brut), la Belgique se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne mais ce rapport ne cesse d'augmenter, hypothéquant à terme l'équilibre financier de la sécurité sociale. Deux options s'offrent aux décideurs publics. La première consiste à accroître la part des dépenses à charge des malades. Le renchérissement des tic-

*. Université Catholique de Louvain.

** Université de Liège.

kets modérateurs, tempéré par les franchises liées aux revenus, est un pas dans cette direction. De la sorte, la partie publique des dépenses de santé pourrait être maintenue dans des limites raisonnables et la partie privée évoluer pour couvrir l'augmentation des dépenses. Cette option soulève de sérieuses objections quant à l'équité et à l'efficacité du système. Le rapport entre dépenses de santé et produit national s'écarterait de la moyenne des pays de l'OCDE sans nécessairement fournir une meilleure qualité de services. On assisterait en outre au développement d'une médecine à deux vitesses.

pourquoi réduire le nombre de médecins ?

La seconde option consiste à s'attaquer aux causes structurelles de croissance des dépenses publiques de santé, telles que le nombre de médecins. Il y a en Belgique quelque 30% de plus de médecins par habitant que dans le reste de la Communauté européenne. Il n'existe pas en Belgique d'étude rigoureuse portant sur la relation entre le nombre de médecins, de spécialistes en particulier, et les dépenses publiques de santé. Les résultats d'une telle étude seraient sujets à controverse au vu de la difficulté de faire la part de la croissance de l'offre et d'autres facteurs agissant simultanément. Néanmoins, il est raisonnable de penser que l'augmentation du nombre de médecins contribue à accroître le nombre d'actes médicaux que l'on qualifierait de peu ou de non justifiés. En effet, la présence (indispensable) d'assurances, publiques ou privées, rend le « marché » des soins de santé atypique : les prix n'y reflètent guère les coûts de production, et ils ne jouent donc pas leur rôle d'orientation et de régulation de la demande. En outre les prestataires ont la possibilité de créer leur propre demande (et certains en usent). Ces éléments rendent nécessaire un contrôle de l'offre.

Ce n'est d'ailleurs pas là la seule conséquence d'un nombre excessif de médecins. Outre l'accroissement des dépenses de santé, celui-ci devrait aussi conduire à deux autres effets néfastes : la surenchère entre médecins et la dépréciation du capital humain. Aujourd'hui déjà, on observe que la forte concentration de médecins conduit à des formes plus ou moins voilées de concurrence déloyale des généralistes entre eux et des généralistes vis-à-vis des spécialistes. Par ailleurs,

les médecins dont les pratiques sont réduites «perdent la main»; leur bagage intellectuel, leur capital humain, se déprécie. Ces implications ne sont pas propres au monde médical. La différence avec d'autres professions qui pourraient aussi connaître un excès d'offre est que, dans le cas de la médecine, l'offre crée sa propre demande bien plus que dans d'autres professions. En outre, il y va du budget de la collectivité et de la survie d'un système de santé basé sur la solidarité.

pourquoi le numerus clausus ?

Une des oppositions au *numerus clausus* s'appuie sur le refus de toucher au droit à l'enseignement et à la liberté des choix. Nombre d'avocats du *numerus clausus* sont aussi sensibles aux valeurs d'équité et de démocratie. Quelques remarques sur ce point. D'abord, dans les facultés de médecine comme dans les autres facultés, il y a peu de démocratisation, moins qu'hier sans doute. La proportion d'étudiants issus de milieux à revenus modestes reste très faible. Notons ensuite que le *numerus clausus* existe *de facto* en sciences appliquées (examen d'admission), en notariat, en pharmacie (quota d'établissements), et dans les études tournées vers l'enseignement secondaire (nombre de postes disponibles). Enfin, au sein même des Facultés de Médecine, il y a dès à présent limitation du nombre de candidats spécialistes. Le caractère démocratique du mode de sélection de ces différents exemples varie fortement. Il y a *numerus clausus* et *numerus clausus*.

Mais pourquoi un *numerus clausus*? Pourquoi ces perspectives sombres ne suffisent-elles pas à dissuader les jeunes diplômés de s'inscrire en médecine ? En fait, il y a un décalage entre la réalité et l'idée que l'on s'en fait. De nombreux étudiants jugent ces perspectives par trop pessimistes, estiment qu'ils seront les rares chanceux à émerger de cette «course», ou considèrent que ce n'est pas mieux ailleurs. D'autre part, le mode de financement de nos universités ne conduit pas à adopter les politiques d'information et de dissuasion adéquates. Plus il y a d'étudiants, mieux l'Université est financée. L'étudiant en médecine rapporte d'ailleurs plus que l'étudiant en droit et en économie. Bien que l'enveloppe budgétaire globale soit quasiment fixe, chaque Université tâche de tirer la couverture à elle dans un déplorable jeu de concurrence destructrice. On le voit, quelle que soit la formule de *numerus*

clausus adoptée, on ne pourra éviter d'imposer des quotas à chaque faculté de médecine ni réviser leur système de financement.

comment le réaliser ?

Deux formules de *numerus clausus* posent de sérieux problèmes. La première est celle d'un concours d'entrée ou d'une première candidature de sélection. Une telle formule est discriminante à l'égard de ceux qui ne sortent pas de «bonnes écoles». La seconde est celle d'une limitation des diplômes finaux ou des cabinets disponibles. Cette formule est doublement injuste si le nombre de diplômés est supérieur au nombre de pratiques disponibles et si par ailleurs, le droit d'accès à la pratique médicale devient exorbitant pour un diplômé issu d'un milieu modeste.

Entre ces deux extrêmes, on pourrait songer à deux années préparatoires aux études de médecine qui correspondraient à une refonte des programmes des deux premières candidatures, rendues polyvalentes. La sélection se ferait au terme de ces deux années. Enfin, même si l'on s'entend sur une formule de *numerus clausus*, encore faut-il s'accorder sur un nombre-cible de médecins, lequel devrait varier au fil du temps, et sur une politique de convergence. Il faudra plusieurs années pour que les effets du *numerus clausus* se fassent sentir. Il serait absurde de vouloir aller trop vite. Il serait aussi tragique de ne rien faire. L'enjeu, l'avenir de notre système de santé, est trop important.

et ailleurs ?

Les arguments développés en faveur d'un *numerus clausus* dans les facultés de médecine sont-ils spécifiques à la profession médicale. Peuvent-ils s'appliquer *mutatis mutandis* à d'autres études ? D'aucuns pourraient défendre l'idée d'une limitation du nombre de diplômés enseignants du secondaire ou de celui des juristes. Avec la crise budgétaire de l'enseignement secondaire, il pourrait en effet paraître raisonnable d'imposer un certain *numerus clausus* aux facultés de sciences ou de philosophie et lettres. Afin d'éviter les dérives d'une société hyper-légalisée à

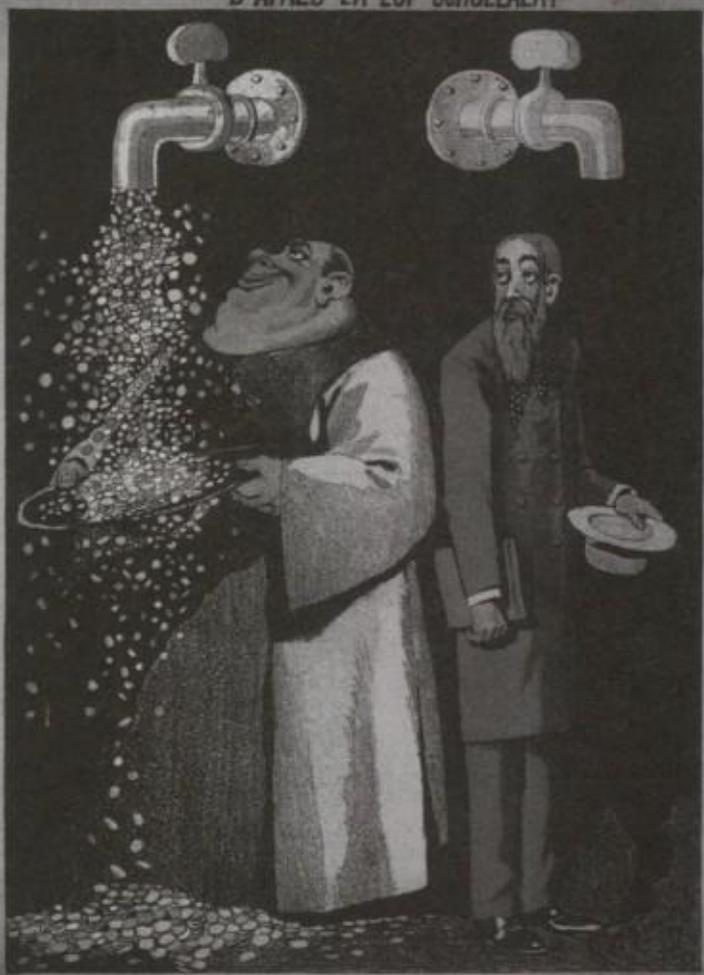
l'américaine avec les coûts sociaux qui en résultent, pourquoi ne pas rationner le nombre de licenciés en droit ?

Nous ne pensons pas que dans ces deux cas le *numerus clausus* s'impose en tout cas pour les raisons invoquées. La différence avec les études de médecine est nette. D'une part, les études de droit, de philosophie et lettres et de sciences sont beaucoup plus courtes (quatre ou cinq ans) et beaucoup plus polyvalentes. D'autre part, l'éventuelle pléthore de diplômés de ces disciplines n'a pas d'incidence sur les finances publiques.

Il faut d'ailleurs éviter un *numerus clausus* dont l'objectif serait de faciliter les rentes de situation, à savoir des revenus qui ne s'appuient pas sur un quelconque effort mais sur une rareté artificielle de l'offre.

Est-ce à dire que le *numerus clausus* ne doit pas être étendu à d'autres facultés que la médecine ? L'enseignement universitaire belge se distingue de celui d'autres pays par l'absence de restriction à l'entrée. Or comme les institutions universitaires se veulent toutes excellentes, un tri doit s'opérer dans les premières années. C'est ainsi que l'on assiste à des taux d'échec socialement coûteux et individuellement inefficaces. Une meilleure guidance, un encadrement plus soutenu devraient limiter l'extension de ces échecs mais certainement pas les supprimer. L'université se trouve devant un dilemme. Ou bien elle introduit une sélection à l'entrée, laquelle sélection remplacerait celle qui existe aujourd'hui *de facto*. Ou bien en coordination avec l'enseignement supérieur non universitaire elle développe un assortiment de filières qui se distinguent non pas seulement par la discipline mais aussi par la difficulté des études qui sont telles que chacun puisse trouver «chaussure à son pied» tout en évitant la banalisation de l'échec. Dans ce cas, des passerelles permettant aux étudiants de se réorienter devraient être développées entre les deux types d'enseignement supérieur. Trancher entre ces deux options n'est pas simple : la plupart veulent en effet le beurre et l'argent du beurre, à savoir un enseignement uniformément excellent et l'universalité non seulement de l'accès mais aussi de la réussite. Le régime actuel est fait de compromis et d'une certaine hypocrisie.

LES SUBSIDES SCOLAIRES
D'APRÈS LA LOI SCHOLLAERT



L'INSTITUTEUR OFFICIEL. — Mon robinet est nikelé!

In *La Défense de l'Ecole publique*. Avant 1914., p. 43.

médecine : une pléthore en trompe-l'œil ?

un entretien avec thierry poucet

Thierry Poucet est journaliste, et officie comme chef de rubrique à La Santé et les Jours, bimestriel édité par la Mutualité Socialiste et les Femmes Prévoyantes Socialistes. Bien des lecteurs des CM se souviennent sans doute de lui comme responsable des publications du GERM (Groupe d'Etude pour une Réforme de la Médecine), ce qu'il fut de 1975 à 1989.

La proposition d'instaurer un *numerus clausus* pour les études de médecine est justifiée par la pléthore de médecins que nous connaissons. Intox ou réalité ?

Thierry Poucet — Question un rien brutale... à laquelle je ne répondrai pas d'emblée de façon tranchée. L'essentiel, à mes yeux, est de ne pas escamoter les nuances de la réalité présente. La notion de pléthore, telle qu'elle est agitée le plus généralement chez nous, souffre de deux approximations : d'une part, elle est relative; d'autre part, elle est souvent très mal dégrossie, même au niveau des faits les plus foncièrement objectivables.

Une notion relative ? Oui, car après tout certains parlaient déjà de démographie médicale «catastrophique» en Belgique à des

époques où le nombre de médecins sur le marché était si modique qu'il ferait aujourd'hui figure de pénurie inimaginable. Et même aujourd'hui, on peut penser que certains besoins de notre population ne sont toujours pas suffisamment couverts par le corps médical, à supposer qu'ils ne puissent être assurés par des auxiliaires médicaux adéquatement formés (dans certains pays de niveau de développement au moins comparable au nôtre, le rôle des infirmières sociales et de quartier est infiniment plus étendu et plus valorisé que chez nous).

Une situation mal dégrossie ? Oui, car les chiffres globaux répercutés sans grand esprit critique par les médias sont tellement sommaires qu'ils sont presque dépourvus de signification. On se contente de diviser le nombre de diplômés en médecine agréés par l'INAMI par le nombre d'habitants (cela donne à peu près un médecin pour 280 personnes) et l'on se risque à d'audacieuses comparaisons internationales pour conclure à notre sur-densité médicale. Je ne sais pas comment ont été établies les données pour d'autres pays, mais chez nous, cette équation est simpliste : d'abord, certains médecins ne pratiquent tout simplement pas du tout (7 000 sur les 35 000 recensés), mais même parmi les 28 000 qui restent, 7 500 ne sont responsables que de 2 à 3% des actes médicaux. En bref, 14 500 médecins (41% de la profession recensée !) contribuent tous ensemble à quelque 3% à peine des dépenses de l'assurance maladie : c'est dérisoire. On leur donne toutefois le même poids qu'aux autres pour ce qui est de calculer le «maillage» médical du pays : c'est absurde et certainement pas fortuit.

Le premier chiffre est limpide : les 7 000 médecins qui ne présentent même pas un acte par an font vraisemblablement autre chose. Mais il y a place pour une discussion à propos des 7 500 médecins qui présentent les 2 à 3% des actes dont tu parles : peut-être sont-ils précisément ceux dont la situation de sous-emploi explique qu'on parle d'encombrement grave.

T.P. — Peut-être, mais alors, qu'on ne nous parle pas automatiquement de surproduction induite. La pléthore peut générer des frustrations et des dysfonctionnements, mais on en connaît mal la réalité : osons l'avouer ! Il est vrai qu'on peut - même si rien ne permet aujourd'hui de le démontrer de façon

exhaustive - parler de médecins en chômage technique. Cela n'est pas exclu non plus pour les 7 000 entièrement inactifs. On sait par ailleurs que certains parmi eux font effectivement autre chose (par choix ? par nécessité ?); des pensionnés gardent un numéro INAMI parce qu'il leur arrive de faire une prescription pour leurs petits-enfants, d'autres l'utilisent pour dépanner de temps à autre un ami... Il faudrait pousser les enquêtes plus loin pour pouvoir être plus précis, et pour comprendre pourquoi tellement de médecins ne sont pas vraiment actifs.

De ce point de vue, le dossier du *numerus clausus* est un révélateur de la manière dont les débats sont souvent menés dans notre pays, un peu à l'emporte-pièce, même s'il faut reconnaître, heureusement, que le passé récent a plutôt été caractérisé par une amélioration de la qualité des délibérations, notamment par la prise en compte d'études prospectives. Ces études n'ont pas peu contribué à dédramatiser la question, en montrant que, quoi qu'on fasse, rien ne changera à court terme, si bien qu'on peut se donner le temps de réfléchir avant de trancher. Les prospectivistes estiment qu'on ne pourra pas «redresser la barre» avant quinze ans. Ils ont aussi montré que certaines des tendances déjà repérables dans l'évolution spontanée de la profession médicale s'opposent à l'accroissement de la production globale, à savoir la féminisation et ce qu'ils appellent la séniorisation de la profession (son vieillissement, pour parler français).

C'est bien connu, les femmes travaillent moins...

T.P.— En heures de travail hebdomadaire, c'est une réalité statistique, à cause des grossesses et des investissements familiaux notamment. Des études étrangères indiquent qu'en médecine générale, leur charge de travail moyenne se situe à 80% de celle des hommes. Idem pour les médecins plus âgés. Or la féminisation et le vieillissement semblent bien des tendances lourdes de l'évolution pour les quarante années à venir (le vieillissement prévisible étant quant à lui d'autant plus marqué que le flux des nouveaux arrivants sur le marché sera comprimé). On ne s'attend donc pas à voir la production d'actes médicaux augmenter en proportion du nombre de praticiens. Même si ces contre-tendances n'offrent pas une

réponse complète aux craintes de ceux que la pléthore irrite, leur mise en évidence nuance la controverse.

Tu parlais à l'instant de besoins non satisfaits. Je voudrais y revenir, notamment en évoquant une situation qui ne me paraît pas relever de l'affabulation, celle de nombreux spécialistes dont l'emploi du temps témoigne d'une évidente surcharge.

T.P. — On pourrait aussi parler de ceux qui sont en voie de spécialisation... Je pense que tu désignes un vrai problème, mais qui n'est pas spécifique à la médecine. Les places sont chères, et si l'on ne fait pas de zèle, on risque de se faire éjecter; cela ressemble à bien des cas connus de professions qui stimulent la créativité et qui procurent une parcelle de pouvoir, où l'emploi est assuré par un petit nombre de personnes suractives. A ce sujet, il semblerait que le nombre de suicides chez certains spécialistes hospitaliers croît de manière préoccupante. On attribue ce phénomène à la conjonction de conditions de travail éprouvantes - les spécialistes ont beaucoup de travail et sont souvent taillables et corvéables à merci avant de gravir les échelons hiérarchiques - et d'une concurrence effrénée; celle-ci les amène parfois à sacrifier leur vie privée, ce qui, si elle capote vraiment, renforce un éventuel sentiment d'échec existentiel... d'autant plus durement ressenti que leurs études leur faisaient miroiter une image de corps d'élite.

Un consensus existe au sein du gouvernement fédéral sur la nécessité de «faire quelque chose» pour limiter la production de diplômés en médecine. Ce consensus repose sur l'idée que la pléthore dont on vient de parler est directement liée à une certaine surconsommation médicale, et donc au déficit de l'INAMI. Cet enchaînement est-il légitime ?

T.P. — Ici aussi, il serait certainement excessif d'affirmer que tous ces liens sont démontrés. Un préalable, pour commencer : plusieurs enquêtes récentes, répercutées dans la presse, dont celle de la CSC de Charleroi, indiquent que la crise, le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, les remboursements

successifs dans le domaine des soins de santé (notamment pharmaceutiques), la charge écrasante de certains traitements au long cours pour affections chroniques, induisent des attitudes de sous-consommation, qui se manifestent en ce qu'on retarde le plus possible le moment de consulter son médecin, ou qu'on n'achète chez le pharmacien qu'une partie de la prescription médicale. Par ailleurs, une surconsommation médicale peut coexister avec ce déficit de soins, provenant d'une augmentation du nombre de contacts établis entre les médecins et la population (mais le nombre de ces contacts n'est pas extensible à l'infini) ou plus souvent d'un gonflement des prestations consécutives à ces contacts (le fameux exemple de la biologie clinique). On est arrivé à contenir les dépenses de biologie clinique, non pas en limitant le nombre de demandes d'examens, mais en limitant le nombre de tests effectués pour chaque demande, par exemple en effectuant moins de tests sur une prise de sang. La responsabilité du médecin est importante à cette étape : c'est lui qui demande - ou qui ne demande pas - tel ou tel test, et qui, éventuellement, par facilité, par souci de se sécuriser, par asthénie du sens clinique, ou par indifférence aux problèmes de l'INAMI, demande une batterie complète d'examens alors que seuls certains d'entre eux sont vraiment utiles et pertinents.

Le rôle du patient n'est pas nul en la matière. Les Mutualités socialistes ont réalisé une enquête à ce sujet. Elle porte sur la manière dont les gens ont recours au spécialiste, ou au généraliste, et elle a été menée auprès d'un millier de personnes, pas spécialement des affiliés des mutualités socialistes. Le milieu populaire est plus crédule face à la technique, on le constate en examinant les réponses à une question comme celle-ci : en l'absence de tout problème, estimez-vous utile de subir une fois par an une prise de sang ? Estimez-vous utile, par prudence, qu'on vous radiographie les poumons si vous toussiez depuis trois semaines ? La fréquence des réponses négatives à ces deux questions augmente très nettement avec le niveau scolaire des gens interrogés. Dans le cadre de la responsabilisation financière des mutualités, ce fait joue contre les mutualités socialistes dont les affiliés sont en moyenne plus prolos que bourgeois. Un patient qui se sent davantage un *alter ego* du médecin, culturellement au moins, résistera parfois quelque peu à se voir imposer un examen dont il n'a pas très envie, et le médecin lui-même sera souvent plus prudent, plus réservé. Dans les milieux populaires, par contre, objectiver une plainte par le biais de l'imagerie médicale ou

d'une analyse de sang en laboratoire - l'image d'un côté, le sang de l'autre, tout cela a une portée symbolique forte - est tout à la fois une forme de reconnaissance et une manière de rassurer, là où quelqu'un qui verbalise et intellectualise davantage se sentira pris au sérieux rien qu'à travers le dialogue avec le médecin, aura plus tendance à analyser sa santé comme un tout, fera confiance à la médecine des mots... Il existe un lien culturel entre le type de consommation médicale et la nature de la relation sociale singulière entre le patient et son médecin.

Comment cette surconsommation «culturelle» interfère-t-elle avec une éventuelle pléthore de médecins ?

T.P. — Difficile à dire. En France par exemple, il est connu que la densité médicale croît dans les zones huppées et ensoleillées : à la Côte d'Azur ou à Neuilly. En Belgique, on constate au contraire une plus forte concentration de médecins dans les régions les moins bien loties au plan économique : au sud plus qu'au nord. La situation n'est pas non plus la même en Flandre et en Wallonie au plan des mentalités médicales; les grèves de médecins sont généralement moins bien suivies en Flandre qu'en Wallonie, sans doute parce que les praticiens flamands se reconnaissent nettement moins que leurs confrères wallons dans l'ABSYM, qui est perçu comme un syndicat de spécialistes francophones, que le docteur Wynen symbolisait magistralement. La Flandre a développé une culture plus anglo-saxonne du travail médical, les médecins flamands lisent les revues anglaises et américaines alors que les francophones sont plutôt des lecteurs des revues françaises. De part et d'autre, les conceptions de la rationalisation de la pratique médicale, des systèmes de santé, de l'évaluation du travail effectué, la capacité de critique en général, ne sont pas les mêmes. Je ne veux pas dire que le monde anglo-saxon a toutes les vertus, mais il est en avance en ce qui concerne les aspects d'efficacité et de rationalisation de la décision diagnostique et thérapeutique. Les généralistes jouent aussi un rôle plus important en Flandre, se rapprochant ainsi d'un modèle d'intervention graduée (échelonnement entre soins de base et soins de référence).

Si je reprends tes réponses, les deux prémisses fondamentales qui justifieraient l'instauration d'un *numerus clausus* apparaissent relativement peu fondées, que ce soit la pléthore en elle-même, ou le lien entre celle-ci et une certaine surconsommation. Comment interpréter alors la facilité avec laquelle Philippe Moureaux en son temps, et Magda De Galan aujourd'hui se sont ralliés à l'idée de limiter la production de médecins ? Faut-il n'y voir qu'un compromis d'autant plus facile à passer qu'il procure une grande satisfaction aux médecins sans coûter très cher, ni politiquement, ni financièrement, au gouvernement ?

T.P. — Le *numerus clausus* constitue en tout cas une excellente monnaie d'échange, même si la ministre semble personnellement assez convaincue du bien-fondé de la liaison pléthore-dysconsommation et veut réguler la démographie médicale dans l'intérêt de la sécurité sociale. Pourquoi le *numerus clausus* est-il un maître-atout dans les négociations ? Parce que c'est incontestablement la revendication qui unifie le monde médical, et c'est la seule qui a cette vertu. Pour le reste, c'est plutôt la cacophonie qui caractérise la profession médicale : certains sont pour l'échelonnement formalisé, d'autres sont contre, certains veulent des élections syndicales que d'autres redoutent, ... Le monde médical est plus sous tension aujourd'hui qu'il y a dix ou vingt ans, au point qu'il semble parfois menacé de balkanisation en cas d'élections syndicales. Mais la majorité des médecins communie dans la revendication du *numerus clausus*.

Pour moi, on reste englué là dans un schéma très archaïque du progrès qualitatif en médecine. Les leaders médicaux ont toujours mis deux revendications en avant pour «éviter les abus» de notre système de santé, sans jamais obtenir satisfaction sur aucune des deux : obligation du ticket modérateur et *numerus clausus*. Imaginons même qu'il y ait un peu de vrai dans ces affirmations répétées des médecins, de Wynen en particulier. En focalisant tous les défauts de notre système de santé sur ces deux seuls éléments, inlassablement brandis depuis trente ans, les leaders des syndicats de médecins ont matraqué l'idée qu'en rencontrant ces revendications, notre système de santé serait guéri de tous ses maux. C'est très dangereux dans la mesure où cette foi conduit à faire l'impasse sur des aménagements bien plus essentiels, évoqués aussi par les étudiants : modifier le contenu de la formation médicale, corriger les carences graves en matière de formation continue, ce qui permettrait aux

médecins d'adapter leur pratique aux nouveautés, scientifiques et sociales, etc. Magda De Galan répond à cet argument que c'est aux médecins qu'il appartient de réguler leur profession, ce qui n'est certainement pas dépourvu de bon sens : ce n'est pas à coup d'ukases qu'on va amener les médecins à s'évaluer. C'est donc une bonne politique, mais encore faut-il qu'ils le fassent réellement, et que les groupes locaux d'auto-évaluation médicale, censés remplir cette fonction, notamment en organisant des contacts aujourd'hui quasi inexistants entre praticiens extra-hospitaliers, fonctionnent sérieusement.

Tout cela relativise considérablement l'importance du *numerus clausus*, du point de vue de la politique de santé.

T.P. — C'est bien ce que je veux dire. Nous disposons d'une importante quantité de données, souvent emmagasinées dans des rapports administratifs peu rentabilisés. Prises en main par des professionnels avertis, elles pourraient permettre d'impulser des politiques à partir d'une meilleure connaissance du terrain : en France, il est ainsi arrivé qu'on accorde un remboursement supplémentaire pour un examen ou une consultation spécifique destiné à pallier une lacune locale du système de soins, par exemple pour stimuler la pratique de la surveillance anténatale dans les régions où le suivi de grossesse et la mortalité périnatale laissaient le plus à désirer. Des constats clairs débouchant sur des objectifs opérationnels et des réponses politico-sociales appropriées : c'est cela que j'appelle mener une politique. Cela engagera aussi les médecins dans une action plus collective, plus concertée. Croire que le *numerus clausus* va tout résoudre, c'est une énorme duperie. A l'inverse, affirmer que l'instauration de cette limitation représenterait une atteinte grave à la démocratisation des études me paraît aussi excessif : en soi, l'absence de *numerus clausus* ne garantit nullement un accès démocratique optimal aux études. Certains soutiennent même que la liberté totale d'accès à la profession médicale favorise les enfants de médecin, qui n'auront pas de problème à reprendre le cabinet de Papa ou de Maman, contrairement aux enfants de Tartempion, et plus généralement les enfants des milieux fortunés, capables sans problème de racheter un cabinet avec sa clientèle.

On sort ici du débat médical proprement dit pour déboucher sur une discussion plus générale. Le ministre Grafé reprend une argumentation analogue pour justifier son refus de financer les étudiants qui passeraient plus de trois ans pour effectuer leurs deux premières années d'études supérieures : ce sont les riches qui ont les moyens de financer de très longues études pour leurs rejetons...

T.P. — Le même genre de préoccupation conduit à préférer une sélection à la fin de la première candidature en médecine à un examen d'entrée, l'année passée sur les bancs de l'Université étant censée niveler les inégalités de formation inhérentes aux différences entre établissements secondaires. On peut douter que cela suffise...

Certains des partisans du *numerus clausus* justifient leur position par l'idée que la profession médicale est la seule à être solvabilisée par la collectivité, via la sécurité sociale.

C'est l'argument que Pierre Pestieau et Maurice Marchand développent dans un autre article de ce numéro. Je ne pense pas que ce soit la seule profession dans le cas. Dans le monde de la santé, l'argument vaut clairement pour d'autres professions, comme les kinésithérapeutes ou les dentistes par exemple. Hors du monde médical, une partie importante des étudiants en sciences ou en philo et lettres se destine à l'enseignement. Mais qui paie l'enseignement, si ce n'est la collectivité ? La frontière que cette argumentation dresse entre le monde médical et tout le reste ne me paraît pas bien solide. En tout état de cause, comme nous en débattions il y a quelques instants, le gouvernement fédéral a annoncé que sa décision était prise, et qu'il entendait bien limiter le nombre de médecins agréés par l'INAMI. Mais les modalités de la mise en œuvre de cette décision, si j'ai bien compris, ont été renvoyées aux communautés...

T.P. — Pas exactement. Le fédéral s'accorde via une loi sociale la possibilité de fermer un verrou, en se réservant le droit de fixer un quota définissant le nombre de médecins qui travailleront dans le cadre du système de remboursement des soins de santé. En pratique, on voit mal comment un médecin pourrait travailler en-dehors de ce système. C'est donc un

frein décisif que le gouvernement fédéral place à l'entrée à la profession clinique. Pour autant, les ministres Colla et De Galan n'ont jamais caché qu'ils ne sont pas du tout partisans d'un blocage qui se situerait à l'entrée de la vie professionnelle, donc consécutif aux études; mais c'est le seul levier qu'ils contrôlent depuis le gouvernement fédéral. Leur préférence pour des mesures de filtrage précoce ou pour des mesures touchant à l'organisation des études en médecine ne peut que se traduire en vœux adressés aux communautés.

Mais les mesures concrètes de limitation à l'installation, relevant du niveau fédéral, sont-elles déjà coulées en textes légaux ?

T.P. — Non. Les ministres ont annoncé qu'elles seraient d'application dans sept ans, et on parle de sept cents reconnaissances annuelles par l'INAMI. Mais la discussion n'est pas close : si le gouvernement fédéral souhaite un «suivi» par les communautés, il n'est pas prêt pour autant à entériner un hiatus trop important entre les décisions qui seraient prises par chaque communauté. Exemple du genre de problème que le gouvernement veut absolument éviter : imaginons que la Flandre limite le nombre d'entrées en première candidature, et que la Communauté française prenne des mesures qui s'appliqueraient plus tard dans le cursus, en fin de candidatures, ou même en fin d'études; qu'est-ce qui empêcherait des étudiants refusés en Flandre de s'inscrire dans les universités francophones, et d'induire un mouvement que certains assimileraient à une colonisation de la médecine francophone par la Flandre ? Ou l'inverse...

Précisément, venons-en aux différences de sensibilité et d'attitude entre Flandre et Wallonie que ce problème révèle.

T.P. — Luc Vandebossche, le ministre flamand de l'enseignement, s'est rapidement déclaré en faveur d'un examen d'entrée, alors que Michel Lebrun parlait de «réorientation» à la fin d'une première candidature rendue plus polyvalente que l'actuelle première candi médecine, et que Jean-Pierre Grafé négocie avec les recteurs des universités des mesures de limitation qui se situeraient après les trois années de candidatu-

re. Ces différences s'expliquent partiellement par la vigueur du mouvement étudiant francophone, que les ministres ne tiennent pas à défier dans une période d'ébullition du monde de l'enseignement : les ministres francophones sont sous pression étudiante. Ce n'est pas le cas de leurs homologues néerlandophones.

Il faut aussi revenir sur les différences déjà signalées au sein du monde médical lui-même, notamment quant à la perception de l'ABSYM comme un syndicat de spécialistes francophones.

Ce problème a aussi une dimension régionale. Les milieux confédéralistes flamands souhaitent la scission de l'assurance maladie : Wivina De Meester, ministre de la santé CVP dans le gouvernement communautaire flamand, a déclaré que la politique hospitalière devait être fédéralisée dans les trois ans. Luc Vandenbossche, SP, se contente de nuancer quant aux délais : c'est dans dix ans que la politique de santé se verrait fédéralisée à ses yeux. Mais les mutualités chrétiennes, largement flamandes et dirigées par Marc Justaert, membre du bureau du CVP, s'opposent fermement à toute idée de scission de l'assurance maladie. Edouard Descampe, le dirigeant francophone des mutualités chrétiennes, est sur la même longueur d'onde.

Une autre donnée me semble être l'importance des réticences académiques à s'engager dans un programme de limitation de l'accès aux études médicales, beaucoup plus fortes du côté francophone que du côté néerlandophone. Mais sans doute cela tient-il à la fragilité des équilibres internes à la Communauté française...

T.P. — Chacun aborde ce dossier *numerus clausus* en ayant à l'esprit ses propres préoccupations, ses intérêts spécifiques, de sorte que l'ensemble des propositions forme un *patchwork* dont les bouts ne s'assemblent pas nécessairement de manière idéale alors qu'il s'agit d'aboutir à une mesure de santé publique cohérente.

On semble s'orienter vers une proposition qui ressemble assez à la proposition des Mutualités socialistes publiée dans *La*

Santé et les Jours: pour éviter la sélection à l'entrée des études qui entérinerait l'inégalité des formations antérieures et la sélection à l'issue de sept années d'étude, jugée inacceptable pour quelqu'un(e) qui aurait accompli avec succès des études réputées longues et difficiles, on en vient - la négociation est en cours - à proposer une sélection à l'issue de la troisième candidature. Pour rappel, les Mutualités socialistes proposaient d'instaurer à l'entrée du doctorat quatre types de doctorat différents, avec un examen de sélection nécessaire pour chacun d'eux, mais qui ne serait un véritable *numerus clausus* que pour le doctorat clinique. Les trois autres assureraient une formation en santé publique, hygiène et épidémiologie, en trois ans, en recherche pharmacologique et biochimique, en quatre ans, et enfin en économie de la santé et gestion des systèmes de soins. Ton avis à ce sujet ?

T.P. — Sans savoir jusqu'où de réels débouchés existent, je pense qu'il convient d'encourager des formations paracliniques, produisant des diplômés qui aient le statut de médecins aux yeux de leurs pairs...

Tu crois qu'on leur reconnaîtrait ce statut d'interlocuteurs à part entière ?

T.P. — Ce n'est pas impossible. Aujourd'hui, la recherche en santé publique, notamment celle qui se poursuit dans les écoles de santé publique, est trop souvent déconnectée de la pratique médicale. Paradoxalement, plus de gens, en Belgique, explorent les problèmes de santé publique liés à la coopération au développement dans le tiers monde, à propos de laquelle ils ont une expertise considérable et reconnue internationalement (comme les chercheurs de l'institut de médecine tropicale d'Anvers), qu'il n'y en a dont l'expertise en santé publique « autochtone » soit suffisante ou suffisamment appréciée pour leur permettre de peser sur les décisions politiques ici-même. Ceux, trop rares, qui occupent ce créneau sont souvent amers : ils ont l'impression de fonctionner dans l'indifférence générale, leurs rapports étant destinés au classement vertical, et ils ne pèsent pratiquement pas sur l'intelligence et la capacité de prospective de notre propre système de santé. Je suis donc favorable à la mise en place et à la valorisation

de formations en économie de la santé et gestion des systèmes de soins pour des agents porteurs de la logique médicale ou de santé publique (et pas seulement pour des agents de la seule logique comptable, comme le sont les économistes purs) - mais l'apparition de nouvelles compétences ne suffira sans doute pas en elle-même pour inverser la vapeur : il faudra que le pouvoir politique décide de s'appuyer sur ces nouvelles compétences. L'exemple de la Hollande mérite d'être évoqué: la démographie médicale est mieux maîtrisée, et les généralistes sont moins nombreux que chez nous (ils sont de sept à huit mille pour treize ou quatorze millions d'habitants, alors qu'il y en a chez nous treize mille pour dix millions d'habitants). Il existe en Hollande un organisme qui s'appelle NIVEL (Nationale Instituut Voor Eerste Lijn Gezondheidszorg), occupant quelque quatre-vingts chercheurs et animateurs, qui étudie le système de santé primaire, de première ligne, qui l'évalue, qui rend compte de ses performances, qui renvoie aux agents de ce système une image de leur activité; je pense que l'existence du NIVEL n'est pas étrangère à la maîtrise que j'évoquais. En Belgique, ce que nous faisons relève de l'amateurisme. Paradoxalement, l'activisme en matière de recherche pratique et d'organisation du travail médical quotidien se concentre dans des cercles jadis qualifiés d'idéologiques purs, comme la Fédération des Maisons médicales, ... Et ce sont ces relatifs marginaux de notre terroir qui sont - bien souvent - les interlocuteurs officiels, à l'échelle internationale, des grandes organisations de médecine générale de Grande-Bretagne, du Canada, etc.

Je suis profondément convaincu de l'existence d'un besoin social à ce niveau. Tant mieux si les universités sont capables de mettre sur pied des formations susceptibles de le rencontrer, et d'impulser des recherches qui soient menées par des gens qui ne seraient pas seulement des actuels, des techniciens en gestion, voire des boîtes d'audit déconnectées des réalités socio-sanitaires, mais aussi de bons connaisseurs de la pratique médicale. C'est d'ailleurs un des points qui suscite de l'optimisme chez moi : le débat scientifique a progressé au cours des dernières années, et son intrusion dans l'arène politique calme le jeu, en dépassant les polémiques sur-idéologisées que nous avons connues pendant longtemps, du type de celle qui a tourné autour des disparités nord-sud. Une approche scientifique des problèmes renverse parfois les perspectives. Que des universitaires flamands aient plaidé pour qu'on minimise ces disparités nord-sud, et pour qu'on cesse de

traiter les Wallons de surconsommateurs, c'est spectaculaire... En passant, il faut se rappeler qu'un ministre flamand, commanditaire pourtant du travail d'«objectivation», avait censuré la présentation de ces recherches parce que leur résultat n'abondait pas dans le sens qu'il souhaitait. Je me réjouis de sentir naître un partenariat conflictuel entre le monde scientifique et le n'importe quoi d'une certaine argumentation politique dans laquelle nous avons baigné pendant des années.

Ne crains-tu pas que certaines des filières nouvelles proposées aux médecins n'entrent en concurrence avec des filières déjà existantes ? Je pense par exemple aux biologistes dont les problèmes d'emploi sont graves, dès à présent.

T.P. — Le problème est réel. On pourrait aussi faire remarquer que le contenu des études de candidature (trois années d'études qui assurent les bases des sciences de la vie) ne permet que difficilement de prédire si un étudiant fera, ou pas, un bon médecin - c'est une question que nous nous étions jadis posée au GERM : nos facultés forment-elles le type de médecin dont les patients ont le plus besoin ? Tant qu'on n'est pas sûr que les candidis filtrent les plus aptes non seulement au plan scientifique, mais aussi au plan «anthropologique», au nom de quoi priverait-t-on un futur médecin du droit d'exercer ? C'est peut-être une des raisons qui a amené Jean-Louis Vanherweghem, recteur de l'ULB, à insister pour qu'on revoie en profondeur la formation médicale globale. Si on se veut positif, on peut espérer que ce test charnière à la fin de la troisième candidature aide les étudiants à s'orienter vers ce qui correspond le plus à leur centre d'intérêt.

A ceci près que les formations autres que médicales au sens strict, au sens clinique, risquent de faire figure de pis-aller.

T.P. — Ce qui est d'ailleurs déjà un peu la situation de la médecine générale face aux spécialités, lorsque les aspirants spécialistes refoulés par le nombre limité de places de stage (un *numerus clausus* qui ne dit pas son nom) se rabattent sur la fonction omnipraticienne. Cela produit les pires généralistes : aigris avant d'entamer leur carrière, ajoutant à une dévalorisa-

tion «objective» une dévalorisation intériorisée. Toutes les branches de la médecine devront demain travailler en équipe, conscientes de leur interdépendance. Ce n'est que dans une telle perspective d'excellence collective que l'on enrayera les déclassements et les démotivations de toutes sortes.

On pourrait terminer notre entretien par les propositions «fin de carrière». Suppression du remboursement INAMI pour les médecins âgés de plus de soixante-cinq ans : c'est la moindre des choses dans le contexte général de lutte pour sauver l'emploi des jeunes, mais cela fait problème, c'est le moins qu'on puisse en dire.

T.P. — Cette proposition a terriblement heurté l'ABSYM, qui avait par ailleurs d'autres motifs de vouloir croiser le fer avec le ministre Colla, mais l'ABSYM a parlé de scandale à ce sujet, de rupture des relations de confiance entre les médecins et le gouvernement, etc. Remarquons que cette mesure n'empêche pas les médecins plus âgés de continuer à prodiguer des soins, mais ils ne pourront décemment pas demander plus que le ticket modérateur à leurs patients - ils ne travailleront donc plus autrement que par sympathie. On pourrait aussi confier à ces plus vieux médecins une fonction sociale utile, qui relèverait d'une forme de supervision du travail de leurs confrères plus jeunes, de conseiller. On dit que le sens clinique se perd dans les jeunes générations médicales, au profit du recours volontiers intempestif à tout l'arsenal technique. Qu'attend-on pour le revivifier par des échanges intergénérationnels entre médecins ? La vigueur de la réaction de l'ABSYM a toutefois immédiatement entraîné une marche-arrière du gouvernement, qui semble renoncer à vouloir imposer la mesure : la hache de guerre est enterrée. Ce retrait confirme ce que nous disions précédemment : le gouvernement veut un compromis avec les médecins, et puisque le *numerus clausus* est la pièce-maîtresse de ce compromis, la principale monnaie d'échange qu'on leur concède, il ne s'agit pas d'en amoindrir la valeur en le couplant à une limitation de l'âge des médecins «remboursables» par l'INAMI, limitation que les principaux porte-parole des médecins refusent violemment.

L'obligation scolaire
telle que libéraux et socialistes la souhaitent



A quoi libéraux et socialistes voudraient arriver par l'enseignement obligatoire, c'est à l'école « neutre » obligatoire. Leur idéal est un régime où les parents seraient obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles officielles, devenues toutes des écoles sans Dieu.

Carte de propagande du Simef. — N° 5.

si pléthore m'était comptée

aldo perissino*

Disons-le tout de suite : aussi loin qu'il me souvienne d'avoir eu connaissance du problème, j'ai toujours été dérangé par l'idée d'un *numerus clausus* des études de médecine. Depuis mon entrée à la Faculté de Médecine, cela fait une bonne trentaine d'années. A l'époque, j'étais choqué de ce que la proposition contenait de protectionnisme corporatiste, et l'idée qu'il puisse y avoir «trop de médecins» me semblait saugrenue.

Sans doute cette vision des choses était-elle un peu simpliste. Aujourd'hui, il est de bon ton d'aligner les arguments qui conduisent à affirmer l'existence d'une «pléthore» médicale, et à pointer ses effets pervers :

- il y a des médecins qui n'ont pas de travail, et même des médecins au chômage;
- certains médecins ont trop peu de travail pour pouvoir continuer à connaître leur métier;
- certains médecins spécialisés ont une pratique qui se situe en deçà de leur niveau de compétence, et font de la médecine générale à un tarif de spécialité;
- il est indispensable de maîtriser les coûts du système de santé, et chaque nouveau médecin diplômé devient automatiquement un centre de frais pour la sécurité sociale;

* Médecin.

sus, à condition qu'il soit instauré depuis longtemps et fasse partie de la tradition universitaire. Il faudrait aussi prendre en compte l'ensemble des mécanismes de contrôle qui régissent la pratique médicale dans ce pays, et dont l'application ne serait sans doute pas du goût des promoteurs du *numerus clausus* en Belgique... Comparaison n'est pas raison : les chiffres globaux de la démographie médicale n'ont qu'une valeur indicative. Pour apprécier vraiment les qualités et les défauts d'un système de santé, et plus particulièrement l'impact de la démographie médicale sur l'économie de ce système, bien d'autres paramètres doivent être pris en compte.

Essayons tout de même de nous donner une vision prospective. Une estimation proposée en 1989³ suggérait que pour l'an 2 000, les besoins en soins médicaux en Belgique demanderaient un accroissement de la population médicale de 13% à 36% (selon les régions) pour les généralistes, et de 24% à 51% pour les spécialistes. Cette estimation prenait en compte une série de facteurs :

- évolution de l'offre
- taux de renouvellement requis
- projection de nouveaux besoins :
 - * évolution de la démographie (population stable mais plus grande part relative de la population âgée),
 - * évolution des conditions de travail (notamment, féminisation de la profession médicale),
 - * croissance de la demande.

La Belgique comptait, en 1985, 13 947 médecins généralistes et 13 977 spécialistes. En extrapolant les chiffres de croissance souhaitable cités plus haut, on arrive à 18 968 généralistes et 21 105 spécialistes, soit 40 073 praticiens au total dans l'hypothèse maximaliste en l'an 2 000. En 1993, on en comptait 36 178, soit une croissance annuelle de 1 032 unités; si la croissance se poursuit au même rythme, on arrive à 43 402 médecins, donc un excédent de 3 329 par rapport à la projection envisagée. A population stable, cela représente un médecin pour 233 habitants au lieu de un pour 252 dans la projection. Cette différence ne semble pas énorme. Est-elle ou non significative ? Il est difficile de l'affirmer, d'abord parce qu'elle repose sur une série d'hypothèses qu'il faudrait vérifier une à une, ensuite parce qu'elle s'appuie sur

3. Delière, D., *op. cit.*

- plus il y aura de médecins, plus ils prêteront d'actes par patient;
- le sous-emploi dans la profession médicale conduit les praticiens à se diversifier dans des domaines «douteux» (médecines «douces», spécialisations plus ou moins fictives de l'obésité, de la fatigue, etc.)

Cette liste des arguments habituellement invoqués n'est pas exhaustive, mais elle pousse à une conclusion qui semble évidente : il y a trop de médecins. Pour remédier à cet état de choses dommageable à l'équilibre budgétaire du système de soins, tout en préservant sa qualité, il faut produire moins de praticiens, donc admettre moins d'étudiants dans les facultés de médecine.

La logique du raisonnement semble d'autant plus imparable qu'elle rend un son familier : c'est en effet, depuis belle lurette, la thèse des organismes professionnels de médecins. Les faits semblent aujourd'hui l'appuyer, mais la valident-ils pour autant ? Regardons-y d'un peu plus près.

La préoccupation, il faut le rappeler, n'est pas neuve.

«Seule l'ignorance de l'histoire nous empêche de reconnaître qu'une offre excédentaire suivant une expansion n'est qu'une répétition de fluctuations récurrentes : au début de ce siècle, les écoles de médecine ont été accusées d'être des «usines à médecins» irresponsables. En contraste, les restrictions résultant du rapport Flexner, en 1913, entraînèrent un manque de médecins aux Etats-Unis. Ce phénomène de flux et de reflux du marché a déjà été clairement illustré par les Pays-Bas. Cette récurrence de surplus et de déficit conduit à deux observations importantes :

1) la croissance de l'offre n'est pas isolée du reste du marché; l'utilisation change aussi; le taux d'utilisation continue souvent à croître alors que la croissance des ressources de l'offre se ralentit; dès lors, des politiques prospectives doivent prendre soigneusement en considération les projections à la fois de l'offre et de l'utilisation des services des praticiens;

2) une offre excédentaire est habituellement provisoire : le temps l'effacera, par l'adaptation du marché. Les réactions courantes entraîneront probablement un nouvel équilibre, voire même conduiront à un manque, qu'il faudra combler au cours du XXI^e siècle»¹.

1. Delière, D., *Assessment, prevention and treatment of oversupply of medical manpower*, in «Human Resources in Health Care», 5th Symposium Health and Economics, Anvers 1989 - (traduction A.Perissino)

Entre les années 70 et 80, on considère classiquement que les pays d'Europe occidentale sont passés d'un déficit à un surplus de population médicale. Cette situation, qui préoccupe la plupart des pays développés, se rencontre indépendamment du contexte d'organisation de l'offre de soins. Les chiffres habituellement disponibles rendent toutefois cette «pléthore» difficile à définir: la proportion belge, avec un médecin pour 280 personnes environ, apparaît aujourd'hui excédentaire, mais par rapport à quoi? La situation italienne, avec un médecin pour 193 personnes, est-elle pire, et dans quelles proportions? Parmi les systèmes de santé dont l'indice de satisfaction est le plus élevé figure la Canada, avec un ratio de un médecin pour 460 personnes. Mais peut-on en conclure que cette proportion est idéale, alors que la formation, les rôles, le type de couverture des soins, la proportion entre spécialistes et généralistes, etc., diffèrent de pays à pays?

Que se passe-t-il chez nos proches voisins? Le tableau qui suit donne une indication du rapport entre population et médecins, de 1980 à 1990, pour quelques pays européens².

NOMBRE DE MÉDECINS PAR 10 000 HABITANTS					
Année	Belgique	France	Allemagne	Pays-Bas	Royaume-Uni
1980	23.1	20.0	22.6	19.0	14.1
1981	24.3	20.8	23.2	19.6	14.4
1982	25.2	21.6	23.8	20.1	14.6
1983	26.4	22.3	24.1	20.8	14.8
1984	27.5	22.7	25.2	21.6	14.9
1985	28.3	23.3	26.4	22.2	15.1
1986	29.3	23.8	27.0	22.8	15.2
1987	30.0	24.9	28.0	23.5	15.3
1988	30.5	25.6	28.7	24.2	15.6
1989	31.2	26.3	30.0	24.2	16.0
1990	31.7	26.9	31.0	24.8	16.1
% croissance	37.3	34.5	37.1	30.4	14.4

Le Royaume-Uni se dégage nettement du lot, tant en nombre de médecins par 10 000 habitants qu'en taux de croissance. On peut y voir une marque du «succès» d'un *numerus clau-*

2. «Compendium de statistiques de la santé», IBES, 1992.

sus, à condition qu'il soit instauré depuis longtemps et fasse partie de la tradition universitaire. Il faudrait aussi prendre en compte l'ensemble des mécanismes de contrôle qui régissent la pratique médicale dans ce pays, et dont l'application ne serait sans doute pas du goût des promoteurs du *numerus clausus* en Belgique... Comparaison n'est pas raison : les chiffres globaux de la démographie médicale n'ont qu'une valeur indicative. Pour apprécier vraiment les qualités et les défauts d'un système de santé, et plus particulièrement l'impact de la démographie médicale sur l'économie de ce système, bien d'autres paramètres doivent être pris en compte.

Essayons tout de même de nous donner une vision prospective. Une estimation proposée en 1989³ suggérait que pour l'an 2 000, les besoins en soins médicaux en Belgique demanderaient un accroissement de la population médicale de 13% à 36% (selon les régions) pour les généralistes, et de 24% à 51% pour les spécialistes. Cette estimation prenait en compte une série de facteurs :

- évolution de l'offre
- taux de renouvellement requis
- projection de nouveaux besoins :
 - * évolution de la démographie (population stable mais plus grande part relative de la population âgée),
 - * évolution des conditions de travail (notamment, féminisation de la profession médicale),
 - * croissance de la demande.

La Belgique comptait, en 1985, 13 947 médecins généralistes et 13 977 spécialistes. En extrapolant les chiffres de croissance souhaitable cités plus haut, on arrive à 18 968 généralistes et 21 105 spécialistes, soit 40 073 praticiens au total dans l'hypothèse maximaliste en l'an 2 000. En 1993, on en comptait 36 178, soit une croissance annuelle de 1 032 unités; si la croissance se poursuit au même rythme, on arrive à 43 402 médecins, donc un excédent de 3 329 par rapport à la projection envisagée. A population stable, cela représente un médecin pour 233 habitants au lieu de un pour 252 dans la projection. Cette différence ne semble pas énorme. Est-elle ou non significative ? Il est difficile de l'affirmer, d'abord parce qu'elle repose sur une série d'hypothèses qu'il faudrait vérifier une à une, ensuite parce qu'elle s'appuie sur

3. Deliege, D., *op. cit.*

des chiffres globaux, sans préjuger de la répartition des praticiens, de la manière dont ils exercent, de leur mode de financement, etc. Incidemment, depuis 1987, le nombre d'étudiants en médecine en dernière année est inférieur à 1 032, et représente en moyenne 942 unités de 1987 à 1991. Ce rythme de croissance nous conduirait à ... 40 198 praticiens en l'an 2 000, donc pas très loin de la perspective souhaitée.

Les projections auxquelles on peut se livrer, en toute légitimité et même en toute rigueur, peuvent donc rassurer ou inquiéter, quelle que soit la thèse que l'on défende : les partisans du *numerus clausus* proclameront que la situation actuelle est déjà largement excédentaire et qu'il est hérétique de vouloir une croissance de l'offre de soins, ses détracteurs brandiront la perspective du vieillissement de la population, et la partie continuera, avec ou sans décision à la clef selon le rapport de force et les priorités du moment.

Pour autant, on n'aura pas davantage résolu le problème du sens à donner aux études de médecine, qui serait une autre manière d'envisager la question. Aujourd'hui, en Belgique, l'accès aux études supérieures est «libre» pour l'étudiant qui a terminé ses études de deuxième cycle. Mais quelle garantie d'emploi sont offertes aux futurs diplômés, qu'ils soient biologistes, philologues, physiciens, psychologues, chimistes, juristes ou ingénieurs ? Qu'est-ce qui justifie, alors, la spécificité proposée pour les études de médecine ? La longueur des études ? Mais les problèmes de sous-emploi actuel conduisent de nombreux étudiants, dans toutes les facultés, à accumuler les diplômes complémentaires avant de se trouver sur le marché du travail. Le prix payé par la collectivité pour la formation de chaque étudiant ? Il est élevé dans toutes les facultés dites «à laboratoires». Le fait qu'une fois diplômé, chaque nouveau médecin se trouve potentiellement en mesure d'occasionner des dépenses à la sécurité sociale ? Peut-être. Encore que ce problème-là puisse être rencontré en instaurant une limitation du nombre de places disponibles; mais cette tactique déplaît généralement, parce qu'il semble injuste de frustrer les nouveaux promus de la possibilité de mettre en pratique le savoir et le savoir-faire qu'ils ont acquis au prix de longs efforts au cours de leurs études. Louable scrupule, mais qui, une fois encore, ne concerne pas, en principe, que les médecins.

Or les objectifs de la formation médicale devraient se modifier substantiellement, en raison de l'évolution des connaissances, et particulièrement de la nature de celles-ci. Le savoir en médecine, celui qui conduit à l'aptitude de l'exercice de «l'art», a toujours reposé sur les connaissances scientifiques de son temps. Mais jamais les outils conceptuels dont peut se servir le praticien n'ont été aussi étayés que ces dernières décennies. Une bonne partie de la pharmacopée de la première moitié de ce siècle reposait encore sur des bases empiriques. Aujourd'hui, le mode d'action de la plupart des médicaments efficaces est au moins partiellement connu. La pratique thérapeutique est donc passée du stade d'une multitude de recettes empiriques, qu'il fallait bien apprendre par cœur pour pouvoir les utiliser, à une connaissance beaucoup plus raisonnée où la méthode prend le pas sur la mémorisation. Il en va de même, en proportions variables, pour la plupart des sciences qui composent le matériel dont le médecin du XXI^e siècle va devoir faire usage. Ceci ne veut pas dire que tout est connu, loin s'en faut. Mais le volume des connaissances est tel, et son évolution se fait avec une telle rapidité, que la formation du futur médecin devrait s'appuyer sur des bases méthodologiques et conceptuelles qui le rendent apte à la formation continue, plutôt que de lui donner un brevet de savoir-faire voué à une prompte caducité. De plus, la pratique de la médecine contemporaine se situe dans un contexte économique, social, éthique, dont la complexité ne peut être ignorée du futur praticien, auquel un socle de formation générale plus large que celui sur lequel s'appuient les études actuelles devrait être proposé.

Paradoxalement, les exigences même d'une nouvelle formation médicale adaptée aux défis de ce que sera la pratique de demain, font perdre à cette formation sa spécificité: ce qui devient indispensable au futur praticien, c'est d'avoir la tête bien faite; qu'il l'ait bien pleine aura certes son importance une fois qu'il sera en activité, mais il lui faudra surtout être capable d'en renouveler le contenu. En cela, la formation médicale rejoint les caractéristiques de n'importe quelle autre catégorie d'études supérieures, et cesse d'être nécessairement une formation professionnelle dirigée vers une pratique spécifique. Cette approche entraîne deux conséquences qui m'apparaissent positives: elle valorise la formation continue après les études, clef pour l'acquisition et le maintien du savoir-faire et du savoir-être qui compléteront le savoir acquis

durant le curriculum; elle module le sens des études de médecine en en faisant une préparation ouverte qui crée des fonctionnalités, plutôt qu'un cursus serré conduisant à un statut. On pourrait donc remettre en perspective la problématique du *numerus clausus*, en revoyant le cursus des études de médecine de manière telle que leur finalité ne soit pas exclusivement axée sur la production de médecins praticiens. Le débat sur les études médicales se replacerait alors dans le cadre plus vaste d'une réflexion sur la place et le sens de la formation universitaire : réflexion qui s'impose au moins autant que celle qui a pour objet la démographie médicale, mais qui ne peut être qu'évoquée ici.

Mais il y a autre chose, qui nous ramène au champ de la santé. Au sens large cette fois, et non plus à celui de la lutte contre la maladie, qui est le territoire traditionnel de l'activité médicale. Les défis que constituent l'évolution de la démographie dans les pays développés, celle de l'épidémiologie, les inégalités de santé entre les populations, le développement de la technologie, la complexité de l'économie de la santé sont considérables. Y faire face implique le développement de stratégies élaborées.

«La stratégie de mise en place de ces programmes exigera que les investissements des gouvernements soient destinés à un nombre limité d'interventions de santé offrant un bon rapport coût-efficacité, délivrées équitablement à l'ensemble de la population. Dans le même temps, il faut progresser vers l'amélioration de l'efficacité et du contrôle des coûts des soins dans les secteurs public et privé. Une telle stratégie de santé orientée vers la population exigera le développement à grande échelle de moyens scientifiques, analytiques et techniques, aujourd'hui rares dans la plupart des ministères de la santé. Il faudra impliquer des épidémiologistes, des démographes, des sociologues, des analystes, des spécialistes en recherche opérationnelle, des chercheurs en environnement. Développer ces ressources dans les ministères de la santé, les universités ou le secteur privé seront un ingrédient essentiel de la réforme du système de santé.»⁴

4. Mosley-WH, *Population change, health planning and human resource development in the health sector*, World-Health-Stat-Q. 1994; 47(1): 26-30 (abstract, trad.: A. Perissino)

La tâche est complexe, et requiert des compétences diversifiées. Aujourd'hui, confrontés à l'urgence, héritiers bien souvent de situations découlant de politiques à court terme, voire d'une absence de politique, les décideurs privilégient l'analyse économique comme instrument d'élucidation. Mais l'analyse économique a ses limites, si bien soulignées par M. Mougeot (professeur de Sciences Economiques à Besançon) que je ne résiste pas à vous livrer un large extrait de son texte :

«La première tient évidemment à la nature des services en cause et au caractère dérisoire de toute recommandation économique et financière lorsque la douleur ou la vie des patients sont en jeu. Supposons qu'un expert omniscient et parfaitement informé parvienne à définir les modalités décentralisées de la meilleure allocation des ressources au système de santé et à l'intérieur de celui-ci. Cet expert aurait donc décidé quelle maladie, quel type de souffrance ne bénéficieront plus d'aucune couverture (...) et à partir de quel degré de gravité on cessera de soigner les patients. Ce «scandale» selon M. Foucault, tient à la comparaison d'un coût susceptible de devenir infini avec une utilité escomptée de plus en plus faible à mesure que le pronostic devient de plus en plus pessimiste ou que l'âge du malade est plus élevé. Mais ce scandale n'est que la conséquence de ce que l'on peut aussi considérer comme un scandale, l'inéluctabilité de la mort et de la dégradation biologique. La réflexion sur les dépenses de santé ne crée pas le scandale. Elle ne fait que le rendre public en amenant l'ensemble des acteurs du système de soins à s'interroger sur ce qu'il est possible et souhaitable de faire. Tout économiste sait que les besoins sont infinis et les moyens limités. La recherche de la meilleure utilisation de ceux-ci prend seulement ici une dimension plus dramatique que dans d'autres domaines et a pour inconvénient de révéler ce que, de toute façon, le système de soins fait à chaque instant.

La seconde limite à l'analyse économique de ce secteur tient à un phénomène d'information sur les besoins qu'il est possible de satisfaire et au coût de cette satisfaction. La connaissance médicale est limitée mais complexe et ne peut s'acquérir qu'après de longues études. En dehors de quelques pathologies simples, le patient ignore ce dont il souffre et quel traitement est approprié. C'est donc au détenteur de la connaissance de définir ce qui doit être dépensé. Mais en

général le producteur de soins (...) a un revenu (ou plus généralement une utilité) positivement corrélé avec le volume des services qu'il fournit ou des actes qu'il prescrit. Ses décisions n'auront pas uniquement des justifications médicales. Un observateur du système de santé, et en particulier un gouvernement qui souhaiterait contrôler les dépenses de ce système, ne peut observer l'état de santé des patients ni apprécier l'opportunité de l'action du producteur. Cette situation conjugue ce que les économistes qualifient d'antisélection (information cachée) et ce qu'ils appellent le risque ou l'aléa moral (action cachée). Elle est, de plus, influencée par l'incertitude médiale inhérente aux limites de toute science. Compte tenu de ces spécificités, un observateur peut, au mieux, constater a posteriori des dépenses. Il ne peut ni définir a priori ce qu'elles devraient être ni même ex post ce qu'elles auraient dû être. Les données concernant le système de santé n'expriment qu'un état de fait.

Une troisième limitation de l'analyse économique tient à l'organisation même du système de soins. Pour des raisons liées aux deux précédentes, elle échappe en partie aux acteurs eux-mêmes. Des contraintes multiples, des règles déontologiques, des obligations diverses, des interdictions viennent limiter les comportements des producteurs comme ceux des usagers ou des demandeurs. Or, dans ce cadre, des échanges ont lieu, des soins sont achetés ou vendus, l'activité comporte des coûts, des prix sont fixés, des excédents et plus souvent des déficits apparaissent, des revenus se forment. Une activité économique mobilisant près de 10% des ressources de la collectivité s'exerce sans que les variables qui la caractérisent soient économiquement significatives. Les prix sont de faux prix, certaines décisions sont imposées, le niveau d'activité résultant en dernier ressort de la manière dont les agents utilisent à leur avantage les règles qui régissent le système.»⁵

Il faut donc, pour mener une politique de santé, disposer d'autres éléments d'analyse qui permettent de dépasser ces limites. A la première, la collectivité ne peut répondre que par des choix de politiques qui définiront le mode de répartition des ressources en fonction de priorités définies, dans un cadre économique donné, certes, mais surtout dans un cadre de références éthiques.

5. Mougéot, M., «Systèmes de Santé et Concurrence», *Economica*, 1994, pp.7-9.

La seconde limitation, liée à l'opacité du système de soins pour les décideurs, tend à être limitée par l'évolution des connaissances, à laquelle il a déjà été fait allusion plus haut : mieux on comprend ce qui se passe, plus il devient possible de l'expliquer. De plus, cette évolution des connaissances entraîne, de la part des praticiens, une perception plus aiguë de la complexité de certaines situations rencontrées. Il devient alors nécessaire pour ces producteurs de soins, d'analyser leur propre pratique, selon leurs grilles spécifiques, afin de l'évaluer et de l'améliorer. Progressivement, les « règles de l'art » du diagnostic et du traitement deviennent ainsi plus transparentes, à mesure que les connaissances évoluent et que le besoin d'une évaluation s'affirme. La part de l'influence de paramètres non médicaux dans les décisions des soignants, si elle ne s'amenuise pas nécessairement dans un premier temps, a donc de bonnes chances de devenir plus visible.

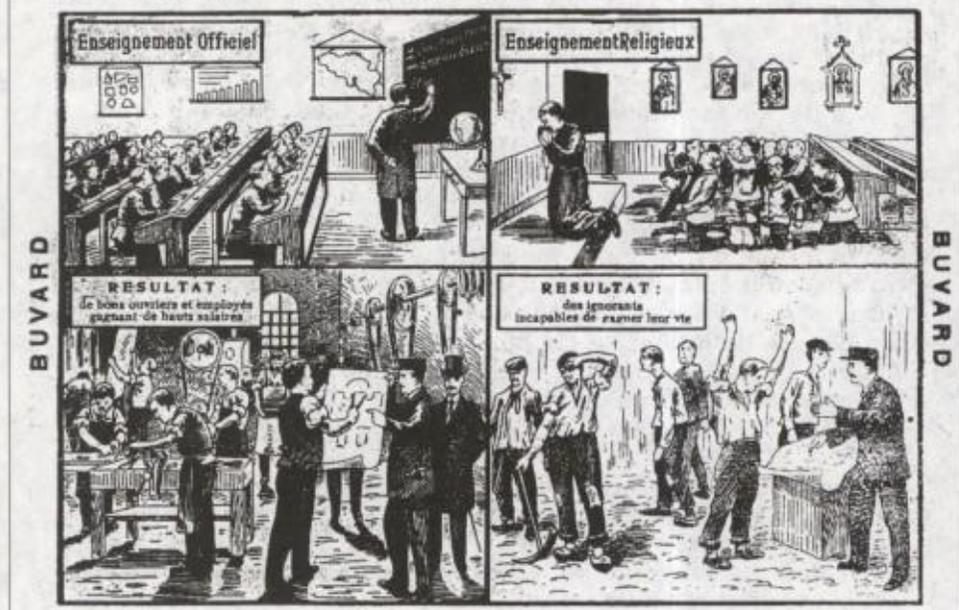
Quant aux limites liées à l'organisation du système de soins, elles sont probablement les plus susceptibles d'être décortiquées par des analystes extérieurs (économistes, sociologues, analystes de systèmes, etc.). Mais elles sont aussi plus difficiles à modifier, parce que résultant d'une histoire, d'un compromis entre intérêts divergents, de rapports de forces.

Quel rapport entre cette difficulté de l'analyse des systèmes de santé, et partant, la définition de politiques de santé, et la pléthore médicale ? Ceci : il est sans doute possible d'étudier un système de l'extérieur, et de définir des programmes sur base de données macroscopiques, d'une vision générale. Mais c'est courir le risque, à tout moment, de se trouver en porte-à-faux par rapport à la trame complexe que tissent, dans la réalité, les relations entre personnes, institutions, lobbys, entreprises et autres acteurs impliqués. Il faut donc disposer d'interfaces avec ce terrain pour que les réalisations projetées aient un sens, et pour qu'elles trouvent des relais, des points d'application dans la réalité quotidienne. Parmi ces relais doivent figurer des professionnels de la santé qui aient une connaissance directe, et pas seulement théorique, du terrain. Non comme représentants des intérêts de leur catégorie socio-professionnelle, mais comme partenaires de l'élaboration d'une politique de santé. Cela demande du temps et des ressources humaines dont la disponibilité, aujourd'hui, n'entre pas dans les projections des besoins en personnel de santé.

Résumons. La notion de pléthore médicale, en elle-même, est difficile à cerner par des chiffres. Le sentiment de son existence provient d'un malaise, lié aux conditions de la pratique médicale aujourd'hui. L'extension du champ de la santé, le fait qu'il devienne paradoxalement à la fois plus complexe et plus intelligible, requiert de nouvelles compétences, et donc des changements dans la formation, des professionnels de la santé en général et des médecins en particulier. Ces nouvelles compétences peuvent transformer les études de médecine en une formation plus polyvalente que ce qu'elle n'est aujourd'hui, rapprochant les étudiants médecins de ceux des autres disciplines. Pour qu'un partenariat constructif s'établisse en vue de la définition de politiques de santé, il faudrait à la fois ouvrir de nouveaux domaines d'activité et de réflexion, et consacrer une partie du temps de travail des praticiens de terrain à cette réflexion.

Dans une telle perspective, le débat sur la mise en place d'un *numerus clausus* des études de médecine perd pas mal de son acuité. Il est probable, cependant, qu'elle ait lieu, étant donné les rapports de force et les enjeux immédiats. L'erreur à ne pas commettre consisterait à écouter les oracles selon lesquels cette mesure ponctuelle résoudrait les problèmes de démographie médicale auxquels nous avons à faire face dans le champ de la santé.

Buvard de propagande, Début du XX^e siècle. - A.L.E., Varia.



Buvard de propagande, début du XX^e siècle, in *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente*, p. 107.

l'examen d'admission en polytechnique

jacques teghem*

Anachronisme obsolète ou tradition justifiée? Elitisme ou simple bon sens? Il existe une et une seule formation universitaire de premier cycle qui n'est pas accessible à tout(e) lycéen(ne): ce sont les études d'ingénieur civil en faculté de sciences appliquées (cinq années d'études).

La loi impose en effet que l'accès à ces études soit subordonné à la réussite d'un examen d'admission organisé par chacune des quatre institutions universitaires de la Communauté française de Belgique qui délivrent une formation en sciences appliquées, en l'occurrence les trois universités complètes (ULB, UCL et ULg) et la FPMs (Faculté Polytechnique de Mons). La situation est identique en Communauté flamande.

Le programme de cet examen d'admission, commun à ces quatre institutions, est établi sur base du programme de mathématiques de l'enseignement secondaire à six périodes hebdomadaires dans le troisième degré. Il est à noter que la réussite de l'épreuve d'admission dans une des quatre facultés autorise l'inscription en première candidature ingénieur dans n'importe quelle faculté de sciences appliquées: les quatre facultés concernées éditent d'ailleurs en commun

* Professeur à la Faculté Polytechnique de Mons.

la brochure de présentation du programme de cet examen¹. Il comporte cinq épreuves portant sur l'algèbre, l'analyse, la trigonométrie et le calcul numérique, la géométrie ainsi que la géométrie analytique. Les étudiants qui ne sont pas titulaires du certificat de l'enseignement secondaire supérieur délivré par un établissement de la Communauté française ou germanophone, ou d'un diplôme reconnu équivalent, doivent en outre passer des épreuves complémentaires de dissertation, de langue, d'histoire et de géographie.

Cet examen concerne 9% de la population universitaire (il y a en Communauté française 5 604 étudiants en sciences appliquées sur 62 300 étudiants universitaires²) ce qui est loin d'être négligeable. Il est important de souligner qu'il s'agit bien d'un examen, et non d'un concours à l'instar de ce qui se fait en France dans les grandes Ecoles d'ingénieur où le recrutement est contingenté.

une vieille tradition : le cas de la faculté polytechnique à mons

La première école d'ingénieurs fut créée en Belgique le 31 août 1837 par le Conseil Provincial du Hainaut sous le nom d'«Ecole Provinciale des Mines du Hainaut» - devenue depuis FPMs - à l'instigation de J.B. Thorn, deuxième gouverneur du Hainaut dans la Belgique indépendante. Prenant exemple sur la création de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures créée en 1829 à Paris, J.B. Thorn justifie cette création le 10/10/1836 au Conseil Provincial : *«L'immense développement que prennent les différents genres d'industries dans le Hainaut rend de jour en jour plus sensible la nécessité de posséder des hommes capables de diriger les nombreux établissements qui sont la source féconde des richesses de notre province. D'un côté, l'exploitation des houillères, de l'autre des constructions de routes, des canaux, des chemins de fer;*

1. «Les études d'ingénieur civil. Programme de l'examen d'admission», F.P.Ms. - U.Lg. - U.C.L. - U.L.B. (Année académique 1996-1997).
2. «Statistiques étudiants, personnel et recherche des institutions universitaires francophones de Belgique». Année académique académique 1994-1995, C.I.U.F.

ici, les hauts-fourneaux, les raffineries et les laminoirs; là, les fabriques de sucre indigène; partout les usines, les manufactures, les verreries, les faïenceries, les distilleries... Cette multitude d'établissements réclame le secours d'hommes instruits qui ne livrent point aux hasards d'une routine aveugle la prospérité de notre industrie et par suite, l'avenir et l'existence de la majeure partie des habitants du Hainaut. (...)

La future Ecole aurait pour objet de former de bons extracteurs de mines, des directeurs instruits pour nos usines, des constructeurs de machines et des travaux publics, des chefs de manufactures, etc., et de plus de donner à tous ceux qui, par leur position sociale, sont appelés à prendre part aux spéculations industrielles, une instruction positive capable de leur faire apprécier et surveiller les opérations.» (p.16)³.

L'objectif est donc clair : la révolution industrielle impose au capitalisme naissant la nécessité de former ses premiers cadres. Mais déjà à cette époque, malgré le très faible nombre d'étudiants - les deux premières promotions comptent quatre et cinq promus en 1839 et 1840 -, *«la direction exigeait du futur élève des connaissances mathématiques suffisamment étoffées : il devait soit suivre des cours préparatoires dispensés par l'Ecole, soit ... présenter un examen d'entrée devant le conseil des professeurs.» (p.26)³.*

L'exemple hennuyer se généralisa ensuite : en 1866, l'Université de Louvain crée une «Ecole spéciale du génie civil, de l'industrie et des mines» et l'ULB crée en 1873 une Ecole Polytechnique (cf. note 3, p.10).

L'examen d'entrée semble donc exister depuis la création des Ecoles d'ingénieurs. Par exemple, le Moniteur du 23/10/1887 publie le règlement organique de la future FPMs qui prévoit : *«L'Ecole admet deux catégories d'élèves : 'les effectifs' et 'les libres', (...) les seconds étant ceux qui n'ont pas présenté l'examen d'entrée : ils sont autorisés à suivre l'un ou l'autre cours mais l'accès aux laboratoires leur est refusé.» (p.56)³.*

Dès l'après-guerre 14-18, l'examen d'admission est imposé indistinctement à tous et c'est approximativement à cette époque - où la personnalité civile est accordée aux institutions

3. Staquet Willy «Fleuron intellectuel du Hainaut : la Faculté Polytechnique de Mons», Profac - F.P.Ms. (1990).

libres : ULB, FPMs, ... leur permettant de délivrer des diplômes légaux - que l'examen d'admission revêt sa forme légale actuelle.

la situation actuelle : du pour et du contre

L'objectif proclamé de cet examen d'admission est de tester les capacités du (de la) candidat(e) à entreprendre avec suffisamment de chance de succès des études universitaires qui sont incontestablement parmi les plus difficiles et surtout parmi les plus exigeantes. Un minimum de connaissance est certes requis, mais au-delà de ces acquisitions de base, la tâche dévolue à l'interrogateur est d'évaluer la capacité de l'étudiant(e) à réfléchir et à réagir face à un problème difficile.

Objectif bien ambitieux et qui assurément n'est que partiellement rencontré: si l'interrogateur universitaire a l'avantage de porter un jugement indépendant de la formation reçue, il n'a par contre pas le suivi nécessaire (que possède l'enseignant du secondaire) pour porter un jugement suffisamment fiable. Aussi, en pratique, les interrogateurs se fixent un objectif plus modeste et raisonnable : refuser ceux qui apparaissent n'avoir que très peu de chance de réussir ce type d'étude.

L'examen est d'ailleurs un sérieux filtre : les taux de réussite des cinq dernières années ont varié de 66 à 73 à l'ULB, de 57 à 67 à l'UCL, de 64 à 78 à l'ULg, de 56 à 65 à la FPMs.

Il est évidemment impossible de savoir ce que les recalés auraient fait en première candidature ingénieur; il est même difficile de connaître leur éventuel parcours dans d'autres filières universitaires car aucune étude n'a été faite sur le sujet. Sur la base donc d'échos et d'informations parcellaires, il semble cependant que la proportion d'erreur soit relativement faible (d'autant qu'il y a pour cet examen aussi deux sessions).

Par contre, la réussite de l'examen d'admission est loin d'être une condition suffisante de succès en première candidature ingénieur, puisque le taux de réussite varie généralement entre 50 et 60%. Certes, il est nettement supérieur à ce que l'on trouve dans d'autres facultés; il n'empêche que toutes les études statistiques mettent en évidence la faiblesse des pré-

dictions (quant à la réussite en première candidature) basées sur les cotes obtenues à l'examen d'admission. A la réflexion, ce n'est guère étonnant puisque bien d'autres facteurs interviennent dans la réussite en première année universitaire : maturité, rythme d'acquisition des connaissances, méthode et capacité de travail, ...

En définitive, le principal avantage reconnu à l'examen d'admission est d'assurer, outre un taux d'échec moindre, une plus grande homogénéité en première candidature ingénieur et donc d'y permettre ... un rythme soutenu d'enseignement. Il existe un certain consensus dans les facultés de Sciences appliquées pour estimer que cet avantage est suffisamment important que pour maintenir cet examen d'admission, par ailleurs, comme on l'a vu, profondément ancré dans les traditions du monde de l'ingénieur.

Il n'empêche que toute médaille a son revers. Qui dit examen de ce type dit souvent ... danger de bachotage : il existe et se renforce.

Si, au sein même des établissements secondaires, une préparation renforcée d'étudiants de dernière année désireux de poursuivre ce type d'étude, est compréhensible et légitime, on ne peut toujours en dire autant d'autres phénomènes :

- d'une part, l'extension de «cours de préparation à l'examen d'admission» délivrés par les universités elles-mêmes le samedi matin ou le mercredi après-midi (l'ULB se distinguant en la matière et ayant donné le ton);
- d'autre part un nombre croissant d'étudiants suivant «spéciale math», année supplémentaire dont l'objet essentiel est de préparer cet examen d'admission. Elle peut se justifier pour des étudiants «math faible» désirant se réorienter ou pour des étudiants étrangers souhaitant une mise à niveau avant d'entreprendre des études en Belgique. Mais il y aurait une incontestable dérive si cette année était suivie par de plus en plus d'étudiants ayant suivi une formation «6 heures» dans le secondaire. L'examen d'admission doit leur rester accessible sans formation supplémentaire et la «spéciale math» ne peut devenir un point de passage obligé pour le réussir.

un paradoxe

La loi de financement de 1971 de l'enseignement universitaire a placé les facultés de Sciences appliquées dans une situation curieuse : le financement proportionnel au nombre d'étudiants a ceci de paradoxal pour ces facultés qu'elles se privent de rentrées financières lorsqu'elles refusent des étudiants à leur examen d'admission (c'est encore plus sensible pour une faculté spécifique comme la FPMs qui ne récupère pas ces étudiants dans une autre filière d'études). Le phénomène est plus aigu encore ces trois dernières années avec la diminution importante du nombre d'étudiants présentant l'examen d'admission. Comment s'étonner dès lors que quelques voix - qui restent largement minoritaires - s'élèvent parfois pour proposer « d'ouvrir les vannes » de l'examen d'admission...

Ces voix se font plus pressantes aujourd'hui, à l'heure où les facultés de médecine se disent prêtes à diminuer leur nombre d'étudiants ... à condition que leurs subsides soient maintenus à leur niveau actuel !

et demain ?

Faut-il supprimer l'examen d'admission en Polytechnique ? La question revient à l'ordre du jour depuis qu'une telle suppression a été évoquée par le ministre compétent... en Communauté flamande.

Plusieurs facteurs interviendront dans le débat :

- la diminution du nombre d'heures de mathématiques à tous les degrés de l'enseignement secondaire, et l'existence de classes moins homogènes freinant l'approfondissement des matières (la réforme «Di Rupo» a par exemple regroupé au troisième degré les anciennes formations à cinq heures et à sept heures hebdomadaires en une seule à six heures);
- le taux d'échec croissant en première candidature ingénieur;
- la diminution (conjoncturelle ?) du nombre d'étudiants se destinant à des études d'ingénieurs;
- la nouvelle loi de financement des universités, en préparation. Car il est vrai que dans le cadre d'une enveloppe

budgétaire fermée (c-à-d fixée a priori indépendamment du nombre d'étudiants) comme c'est pratiquement déjà le cas actuellement, la suppression de l'examen d'admission et donc l'augmentation du nombre d'étudiants de première candidature ingénieur, n'entraînerait aucune charge financière supplémentaire pour la Communauté française; et l'on sait à suffisance que c'est le seul horizon qui guide l'actuel exécutif !

Si l'examen admission devait être supprimé, les divers éléments évoqués ci-dessus pourraient alors assez vite concourir à porter à six ans la durée des études d'ingénieur, la première année servant alors de propédeutique.

Le bon scolaire



**Ton Dieu, donnez-nous
le bon scolaire!**



**Attendez, mes amis,
que nous ayons le bon scolaire!!**



Le vrai « bon » scolaire!

Voir page 31, *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente*.

le désarroi des architectes

jacques aron

L'inquiétude qui s'est emparée dernièrement du monde des architectes et l'incapacité de l'Ordre des architectes de donner une réponse claire à de nombreux problèmes en suspens peuvent surprendre un observateur non averti des remous internes de la profession. En effet, celle-ci semblait avoir connu entre 1936 et 1985 la période la plus faste de son histoire, période de renforcement de ses institutions et de sa législation, période de croissance du nombre de praticiens et d'étudiants dans les différentes formations existantes. Comme les crises économiques qui concluent les périodes d'expansion, la crise du monde de l'architecture révèle tout à coup des contradictions longtemps dissimulées et s'aiguise soudain avec l'ouverture croissante des frontières européennes.

l'ascension d'une profession

Retraçons brièvement l'évolution de ces cinquante années de reconnaissance croissante du statut de l'architecte au sein de la société civile belge. Le diplôme d'architecte fut reconnu en 1936 et la loi de février 1939 protégea peu après le port du titre et l'exercice de la profession. Cette loi réserva à l'architectes un véritable **monopole** lié à l'obligation de toute personne ou institution de faire appel à ses services pour l'éta-

blissement des plans de demande de permis de bâtir et le contrôle de l'exécution des travaux.

Complétant ce dispositif légal, l'Ordre des architectes vit le jour en 1963, octroyant aux architectes un nouveau privilège réservé à certaines professions intellectuelles, dites libérales, de définir leur propre éthique et de sanctionner les manquements à celle-ci. Les architectes appartiennent ainsi à cette catégorie de citoyens qui peuvent, dans certaines limites, être jugés par leurs pairs, et parfois de manière extrêmement sévère, puisque la sanction infligée peut aller jusqu'à la radiation, c'est-à-dire jusqu'à l'interdiction professionnelle. Outre la mission d'établir un règlement de déontologie qui doit être sanctionné par arrêté royal, d'organiser le droit disciplinaire en une juridiction à deux degrés qui ne peut être mise en cause que par la Cour de Cassation, l'Ordre encadre aussi un stage de deux ans pour le jeune architecte.

Ce renforcement progressif de la profession a été obtenu du législateur par la pression de sociétés professionnelles dynamiques. Bien que dispersées et de nature très diverses, ces sociétés se sont unies à l'époque pour revendiquer, dans l'intérêt des maîtres de l'ouvrage publics ou privés, l'exercice d'une police interne de la profession. Le principal prix à payer pour la reconnaissance du monopole de l'architecte fut la séparation radicale et l'incompatibilité des professions d'entrepreneur et d'architecte. Ce monopole repose en outre sur une confusion complète entre la mission culturelle essentielle de l'architecte et son savoir-faire professionnel, cette expertise technique en raison de laquelle son intervention sera requise.

La création de l'Ordre des architectes en 1963 a eu pour effet immédiat de ramener le nombre de personnes exerçant la profession de 8 900 à 5 700 environ. Cette réduction permit temporairement à la majorité des architectes de «gagner sa vie» en pratiquant seulement un barème que les sociétés professionnelles étaient parvenues à faire accepter - sauf dans quelques domaines de la commande publique -, et que l'Ordre reprit à son compte. Avec un grand enthousiasme et dans la tradition de dévouement bénévole des sociétés professionnelles, l'Ordre des architectes mit en place, pendant ses cinq premières années, ses structures légales, fit approuver son règlement de déontologie en 1967, et rendit un certain nombre de jugements qui commencèrent à faire jurispruden-

ce. La pratique de la profession que l'Ordre consacra par son premier règlement de déontologie - il sera profondément remanié en 1985 -, était encore celle d'une profession libérale indépendante au service de ses clients, dans la relation triangulaire traditionnelle : maître de l'ouvrage - architecte - entrepreneur. L'extension de la promotion immobilière et l'intervention croissante de maîtres d'ouvrage professionnels et de financiers devaient réduire progressivement le champ de cette pratique.

Pour compléter l'édifice ainsi constitué, il ne restait plus, à la fin des années 60, qu'à adapter l'enseignement aux exigences nouvelles et à rationaliser ses structures très incohérentes. Cette étape des réformes fut moins heureuse, dans la mesure où la profession elle-même ne parvint plus à dégager une solution unanime. Vingt institutions délivraient à l'époque un diplôme donnant accès à la profession, dont le niveau et le contenu étaient très variables. On y retrouvait deux écoles supérieures de l'Etat, des écoles subventionnées de communes et province, des écoles confessionnelles Saint-Luc, des universités délivrant les diplômes d'ingénieurs des constructions civiles et d'ingénieurs-architectes, l'Ecole royale militaire et le jury central.

La loi réorganisant l'ensemble de l'enseignement, qui fut votée en 1970, reconnaîtra deux filières d'enseignement supérieur, l'une à l'intérieur et l'autre en dehors de l'université. Hésitant eux-mêmes, les architectes ne rencontrèrent pas dans le monde politique d'interlocuteur soucieux de leur donner accès à un enseignement supérieur spécifique, c'est-à-dire doté des avantages de l'université (3^e cycle, recherche, collation des grades, autonomie pédagogique, passerelles, etc.) et héritier en même temps des traditions de l'enseignement des disciplines artistiques (environnement particulier, pratiques créatrices, pédagogie et encadrement spécifiques, etc.) La loi de 1977 qui réorganisa les seuls instituts d'architecture dans l'enseignement supérieur artistique de type long et de niveau universitaire apparut ainsi comme un compromis dont les conséquences dommageables étaient parfaitement prévisibles et furent dénoncées par un certain nombre d'acteurs (dont l'auteur de ces lignes). Ce compromis sans perspective fut cependant accepté par beaucoup d'établissements car il ne remettait pas en cause les situations acquises, les réseaux concurrents et leur clientélisme politique, et prévoyait l'augmentation sensible des rémunérations des enseignants, jusque là dérisoires, et des moyens

financiers des établissements (surtout de ceux qui ne dépendaient pas directement de l'Etat).

La concession formelle du niveau universitaire aux Instituts supérieurs d'architecture représenta un cadeau empoisonné, car il était à prévoir que les universités ne renonceraient jamais à maintenir une distance entre leur formation d'ingénieurs-civils et celle des ingénieurs industriels dispensée par la majorité des établissements de type long.

le succès des études

On constata cependant très rapidement l'impact de la réforme générale des études d'architecture et de l'élévation supposée de son niveau, à l'augmentation de la fréquentation des établissements. Le nombre d'étudiants s'accrut particulièrement dans le réseau subventionné libre et officiel, tandis que les universités, pour leur part, rapprochaient progressivement la formation de leurs ingénieurs-architectes de celle des architectes. Le nombre d'architectes inscrits à l'Ordre augmenta en proportion du nombre des diplômés; la profession se rajeunit considérablement et se transforma sans que les conséquences en apparaissent immédiatement. Peu intégrés dans les structures fermées de la profession - il faut avoir trente-cinq ans pour être éligible à l'Ordre des architectes -, les jeunes architectes développèrent progressivement des préoccupations très différentes de celles de leurs aînés. Plus individualistes, jetés dans une société de la libre concurrence et de la réussite personnelle, ils ne prirent pas part progressivement comme leurs prédécesseurs à l'évolution générale des structures professionnelles, parfois tentées d'ailleurs de se protéger contre leur afflux. De 1965 à 1980, le nombre des architectes passa de 5 700 à 7 000 unités; de 1980 à 1995, de 7 000 à 9 600. D'une croissance moyenne de 23% pendant les quinze premières années, on était ainsi passé à une croissance de 37%. Entre ces dates extrêmes, la proportion de stagiaires (deux premières années d'activités) par rapport au nombre d'architectes inscrits au tableau après la fin du stage a pratiquement doublé (de 6 à 12% environ). Sachant qu'un maître de stage doit avoir en principe dix années d'expérience (l'Ordre a dû assouplir graduellement ses exigences), on conçoit aisément que l'augmentation du nombre de stagiaires, combiné au rajeunissement de la profession,

rende l'exercice du stage de plus en plus problématique. En première approximation, vu l'insuffisance de données, on peut avancer que si le stagiaire trouvait en 1965-1966 dix à onze maîtres de stage à sa disposition, il n'en dispose plus que de quatre aujourd'hui. Le revenu moyen des architectes s'est dégradé pendant les vingt dernières années et la concurrence entre eux est devenue plus sévère. Les maîtres de stage sont donc aussi plus réticents à assumer les charges d'une formation complémentaire héritée du statut élitaires des professions libérales du XIX^e siècle. La tentation du *numerus clausus*, sous différentes formes, ne pouvait donc que se faire jour aussi chez les architectes. L'Ordre proposait récemment au Gouvernement de revoir la loi afin de lui permettre d'évaluer à la fin du stage si le candidat dispose bien des connaissances requises pour exercer la profession d'architecte. L'Ordre aimerait manifestement se voir accorder les clés de l'accès à la profession, dissocié de l'octroi du diplôme par les établissements d'enseignement.

L'espoir du revenu garanti

Depuis sa création, l'Ordre n'a cessé d'entretenir auprès de ses membres l'espoir de faire entériner légalement un barème minimum d'honoraires, garant de l'indépendance et de la compétence de l'architecte. A vrai dire, les travaux préparatoires de la loi de 1963 n'évoquaient que le devoir pour l'Ordre de protéger le maître de l'ouvrage contre des demandes excessives des architectes ! L'Ordre parvint cependant à inclure dans son règlement de déontologie la possibilité de voir sanctionner son barème minimum par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. En attendant cette légalisation bien problématique, l'Ordre s'est efforcé de donner à son barème de référence le plus de poids possible. Si certains jugements de tribunaux ou des procédures d'arbitrage s'en inspirent, les pouvoirs publics ont fait la sourde oreille quand il s'agissait de l'appliquer dans leurs contrats. Par ailleurs, la concurrence entre les architectes pris dans les mécanismes du marché et la promotion immobilière, d'autre part, sapaient de plus en plus les traditions de l'exercice libéral de la profession et ses mécanismes de défense. Ceux-ci se sont d'ailleurs révélés très maladroits et inefficaces, notamment lorsque l'Ordre a tenté de doubler l'architecte du promoteur immobilier - a priori suspect - par un second architecte imposé au client.

Si l'Ordre s'est attaché à défendre son barème, il faut constater qu'il n'a jamais eu la même fermeté pour dénoncer les honoraires très bas versés aux jeunes collaborateurs indépendants des bureaux d'architecture. Une enquête de l'Ordre publiée en 1994 indique que le revenu net des stagiaires serait de quelque vingt mille francs par mois. La profession survit économiquement en grande partie du fait de cette réserve de main-d'œuvre sous-payée et dépourvue de protection sociale.

Le 30 octobre 1995, une décision du Conseil de la concurrence a encore contribué davantage à déstabiliser le monde des architectes. Cet organisme a été créé dans le cadre de la loi de 1991 et transpose en droit belge les décisions de la Commission européenne en faveur de la libre concurrence économique guidée par la foi aveugle dans le rôle régulateur et bénéfique du marché. Au nom de l'intérêt du consommateur et sans autre considération que l'abaissement du coût des prestations, toutes les professions libérales se voient assimilées progressivement à des entreprises et soumises aux règles commerciales. Le problème, cette fois, déborde l'interdiction faite à l'Ordre d'appliquer son barème; la protection que la déontologie des professions libérales apporte au maître de l'ouvrage est fondamentalement mise en cause et devra céder la place à d'autres mesures de défense de l'intérêt général et de celui des consommateurs. Car il n'est personne qui ne sache que la dérégulation a nécessairement des effets pervers et destructeurs auxquels devront répondre des mesures légales de protection contrôlées par de nouveaux organismes publics ou privés. La place intermédiaire des professions libérales entre la concurrence effrénée et le contrôle étatique est-elle de ce fait condamnée ? Dans un marché complètement dérégulé, pourquoi les architectes assumerait-ils encore la charge supplémentaire d'un Ordre, d'un stage, d'un droit disciplinaire autonome, d'une responsabilité personnelle d'un âge pré-industriel, couverte par une lourde assurance plus performante que celle des autres intervenants à l'acte de bâtir, sans parler des obligations légales toujours plus nombreuses qu'on leur impose ?

La profession est à la croisée des chemins, victime de ses propres faiblesses, anesthésiée par des années de succès apparents, attaquée à présent de l'extérieur et enfermée dans les structures obsolètes qu'elle s'est données.

évolution du doctorat

pierre marage*

Une évolution se fait jour en ce qui concerne le doctorat, formation du niveau le plus élevé accordée par les universités : la reconnaissance progresse lentement du rôle de la **formation par la recherche**, qui dépasse à la fois le modèle traditionnel de préparation à la carrière académique et celui de stricte formation professionnelle dans les domaines des sciences exactes.

Massification de la formation doctorale de culture générale ? On n'en est pas là, mais le doctorat est appelé à changer, et commence à changer, dans ses finalités comme dans son organisation.

deux finalités, deux types d'organisation

La fonction traditionnelle du doctorat est de préparer à la carrière académique : sélectionner les candidats les plus aptes et les plus motivés pour cette carrière (en principe les étudiants les plus brillants, animés du « feu sacré »); les y préparer en les immergeant dans la pratique selon les principes de l'apprentissage (tâches d'enseignement et surtout de recherche);

* Physicien à l'ULB.

Le Tirailleur

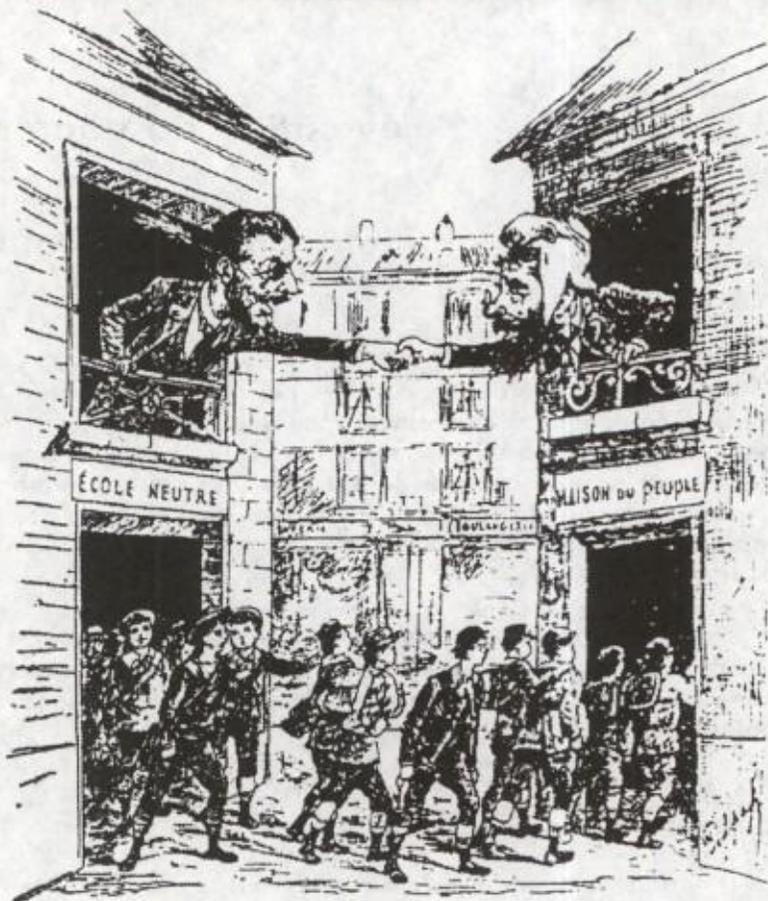
PARAISSEMENT LE DIMANCHE

Ligne de communication
de la Ligue de l'Enseignement à Paris
Paris, 11, Boulevard

ABONNEMENTS :

Un an, 10 francs
Six mois, 5 francs
Trois mois, 2 francs
Un trimestre, 1 franc

Les annonces sont reçues au
bureau de la Ligue de l'Enseignement à Paris
Paris, 11, Boulevard



L'école neutre et la maison du peuple.
L. CARJAT

INSTITUTEURS « NEUTRES » ET SOCIALISTES

Caricature catholique dénonçant la collusion entre l'école officielle laïque et neutre et le parti socialiste, *Le Tirailleur*, le 13 septembre 1891, in *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente*, p. 105.

les associer étroitement à un «patron» dont ils peuvent espérer un jour briguer la succession.

Ces objectifs expliquent les spécificités du modèle (type université allemande du XIX^e siècle): nombre limité de titres attribués (en adéquation supposée avec les possibilités de carrière), engagement dans une recherche de longue haleine, devant déboucher sur une thèse constituant un travail accompli et qui sera la base des recherches ultérieures du récipiendaire; direction de la formation assurée de bout en bout par le directeur de thèse, qui accepte le jeune chercheur dans son laboratoire, définit son sujet de thèse, guide son travail, l'associe à ses enseignements. Corrélativement: thèses généralement de longue durée; statut de travailleur rémunéré et non pas d'étudiant; pas de cours complémentaires.

Face à ce modèle «académique» s'est développé, dans certaines disciplines scientifiques (chimie, biologie moléculaire, physique appliquée), un type de doctorat à finalité professionnelle. Il s'agit de donner une formation relativement courte, permettant de maîtriser les techniques expérimentales dont ont besoin les laboratoires de recherche industriels.

En Belgique, la réalisation de thèses de doctorat sur les mandats d'assistant à l'université appartient évidemment au premier modèle (avec la perspective - théorique - d'engagement à titre définitif comme «premier assistant», suivi de la promotion comme «chef de travaux», puis de «chargé de cours»). La réalisation de thèses sur mandats d'aspirant du FNRS (Fonds National de la Recherche Scientifique), réservés aux étudiants les plus brillants et se destinant à la recherche académique, relève également de ce modèle (même si la durée des mandats est limitée à quatre ans, ils se prolongent naturellement dans les mandats temporaires de «chargé de recherche», éventuellement dans les mandats définitifs de «chercheur qualifié»).

Par contre, l'instauration après la guerre de «bourses de spécialisation» de trois ans accordées par l'IRSIA (Institut pour l'encouragement à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture, actuellement le FRIA) pour les titulaires de diplômes dans quelques disciplines scientifiques, répondait directement à la finalité professionnelle: formation plus courte, moins prestigieuse, moins bien rémunérée; sujets de

recherche en principe de nature appliquée; statut d'étudiant-boursier au lieu de contrat de travail; examen annuel de l'avancement de la thèse par un jury d'experts, comportant des universitaires et des représentants de l'administration de l'IRSIA ainsi que (pas toujours) des milieux industriels.

retard belge

En Belgique, c'est le modèle «académique» (avec sa variante «recherche pure» FNRS) qui domine encore nettement. Non seulement il constitue pratiquement la filière unique dans la plupart des disciplines, mais il impose doublement sa marque : d'une part, par la limitation en nombre des diplômes délivrés, d'autre part par l'organisation même de la formation qui reste (y compris dans la filière type IRSIA) du type apprentissage, très liée à un seul directeur de thèse, sans organisation centralisée d'écoles doctorales.

Dans la plupart des pays industriellement avancés, par contre, le modèle «à finalité professionnelle» joue un rôle beaucoup plus important. Ceci se manifeste dans l'organisation même de la formation: les jeunes chercheurs sont considérés comme des «étudiants»; ils suivent d'abord des cours suivis d'une sélection (*master* aux USA, DEA [diplôme d'études approfondies] en France); les écoles doctorales ou les directeurs de thèse doivent être agréés (aux Etats-Unis, toutes les universités ne sont pas habilitées à délivrer le titre de docteur).

Le plus frappant est cependant de constater le retard de la Belgique en ce qui concerne le nombre de diplômes de docteurs délivrés. Il y a une bonne dizaine d'années, ce nombre était, ramené à la population totale, la moitié de ce qu'il était en Angleterre, le tiers de la France ou des Etats-Unis. Plus significatif encore, la proportion de docteurs dans certains domaines, comme les sciences appliquées ou l'informatique, était dérisoire.

Dans une large mesure, c'est l'absence de grands laboratoires de recherche en Belgique (sauf dans la chimie et l'industrie pharmaceutique) qui est ici en cause, mais aussi la frilosité des industriels, dont la tradition est souvent de privilégier une formation «maison» de leurs ingénieurs et l'expérience acqui-

se au sein de l'entreprise, plutôt que de recruter de jeunes ingénieurs-docteurs ou de jeunes docteurs en sciences. Le contraste est ici frappant avec la situation en Allemagne, où beaucoup d'ingénieurs sont également docteurs, et dont l'industrie engage traditionnellement aussi beaucoup de docteurs en sciences (par exemple des physiciens). En France, par exemple, les pouvoirs publics ont entrepris depuis une dizaine d'années une grande action pour valoriser la formation doctorale pour les ingénieurs, y compris ceux sortis des «Grandes Ecoles». En particulier, des contrats sont conclus entre l'industrie et les laboratoires académiques en vue de financer des thèses sur des sujets de recherche appliquée, l'accent étant mis cependant sur l'acquis en terme de formation plutôt que sur les résultats immédiats de la recherche elle-même.

la formation par la recherche : vers un troisième modèle

L'évolution observée à l'étranger et (ne soyons pas trop pessimistes) la prise de conscience qui commence à se faire jour également en Belgique, dans les milieux académiques et dans certains milieux politiques et industriels, si elles rompent avec le modèle «académique», vont cependant aussi au-delà d'une généralisation du modèle «à finalité professionnelle». Plus profondément, cette évolution est liée à la reconnaissance de la qualité de la **formation par la recherche** (et pas nécessairement pour la recherche).

Bien sûr, le doctorat permet avant tout un approfondissement de la maîtrise de la discipline : au lieu de l'acquisition largement passive de connaissances présentées de manière scolaire, le chercheur doit apprendre à dominer véritablement celles-ci, pour résoudre des problèmes originaux. La création de liens entre l'industrie et les laboratoires universitaires, dont l'importance est de mieux en mieux reconnue, passe aussi par les liens personnels qui se sont tissés au cours de la période de formation.

Mais le doctorat développe aussi des qualités et donne une formation qui déborde la formation professionnelle au sens étroit. Avant tout, en mettant le jeune chercheur en face de problèmes inédits, qui font appel à toutes ses ressources, il

implique le développement des qualités de créativité, d'initiative et d'esprit critique. Il oblige à une ouverture d'esprit, une flexibilité, une disponibilité qu'aucune autre formation ne peut enseigner.

De surcroît, un doctorat bien conduit mène le plus souvent à côtoyer des chercheurs d'autres disciplines, à apprendre dans de nombreux cas le travail en groupe, souvent avec des collègues d'autres laboratoires, à rencontrer des chercheurs étrangers. Enfin, l'épreuve même de rédaction et de défense de la thèse est un apprentissage irremplaçable de présentation écrite et orale.

Les mérites de la formation doctorale sont donc évidents dans le domaine des sciences et technologies, et il serait particulièrement important pour l'industrie belge de comprendre son importance dans la formation de jeunes ingénieurs créatifs et compétents. Mais ces mérites valent aussi pour bien d'autres disciplines. Ils concernent directement l'économie, la sociologie, le droit. D'une manière générale, la formation de base fournie par les disciplines de sciences humaines ne peut être que valorisée par une formation doctorale, en vue de débouchés professionnels dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

des mesures à prendre...

Il s'agit donc de reconnaître que le doctorat, formation par la recherche, peut jouer un rôle important dans de nombreux secteurs, en-dehors du milieu académique et des quelques sciences exactes traditionnellement concernées.

C'est ma conviction que la très haute qualité de cette formation sera de plus en plus reconnue, en particulier par les entreprises et dans l'administration. Mais il n'est pas suffisant d'attendre que cette réalité se fasse jour tout doucement et spontanément. Il faut que les pouvoirs publics prennent, avec les universités, des mesures volontaristes pour accélérer cette évolution favorable.

augmenter le nombre de thèses

Il faut d'abord réaliser un effort significatif pour augmenter le nombre de thèses. L'association Objectif Recherche réclamait,

dans son mémorandum de 1992, le doublement du nombre de thèses d'ici à l'an 2000.

Cette augmentation implique un effort délibéré des pouvoirs publics, à la fois pour financer ces thèses, et pour prendre des initiatives en conjonction avec des entreprises (des idées et certaines réalisations existent à ce propos) . Il faut en particulier que des moyens soient dégagés dans les universités pour que les nombreux chercheurs engagés sur contrats temporaires puissent obtenir, dans certaines conditions, la possibilité, de réaliser une thèse leur permettant de synthétiser leurs travaux, par la libération de postes *ad hoc*.

Il est également indispensable que les pouvoirs publics reconnaissent le rôle du doctorat comme formation, et accordent aux universités le financement correspondant. Il est également indispensable de fournir des moyens pour permettre des déplacements à l'étranger des doctorants.

adapter les conditions de la formation

Les thèses doivent pouvoir être réalisées dans des conditions acceptables pour le jeune chercheur et pour ses futurs employeurs.

L'une des conditions les plus importantes en ce sens est la diminution de la durée moyenne des thèses. Il faut que les jeunes docteurs soient encore... jeunes quand ils chercheront un premier emploi. Cette exigence est nette du côté des employeurs. Les esprits évoluent dans les milieux académiques, où l'on commence à admettre que la thèse ne doit pas constituer nécessairement un monument impérissable. On peut cependant penser que la durée de quatre ans, qui commence à être considérée comme normale en Belgique (et qui reste plus longue qu'en Allemagne, en France, en Angleterre ou aux Etats-Unis), est probablement encore trop longue.

Une mesure importante consisterait à instaurer dans chaque faculté (ou section) un comité chargé de suivre, une fois par an, l'avancement des thèses (rapport succinct du doctorant et de son directeur, obligeant à faire le point et à dégager les perspectives d'achèvement).

Il est important de signaler qu'une nouvelle législation vient enfin de permettre aux universités d'accorder des bourses de doctorat assorties de la couverture de sécurité sociale, mais sans les charges fiscales qui grèvent les contrats d'emploi. C'est la reconnaissance du statut du doctorat comme formation, mais assortie de conditions normales de couverture sociale pour les jeunes adultes que sont les doctorants.

valoriser le titre de docteur

L'accroissement du nombre de docteurs, cependant, ne va pas sans poser des problèmes ... particuliers à ceux qui jouissent actuellement du titre de docteur : ils voient survenir le danger d'une nouvelle concurrence en termes d'emplois et craignent la «dévalorisation» de leur titre. C'est un problème classique, mais bien réel pour ceux qui y sont confrontés. La solution à ce problème doit venir notamment d'une action des pouvoirs publics, en vue de la valorisation du titre de docteur, en particulier dans l'administration et dans l'enseignement. Certaines fonctions et certaines promotions doivent être réservés aux docteurs (comme le prévoit déjà d'ailleurs le «Statut de chercheur en Communauté française»).

En fin de compte, le problème posé par un éventuel accroissement du nombre de docteurs n'est pas fondamentalement différent de celui que pose, dans d'autres domaines, un afflux de nouveaux diplômés sur le marché de l'emploi - l'embryon de polémique qui a opposé, il y a deux ans, Objectif Recherche au cabinet de la politique scientifique fédérale le démontre. On retiendra en effet que les opposants à un effort volontariste pour «produire» davantage de docteurs s'appuient sur une photographie du marché de l'emploi, laquelle ne révèle aucune demande particulière de docteurs, pas plus de la part du monde industriel que de l'administration ou de l'enseignement supérieur. Au contraire, en adversaires du malthusianisme, nous sommes convaincus qu'il n'est pas nécessaire d'attendre l'ouverture de débouchés pour favoriser une formation qui, pour autant que les employeurs potentiels s'en emparent, est susceptible d'exercer une influence positive sur les mondes de l'industrie et de l'administration, en termes de créativité notamment. Notre pari, c'est que cette influence se traduira aussi, à terme, en débouchés nouveaux : la dynamique formation-emploi ne doit pas être enfermée dans une vaine recherche de la parfaite adéquation de la formation à

l'emploi disponible à un moment donné, mais il faut la penser de manière dialectique, en envisageant aussi les retombées que l'apparition de nouvelles compétences peut entraîner dans le monde du travail.



Les instituteurs seront chassés par les moines!

Dessin de R. Baumont critiquant le projet de bon scolaire, 1911, in *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente*, p. 107.

peut-on faire une sociologie du partage mondial des bénéfiques ?

christian baudelot et roger establet*

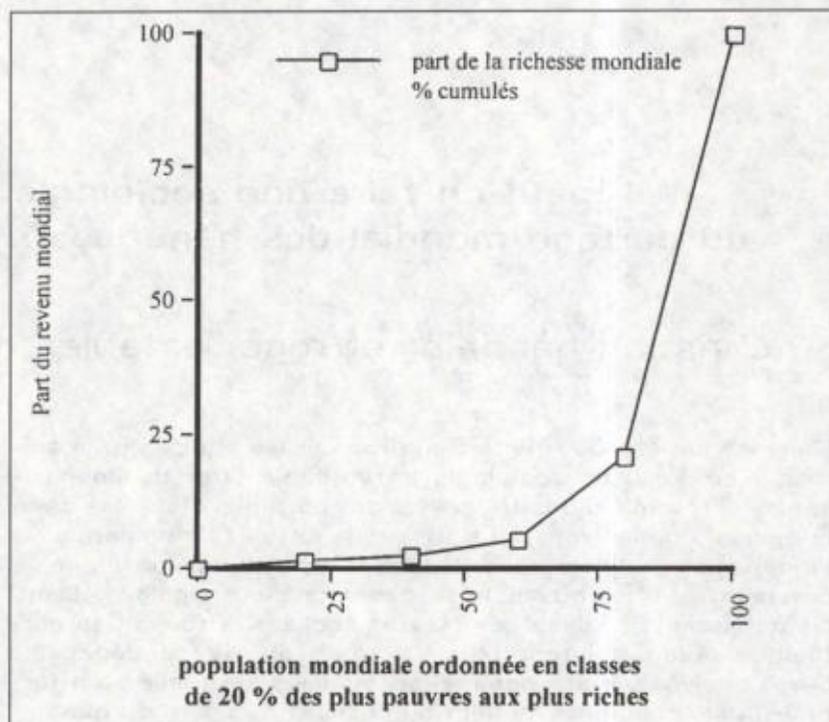
Dans les années 60, Pierre Bourdieu - et les équipes qu'il animait - produisit en sociologie un véritable effet de connaissance : il formait le dessin réaliste des partages de classe dans le peuple algérien, uni pourtant par la lutte et l'imminence de l'indépendance¹; et, dans la France de l'expansion et de la prospérité², il retrouvait le fil directeur des inégalités. Dans les deux cas, l'analyse des classes sociales retrouvait sa pertinence, avec d'autant plus de force qu'elle se dégagait d'une analyse précise des réalités sociales et qu'elle était formulée par un homme méfiant au possible à l'égard du marxisme, et de ses versions politiques caractéristiques d'une fraction des intellectuels.

Trente ans plus tard, on peut se demander s'il ne faut pas transposer l'analyse à l'échelle du monde, les descriptions qui respectent les frontières des pays ne suffisant peut-être plus à décrire les inégalités, les dominations et les exploitations dans le partage mondial des bénéfiques.

* Sociologues.

1. P. Bourdieu, A. Darbel, *Travail et travailleurs en Algérie*, Mouton, 1964 (en collaboration avec J.P. Rivet et C. Seibel).
2. Darras, *Le partage des bénéfiques, expansion et inégalités en France*, (1945-1964), Ed. de Minuit, 1966.

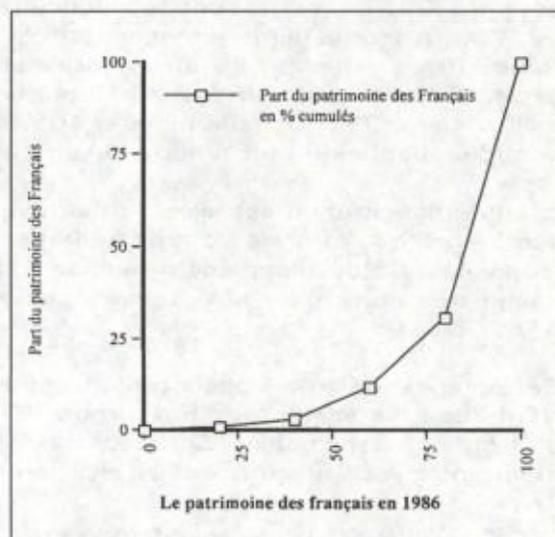
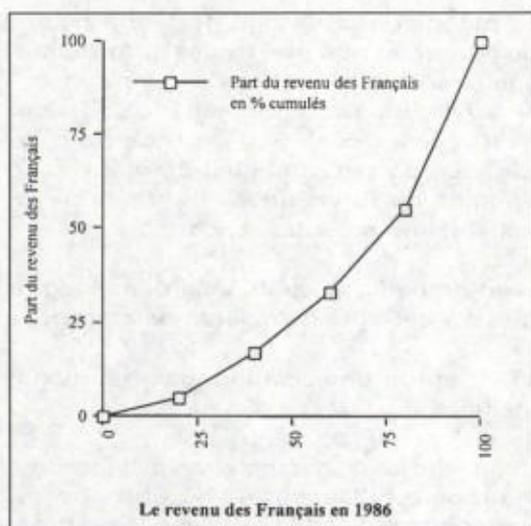
C'est en tout cas ce que suggère le graphique suivant publié en 1992 dans le rapport du «Projet des nations unies pour le développement»³ qui résume la concentration de la production mondiale.



L'indice de Gini, égal à 0 lorsque la richesse est répartie de façon égalitaire et à 1 lorsque la concentration entre les mains des plus fortunés est maximale, vaut ici 0,89. A titre de comparaison, la concentration du revenu des Français en 1986 est bien plus faible (indice de Gini : 0,36) et il en va de même pour le patrimoine pourtant moins partagé que le revenu (indice de Gini : 0,61)⁴.

3. «Rapport mondial sur le développement humain 1992», *Economica*, 1992, pp. 39-40.

4. Source : Données sociales 1990, p.169 (Stéfan Lollivier et Daniel Verger). Les graphiques et les tableaux ont été actualisés pour la France de 1991-92 avec des résultats à peu près identiques à ceux de 1986 dans Données sociales 1996, p3 55 (François Guillaumat-



(Suite de la note 4) Tailliet, Jean-Jacques Malpot et Véronique Paquel): les 20% des Français les mieux payés reçoivent 35% des revenus et les 20% les mieux nantis 66% du patrimoine. Inégalités considérables, certes : mais on est loin des 83% de la richesse mondiale qui échoit aux pays classés dans les 20% les plus fortunés.

Autrement dit, le revenu mondial est partagé de façon beaucoup plus inégalitaire que le revenu national français, **et même que le patrimoine national français**. Il en va de même si on compare le partage mondial aux partages américains des années 1962, tant pour le revenu (Gini = 0,48) que pour le patrimoine (Gini = 0,76) ⁵. Le partage mondial correspond à peu près à celui du patrimoine du Royaume-Uni, un des pays industrialisés les plus inégalitaires sous ce rapport ⁶.

Le partage annuel du revenu mondial s'opère selon des inégalités tout à fait comparables à celles des sociétés de classe.

Depuis Harry Magdoff ⁷, l'internationalisation des relations économiques s'est intensifiée.

En France, 22% de la main d'œuvre est employée dans des entreprises étrangères (Europe de l'Ouest : 44%; Etats-Unis : 30%) qui réalisent 28% du chiffre d'affaires. Dans les autres pays du G5, les parts sont respectivement de 9,5% et de 12,7%. Investissements étrangers en France : 49 milliards de francs (français) en 1990 et 61 milliards en 1991; investissements français à l'étranger : 147 milliards en 1990 et 108 milliards en 1991. Dans le monde, 10% de la production est contrôlée par des firmes n'appartenant pas au pays d'accueil.

L'internationalisation est allée de pair avec un accroissement des inégalités entre les centres et la périphérie. Le «rapport mondial sur le développement humain 1992» ⁸ en donne une image très nette pour l'évolution récente (*tableau voir page 85*).

Cette tendance à la concentration est bien un phénomène Nord/Sud : les écarts très forts entre l'Europe et l'Amérique du Nord se sont comblés. Enfin, les mesures de concentration montrent que depuis un demi-siècle, contrairement aux hypo-

5. Taussig, in Kessler, Masson, Strauss-Kahn, accumulation et répartition des patrimoines, *Economica*, 1982, p. 502.

6. Les 20% Anglais les plus riches se sont octroyés, selon Antony Atkinson et Harrison, en 1972, entre 80,8 et 87,5 % du patrimoine britannique, *ibidem*, pp.563-564.

7. Harry Magdoff, *L'Age de l'impérialisme*, François Maspéro, 1970.

8. p 40.

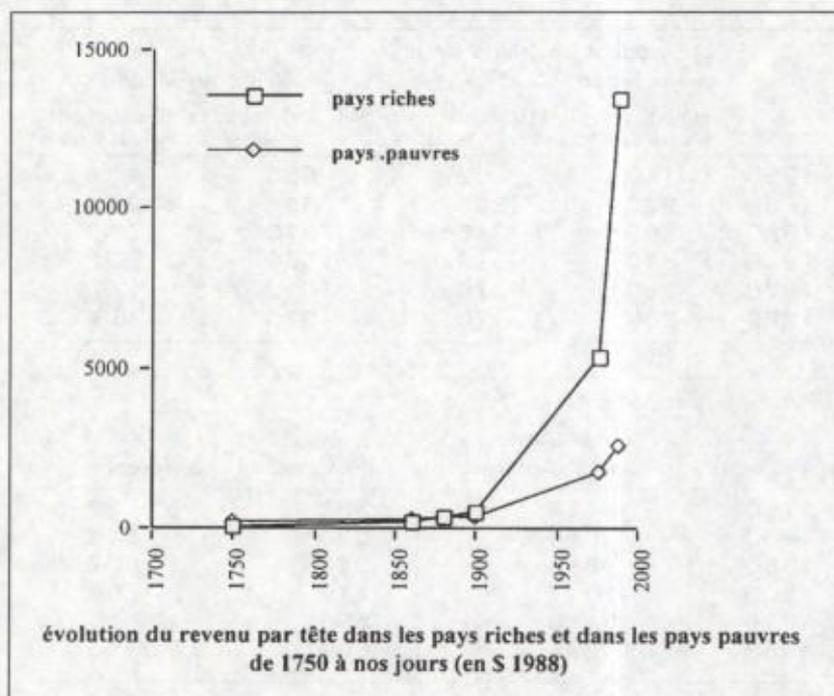
	% du revenu mondial allant aux :			
	20% les plus pauvres	20% les plus riches	Rapport des riches aux pauvres	Indice de Gini
1960	2,3	70,2	30 à 1	0,69
1970	2,3	73,9	32 à 1	0,71
1980	1,7	76,3	45 à 1	0,79
1989	1,4	82,7	59 à 1	0,87

Europe - Amérique Nord Japon - Australie		Reste du Monde		
Population (en millions)	Production (milliards \$ 1988)	Population (en millions)	Production (milliards \$ 1988)	
1750	150	62	550	215
1860	320	206	895	295
1880	385	315	970	302
1900	510	519	1060	336
1976	990	5376	3010	1792
1988	1200	13470	4070	2580

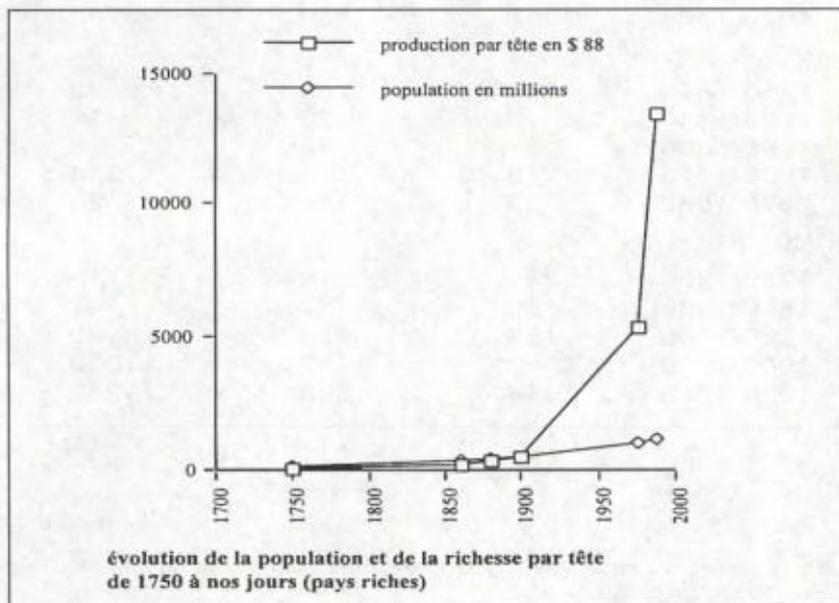
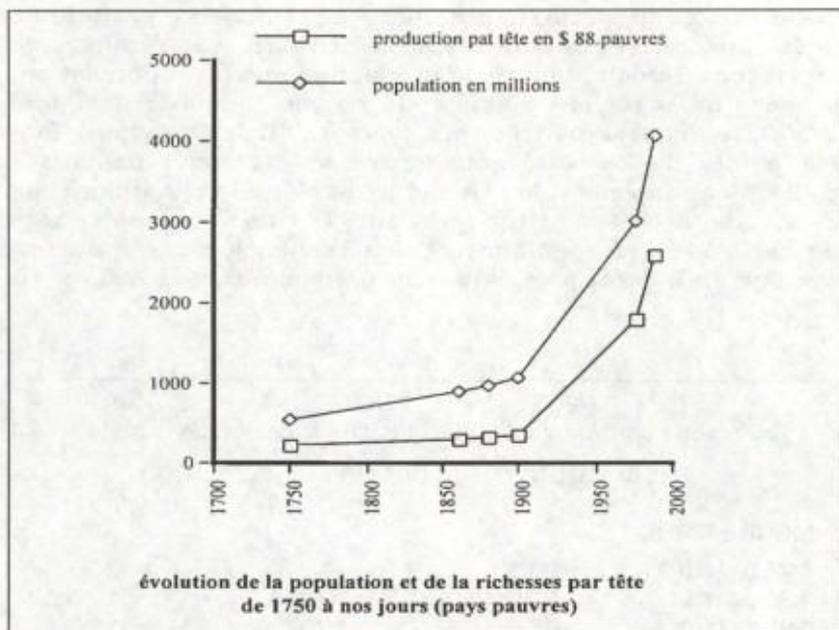
Revenu par tête en \$ 1988				
	Europe Japon	Amérique Australie	Reste du Monde	Différence
1750	413		391	22
1860	644		330	314
1880	818		311	507
1900	1017		317	700
1976	5430		595	4835
1988	11225		634	6390

thèses de Gini lui-même⁹, les disparités internes propres à chaque pays industrialisé ont plutôt tendance à diminuer.

L'accroissement des écarts entre les pays industrialisés et les autres n'est que le renforcement récent d'une tendance lourde, comme on peut s'en convaincre en actualisant les estimations de Paul Bairoch (voir tableaux page 85).



9. Les études menées par Gini lui-même et par ses collègues aboutissaient à au constat général d'un parallélisme entre industrialisation et concentration des richesses dans un même pays. Cf. notamment l'étude très soignée faite sur l'Autriche entre 1903 et 1910 par le Prof Savorgnan *La concentrazione dei redditi nelle provincie e nelle grandi città dell' Austria*, rapport à la XIX^e session de l'Institut International de Statistique à Tokyo, 1930, Bulletin de l'Institut International de statistique Tome XXV, 1931, pp.347 et 348.



Depuis le XVIII^e siècle, la différence de la richesse par tête se développe selon une exponentielle parfaite. Les rythmes de croissance actuels, tant de la production que de la population, laissent présager la poursuite de ce mouvement : vers l'an 2 000, la richesse par tête des pays de l'OCDE devrait s'établir autour de 23 100\$ actuels et celle des pays pauvres à 673\$. A ce tableau d'ensemble, le dernier bilan en date, celui de Angus Maddison ¹⁰, marque l'entrée dans le groupe de tête de certains pays asiatiques et une tendance récente au rattrapage en Inde et en Chine (*voir graphiques page 87*).

	GAINS du revenu par tête en \$ 1988	PERTES dus aux augmentations de la :	BILAN
	PRODUCTION	POPULATION	
MONDE RICHE			
1750/1860	613	412	200
1860/1880	309	136	173
1880/1900	456	260	196
1900/1976	6476	2515	3961
1976/1988	7392	1650	5741
MONDE PAUVRE			
1750/1860	111	169	-58
1860/1880	8	26	-18
1880/1900	33	28	6
1900/1976	715	501	214
1976/1988	223	185	38
MONDE			
1750/1860	234	219	15
1860/1880	90	47	43
1880/1900	163	74	89
1900/1976	2267	1257	1010
1976/1988	1916	686	1230

10. L'économie mondiale 1820-1992, analyse et statistiques, OCDE, 1995, graphique p.19.

Face à ce tableau d'ensemble, où le niveau monte partout mais où les écarts se creusent, on a envie de transposer au niveau mondial l'analyse sociale du partage des bénéfices. On s'aperçoit alors à quel point le modèle est exigeant. L'avantage de la perspective nationale dans l'analyse de classe consiste d'abord dans la possibilité de confronter les hypothèses à un riche matériau de terrain, à provoquer des enquêtes, à revoir les définitions, bref à engendrer une masse organisée de connaissances précises, que résumant admirablement les diverses éditions de «Données Sociales»¹¹.

Chemin faisant, les sociologues ont rectifié bien des idées reçues : les diplômés chômeurs, l'égalisation spontanée des chances, la force de la mobilité sociale, la baisse du niveau scolaire, la paupérisation absolue, les grandes familles de jadis, la fin de l'axe gauche-droite, l'abstentionnisme des pêcheurs à la ligne, la croissance des consommations vestimentaires...

La mondialisation est, depuis toujours et pour l'heure encore, prise de pas mal de vertiges : catastrophe démographique, appauvrissement du Sud, famines économiques. Il faut éviter de tomber dans ces traquenards épistémologiques. Mais, depuis quelques années, sous l'effet de l'internationalisation du capital, les enquêtes se font plus serrées. Les sociologues se risquent à de vraies comparaisons de terrain, sur des thèmes précis (organisation du travail, systèmes scolaires, évolution des relations familiales,...). Il est donc possible de trouver un angle pour réfléchir aux partages mondiaux de classes.

L'angle scolaire n'est peut-être pas le plus mauvais :

- reprise à l'échelle du monde de l'opposition entre une jeunesse prolongée et instruite et une masse réduite à une scolarisation minimale, que les ajustements structurels font encore tomber plus bas¹².
- pompage de cerveaux par les capitales, représentant des milliards de dollars de capital humain sacrifiés par les pays les plus démunis.

11. Chantier collectif, ouvert par Alain Darbel, comme le souligne Edmond Malinvaud dans l'édition 1978.

12. Marie France Lange, *La scolarisation au Togo*, Thèse, Université de Provence, décembre 1995.

- taille critique insuffisante de l'investissement en capital humain dans les pays les plus pauvres.
- variétés et invariants dans la construction des édifices scolaires, selon des modèles inspirés par les pays dominants.

On peut illustrer par un exemple la pertinence de l'analyse internationale : les intellectuels des pays riches, notamment ceux qui fonctionnent dans le système d'enseignement, ont coutume de se plaindre de l'exiguïté des moyens mis à leur disposition. En France, en 1992, la dépense globale d'éducation s'est élevée à 517,8 milliards de francs, soit à 86 milliards de dollars. Si l'on admet que la dépense d'éducation annuelle est affectée à la génération qui vient d'entrer à l'école (750 000 enfants), la suivante bénéficiant de la dotation annuelle suivante, cela représente une dot globale, ou, si l'on préfère un viatique de 690 400 francs par enfants, soit 115 000 dollars. C'est un capital non négligeable. 135 millions d'enfants naissent dans le monde pendant chacune des années de la décennie 1990 : 119,4 dans des pays «en voie de développement» et 15,6 dans des pays industrialisés. Peu ou prou, les enfants des pays riches reçoivent la dotation annuelle de la France. Si nous voulions doter de la même manière les enfants des pays pauvres, cela représenterait en tout 13 738 milliards de dollars (soit 115 000 dollars multipliés par 119,4 millions d'enfants). Or la production totale des pays pauvres atteint seulement 3 820 milliards de dollars en 1992. Le capital culturel des pays riches (selon la même norme française : 1 795 milliards de dollars, soit 15,6 millions fois 115 000 dollars) est un luxe qu'ils peuvent seuls s'offrir (la production des pays riches s'élevant à 19 280 milliards de dollars). Belle illustration mondiale de la détermination en dernière instance, si tant est que le terme de dernière instance ¹³ soit bien utile, tant la cause économique et les effets sociaux sont ici rapprochés.

Reste que nous ne sommes pas au bout de nos peines. Les études nationales demeurent la base d'une réflexion positive qui entend se prémunir des prophétismes : même si nous

13. Bourdieu a souvent moqué l'expression qui fournit d'utiles substituts du travail sociologique concret aux intellectuels marxistes : il dit volontiers préférer les explications en première ou deuxième instance...

savons que la production est aujourd'hui mondiale, et malgré les efforts de Léontieff, nous sommes bien loin de mesurer un PNB mondial : à l'échelle d'un pays, la production résulte d'estimations effectives contrôlées par les modèles de comptabilité, le PNB mondial n'est encore qu'une extrapolation, de la même façon que les PNB régionaux ne sont que des miniaturisations. On peut poser, au moyen d'une statistique mondiale chaque jour plus exigeante, que les rapports de classe doivent être étudiés dans leur dimension internationale. Mais la plus grosse partie du travail reste à faire, si l'on prend pour norme l'évolution des connaissances de la société à l'échelle nationale. Mais quoi de plus encourageant, pour les vrais matérialistes, espèce rare chez les marxistes, ceux qui entendent traiter «les faits sociaux comme des choses».

Le Coup de Patte

paraît tous les samedis



«Un rêve déçu. Le bon scolaire aux enfants, le plomb aux parents, c'était complet.»

Caricature stigmatisant le projet de loi Schollaert parue dans *Le Coup de Patte* du 3 juin 1911, in *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente*, p. 163.

quelques balises autour d'une longue grève

pierre gillis *et* jean-maurice rosier

Les tensions sociales que révèle le long mouvement des enseignants sont telles qu'il aurait été incompréhensible de ne pas en parler dans un numéro consacré par ailleurs aux problèmes de l'accès aux études supérieures. Voici donc quelques réflexions à chaud¹, que nous avons tenté de structurer en quatre chapitres - le sens général («sociétal», diraient les amateurs de néologismes) du mouvement des enseignants, ses enjeux «internes», ses modalités, et les projets affichés d'autonomie.

chapitre I

égoïste : celui qui le dit, c'est lui-même...

Depuis le début du mouvement de grève des enseignants, les accusations et les noms d'oiseau volent bas : le PS voit dans le mouvement des enseignants la quintessence du corporatis-

1. Merci à Nadine Plateau, à Jean-Claude Raillon et à Michel Godard qui nous ont fait l'amitié d'une critique attentive et bienveillante de notre premier jet; leurs suggestions ont enrichi notre texte et s'y sont glissées sans chausse-pied.

me, et il a reçu les félicitations, éthiquement fondées, nous n'en doutons pas, de Philippe Van Parijs (voir dans ce numéro la réédition des deux cartes blanches au *Soir*, celle de Ph.V.P. et la réponse que Mateo Alaluf et l'un des signataires du présent papier, P.G., lui ont adressée). En face, la CGSP, plus nettement sans doute que les centrales chrétiennes de l'enseignement, en appelle, chaque fois qu'elle en a l'occasion, à la solidarité de l'ensemble des services publics, et, au-delà, à celle de tous les travailleurs. C'est donc que le corporatisme, la solidarité, l'égoïsme, la conscience de classe sont des notions qui ne recouvrent pas les mêmes réalités pour les uns et pour les autres. On comprend sans gros problème où est le clivage : ou bien vous considérez les données budgétaires, les rapports de force fédéraux, voire européens comme des contraintes absolues (et même dans ce cas, il convient probablement de faire la différence entre ceux qui acceptent ces contraintes à leur corps défendant et ceux qui, comme Elio Di Rupo et Jean-Luc Dehaene, en font l'axe d'une politique, c'est-à-dire qu'ils y projettent leurs volontés et leurs espoirs), ou bien vous pensez, comme nous et comme les porte-parole du mouvement des enseignants, que les budgets traduisent des choix politiques, et que la planification des restrictions imposées aux communautés est l'expression d'une volonté de démanteler les secteurs sociaux, à la manière dont le FMI impose des plans d'ajustement structurel aux pays du tiers monde.

Dans la première hypothèse, à enveloppe fermée, les revendications des enseignants ne pourraient être satisfaites qu'au détriment du service public de radio-télévision, ou des soins de santé, ou d'autres nécessaires dont on vous épargnera la liste. Les enseignants sont donc des salauds.

Dans la seconde hypothèse, la lutte pour le refinancement de la Communauté française est une des formes que prend l'opposition au démantèlement des services publics, au tout-à-la-compétition dénoncé par ailleurs par Philippe Moureaux et ses amis (voir le numéro 198 des *CM*), et les enseignants sont la pointe avancée d'un mouvement dans lequel le monde du travail serait suicidaire de ne pas s'investir.

Notre Ministre-Présidente a l'habitude de justifier la priorité absolue qu'elle accorde aux facteurs budgétaires par une comparaison domestique : on choisit sa destination de vacances

de manière à ne pas dépasser le budget qu'on s'accorde à cette intention. Implicitement, la connotation de supplément pas tout à fait indispensable attachée aux vacances est ainsi projetée sur le besoin d'instruction - on n'oserait certainement jamais (en tout cas, nous n'oserions pas) suggérer à un cancéreux de choisir le traitement médical qu'il va suivre de manière à ne pas dépasser le budget qu'il entend consacrer à sa santé. Il y a donc contrainte et contrainte, l'une pouvant céder devant l'autre - ce qui nous renvoie au cœur de la politique et des choix qu'elle exige, tout en désignant la fragilité des pseudo-démonstrations qui jouent sur des analogies faciles.

Notre point de vue donne la priorité à une analyse des besoins. Paradoxalement, tout en refusant sans ambiguïté la primauté de cette logique, notre gouvernement communautaire prétend à l'occasion ne pas être en contradiction majeure avec l'exigence de satisfaction des besoins d'éducation. A l'appui de ces prétentions : un trucage des comparaisons internationales en matière de financement de l'Ecole. Nous vous renvoyons, pour en finir avec les vessies qu'on essaie de nous faire prendre pour des lanternes, aux deux documents que nous publions en annexe, en insistant cependant sur une idée-force : aucune comparaison internationale ne remplacera jamais une véritable analyse des besoins - l'ajustement sur des moyennes internationales revues à la baisse étant précisément à l'origine des politiques déflatrices qui nous poussent vers l'avenir à reculons. Au contraire, un succès des enseignants francophones de Belgique (hypothèse malheureusement académique, en l'état actuel du mouvement tout au moins...) pourrait donner des idées à leurs collègues d'autres pays, et ainsi contribuer à contrecarrer les tendances néo-libérales qui emportent tous les gouvernements européens.

Un mot encore à ce sujet, pour ne pas s'en tenir à des affirmations de principe dont le respect n'a jamais et nulle part suffi pour conquérir des victoires. La distinction, avancée plus haut, entre les promoteurs des restrictions ² et ceux qui, faute

2. On n'oubliera pas d'inclure parmi ces promoteurs les associations de parents, qui, après avoir vainement espéré rééditer la triomphale opération de 1991 (pour rappel, les présidents du PS et du PSC de l'époque avaient choisi, sans doute pour manifester leur mépris à l'égard des enseignants, d'attendre la manifestation convoquée par les associations de parents pour engager de véritables négociations), se sont rangées aux côtés de la ministre, clairement en

de voir comment y échapper, les acceptent à leur corps défendant n'est pas gratuite. En l'occurrence, elle nous amène à ne pas lancer d'anathème à l'encontre de ceux qui, une fois constaté l'échec de la revendication de refinancement, proposent des formules de repli préservant le moins mal possible l'emploi : seuls ceux qui luttent ont le droit de décider du moment où il devient préférable d'organiser les conditions d'un repli, plutôt que de subir une retraite en ordre dispersé. Mais il faut admettre que de telles propositions, avancées alors que le mouvement n'est pas encore battu, le divisent et l'affaiblissent - et la majorité des enseignants grévistes a manifestement jugé en ce sens les propositions de partage du travail et des revenus élaborées par la CEMNL. Il nous semble cependant qu'il faut leur reconnaître au moins un mérite, d'ordre pédagogique : celui d'avoir contraint Philippe Busquin à montrer qu'il n'était même pas prêt à porter devant le gouvernement fédéral la demande de pensionner les enseignants à soixante ans - ce qui en dit plus long que n'importe quel discours sur le fanatisme budgétaire du PS.

chapitre II

de 90 à 95, continuités et ruptures

Le discours critique s'accorde pour considérer que la problématique de l'école est traversée par une contradiction fondamentale entre les aspirations démocratiques à développer au maximum les capacités intellectuelles de tous les étudiants (et cette exigence de formation est porteuse d'une aspiration plus ou moins diffuse à un changement social) et le pragmatisme des classes dominantes, désireuses d'adapter les connaissances aux impératifs du marché. Toutes les réformes pédagogiques ont ainsi été le résultat d'un rapport de force concernant le renouvellement de la force de travail dans un sens positif (sa valorisation permettant de mieux résister à l'exploitation et à l'aliénation) ou dans un sens négatif (une soumission accrue aux exigences ponctuelles du marché de l'emploi la rendant plus vulnérable), plutôt que la conséquence de

(suite de la note 2) ce qui concerne la CNAP et via quelques divagations difficilement déchiffrables pour la FAPEO. Sans doute est-ce à ces associations qu'il faut dédier le graffiti qu'on peut lire sur un mur de Charleroi : «*La lâcheté de nos parents rend intelligible la connexie de nos ministres*».

ruptures épistémologiques à visée universaliste. C'est à l'aune de ce postulat qu'il convient de mesurer le caractère émancipateur d'une mesure pédagogique, car, au-delà de leur emballage (lutte contre l'échec), il est arrivé que des réformes renforcent les inégalités - et nous ne nous préoccupons pas ici de savoir si elles sont le fait de l'organisation sociale dans son ensemble ou si ces inégalités sont engendrées par le système scolaire lui-même. Les parents, au statut apparenté à celui de consommateurs de l'École, soutiennent tout projet assurant l'élévation des savoirs; il faut donc les convaincre qu'une politique de restriction comptable ne touche pas à l'excellence de la formation, et qu'elle combat les inégalités. Dès lors, tout gouvernement qui s'emploie à prouver que l'enseignement est trop cher doit accompagner sa politique budgétaire d'une entreprise de recomposition pédagogique, d'où la mise en place de stratégie d'«école de la réussite», de «lutte contre l'échec» et de «programme récapitulatif en quarante propositions»; la responsabilité des tares du système scolaire n'étant, cela va de soi, pas revendiquée par les ministres passés ou présents, elle est implicitement attribuée aux enseignants (à qui d'autre pourrait-elle l'être ?), ce qui implique une mise en cause de leur travail antérieur, et, par extension, de leur dignité.

Cette conjugaison de leurres - idéologique et pédagogique³ - était nécessaire parce qu'au fil du temps, le combat émanci-

3. De notre part, qualifier les quarante propositions de Laurette Onkelinx de leurre ne traduit aucun dédain pour les controverses pédagogiques : c'est le contexte de leur publication qui impose ce jugement. Ajoutons cependant que la réussite de réformes pédagogiques est inimaginable, au-delà du *black-out* sur l'absence de moyens, sans le concours actif des enseignants les plus motivés, et que ces derniers sont aussi ceux que l'autoritarisme monétariste de la ministre a le plus écœurés - l'ouverture de la discussion est ainsi placée sous les pires des auspices. Sur le fond, on aura d'abord remarqué le nombre des intervenants dans le débat qui auront prétendu y avoir retrouvé des idées qui leur sont chères - du PRL à certains tenants de l'école unique à la CGSP en passant par Ecolo, Laurette ratisse large, ce qui tend à confirmer qu'il s'agit d'un catalogue relativement vague de bonnes intentions; quant au «recentrement sur l'essentiel (français, langues, mathématique)», s'il semble répondre aux souhaits de l'enseignement supérieur, universitaire ou non, il risque de faire bon marché des besoins de ceux qui ne poussent pas leurs études au-delà du niveau secondaire - on pense par exemple au souci de faire progresser une certaine alphabétisation scientifique.

pateur, fait d'avancées et de reculs, avait construit un dispositif scolaire à qui plusieurs études reconnaissent une aptitude raisonnable à préparer à l'enseignement supérieur et un coût moyen, comparé aux normes européennes, notamment parce que le taux d'encadrement élevé dans le secondaire est compensé par la modestie des salaires⁴ - résultats relativement positifs, contrairement à ce que nous apprennent les enquêtes qui se multiplient sur l'enseignement de qualification (technique et professionnel), mettant en évidence la catastrophe dont il est le cadre.

Paradoxalement, le mouvement qui secoue les écoles depuis trois mois n'a pas réussi à imposer médiatiquement ce qu'il ressent comme des évidences. Tout au plus a-t-on admis, en la déplorant avec une plus ou moins grande sincérité, l'impossibilité de la réconciliation entre la logique des sentiments et la rigueur budgétaire inhérente à la gestion de la crise que traverse la société.

En cette affaire, l'on peut incriminer sans convaincre : silence des intellectuels (à la différence de 1990) dont on connaît en Belgique le peu d'intérêt pour la vocation tribunitienne; complicité des médias, notamment la RTBF⁵ (la conviction que le

4. Cf. *Le Monde*, 30 avril 1996, p. 30; voir aussi les documents que nous republions, celui élaboré dans le cadre de la cellule Vulcain, à l'occasion des Assises de l'enseignement, page 109, et celui que nous empruntons à *République*, page 120.
5. On pense en particulier à l'extraordinaire marche-pied que l'équipe de *Matin Première*, en radio, a offert à Laurette Onkelinx en lui accordant deux heures d'antenne quasiment ininterrompue pour présenter ses quarante propositions, et en écartant systématiquement comme hors de propos toutes les interventions d'enseignants qui souhaitaient replacer la publication des propositions dans leur contexte et en montrer la fonction de diversion. Ou encore au commentaire et à la comparaison des grèves du front commun des mardi 30 avril et jeudi 2 mai, à un moment-charnière pour la suite des événements, le JT RTBF annonçant le jeudi soir que la grève avait été moins bien suivie que celle du mardi, alors que RTL affirmait exactement le contraire, en accord avec le diagnostic des organisateurs du mouvement et toute la presse écrite du lendemain. Ajoutons cependant, pour ne pas noircir inutilement le tableau, que la RTBF nous fit parfois entendre d'autres sons de cloche - avec l'émission télévisée «Les pieds dans le plat» consacrée au financement de la Communauté, et, plus encore, avec les billets du vendredi matin qu'Hugues Le Paige cisèle avec intelligence et persévérance («pensées multiples»).

gouvernement ne céderait pas sur le principe du refinancement, et donc que tout franc accordé à l'enseignement serait un franc perdu pour l'audiovisuel, a-t-elle poussé les journalistes de la RTBF à s'aligner sur la position de Jean-Louis Stalport, qui croisait les doigts pour que le gouvernement ne concède rien aux enseignants ?); pensée unique accréditant l'absence de toute alternative; absence d'un bureau d'étude syndical capable de contrer les conclusions abusives tirées par le monde politique (tendances dominantes confondues) d'études comparatives sur les financements des systèmes scolaires, elles-mêmes plus ou moins tendancieuses - tout cela a certainement joué⁶.

L'Histoire, si elle ne se répète pas, autorise des comparaisons entre des événements en apparence de même nature. Ainsi, pour beaucoup d'enseignants, la contraction de l'espace de la négociation en 95 présageait d'un affrontement semblable à celui de 1990, et donc d'une issue au conflit tout aussi comparable. La détermination des acteurs autorise le rapprochement, mais l'analogie n'est pas fondée parce qu'à la conciliation et à la proposition s'est substituée la contestation. En 1990 et malgré les coups portés au système éducatif dès 1980, la grève fut en ses caractéristiques un mouvement offensif aux allures de mai 68, qui réussit à porter le débat sur le qualitatif, à l'étonnement d'une opinion publique qui découvrait la difficile réalité enseignante par le biais du travail effectué par des collectifs et des associations inter-réseaux, dont le centre de gravité était le plus souvent situé dans le libre. Un compromis autour de la thématique de l'école de la réussite - accompagné d'un refinancement concrétisé dans les accords de la Saint-Michel - mettra fin au conflit et manifeste d'une certaine victoire idéologique des enseignants.

Celle-ci sera de courte durée. Les retombées des mesures Di Rupo, adoptées en 1993, se chargeront de dissiper les illusions entretenues par les Assises et les Agoras, dont la convocation fut motivée par la volonté d'approfondir les questionnements issus du mouvement de 1990. La crise aidant, l'en-

6. Par contre, il nous semble injuste d'accabler les organisations syndicales parce que la mobilisation aurait été trop tardive; c'est dans leur ensemble que les enseignants du secondaire ont attendu la publication du texte du décret Onkelinx pour croire à la réalité des intentions du gouvernement, malgré les mises en garde syndicales préalables.

seignement se pensera de nouveau en termes de dépenses et non d'investissements. Certes, le socialisme, recentré sur l'éthique et régénéré par le retour du cœur, comme il se plaisait à nous le répéter depuis 1988, essaiera dans la nouvelle épreuve de force, en 1995 et 1996, d'user du même dispositif, jouant sur les deux registres : rationalisation capitaliste et diversion idéologique sous forme de quarante propositions pédagogiques, pertes d'emploi et chantage aux parents.

La fermeture du gouvernement de la Communauté à toute forme de négociation réelle conduira la riposte enseignante vers une grève défensive et un repli sur les organisations syndicales. Après coup, il n'est pas difficile de saisir les ressorts de ce recentrage : si le qualitatif et la fonction de l'École restent des enjeux centraux de toute politique scolaire, les remettre en avant dans le contexte de 1996 revenait à s'inscrire dans la grande opération de diversion concoctée par le ministre et ses conseillers - tout le monde l'a compris, même les plus pointus des tenants du qualitatif. Par ailleurs, les organisations syndicales éprouvent les pires difficultés à se positionner sur le terrain pédagogique : la division des centrales chrétiennes (par exemple entre la CEMNL, qui affine les enseignants du secondaire général, alors que ceux du technique et professionnel le sont par la CCPET) et la fluidité de leur liant idéologique exacerbent les particularismes ; à la CGSP, le projet d'« école unique » adopté dans les années 80 (qui puise largement son inspiration dans le plan français Langevin-Wallon de l'immédiat après-guerre, conçu, comme d'autres projets de réforme ambitieux, dans la Résistance), s'il a le mérite de fixer les grands axes d'une démocratisation de l'enseignement, est sans doute bien trop général pour répondre aux questions que les ruptures sociales d'aujourd'hui projettent violemment dans le monde de l'École, sans même aller jusqu'à s'interroger sur la profondeur de sa pénétration dans les consciences des militants de base. Bref, le front commun syndical est aussi à l'aise sur le terrain du qualitatif qu'un poisson hors de l'eau.

A l'inverse, les coordinations, qui, en 1990-91, avaient tenté à l'occasion d'élargir le mouvement à l'ensemble du secteur non-marchand, et qui n'ont pas disparu en 1996, même si leur nombre s'est nettement réduit, ont laissé aux syndicats un terrain qu'elles n'ont jamais réellement revendiqué, celui de la défense de l'emploi, et celui, plus politico-institutionnel, de l'exigence de refinancement de la Communauté française. En

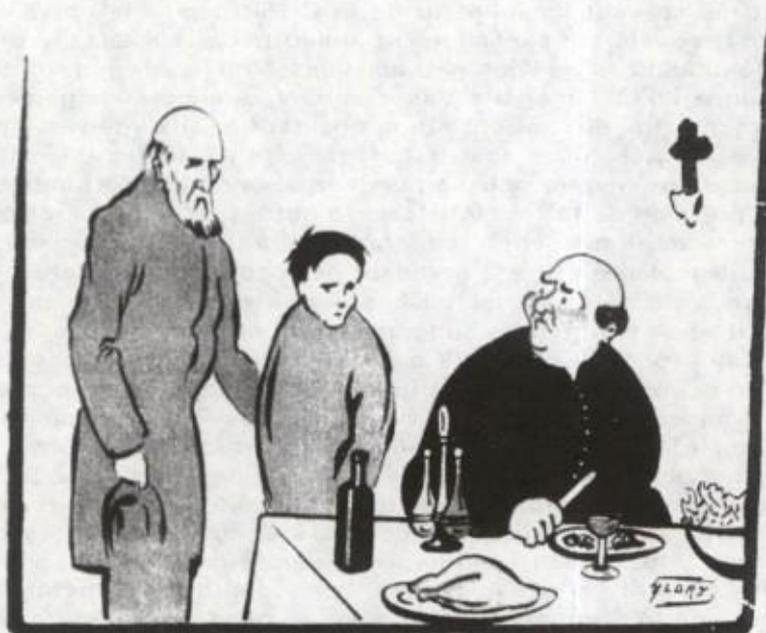
pratique, la critique des organisations syndicales portée par les coordinations s'est focalisée sur la CEMNL et ses propositions de réduction salariale, alors que, retournement surprenant si l'on se souvient de la phase qui a précédé la convocation des Assises de l'enseignement, en 1994, elles ont apporté un soutien de moins en moins réticent à la CGSP, pilier de la politique du refus qui leur apparaissait comme la seule possible face à l'intransigeance gouvernementale.

On a ainsi vécu la convergence des deux courants principaux actifs dans le monde enseignant - à nos yeux, cette schématisation délibérée échappe à la caricature. D'une part, le courant qui se veut l'inspirateur de la CGSP depuis la grève de 60-61, se référant explicitement à la lutte des classes, au prix d'identifications quelque peu abusives à nos yeux (voir notre chapitre III) à l'imagerie des combats ouvriers - largement allergique aux discussions sur le qualitatif et aux «dérives» du genre Assises, mais tout à fait dans son élément dès qu'il s'agit d'argumenter pour la taxation des grandes fortunes ou la répression de la fraude fiscale; d'autre part, le courant qui exprime de la manière la plus radicale la prise de conscience de la singularité et de la grandeur de la fonction enseignante, désireux de dépasser les clivages entre réseaux, pour qui la priorité aux contraintes budgétaires sonne comme une injure à ce qui fonde ses tenants dans leur for intime, à un niveau qu'on pourrait qualifier d'identitaire. Cette communion permet de transcender de réelles contradictions quant à ce que devrait être l'enseignement «idéal». Ce second courant est traditionnellement plus implanté dans le libre que dans l'officiel; la survie du front commun depuis six ans, et sa réalité militante - il se nourrit des contacts et des complicités du combat, notamment de la pratique des piquets de grève croisés - sont certainement pour beaucoup dans la métamorphose, parfois volontaire, parfois subie, des rapports entre ces courants, d'un antagonisme en complémentarité. Le SEL (appartenant à la FGTEB et affiliant dans le libre) incarne bien cette convergence.

Celle-ci est vraisemblablement aussi à l'origine de la popularité dont jouit, dans le mouvement, Jean-Marie Ansciaux. Très médiatisé, la presse a pourtant construit une image de lui connotée négativement, celle d'un monsieur Niet ancré dans ses refus; mais c'est précisément cette obstination laconique, facile à railler en temps ordinaire, qui est appréciée par des

LE COUP DE PATTE

paraît tous les samedis



«L'odieux marchandage!

-Tu as faim?... Donne-moi d'abord ton bon scolaire.»

Caricature stigmatisant le projet de loi Schollaert parue dans *Le Coup de Patte* du 3 juin 1911, in *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente*, p. 163.

enseignants conscients d'être face à un mur, et dans laquelle se retrouvent aussi bien les partisans d'un recentrage du secteur enseignant sur le monde du travail, que les enseignants «pur jus» exaspérés par les atteintes à la dignité de leur fonction.

chapitre III grévistes ou fraudeurs ?

La tradition de revendication sociale est forte et ancienne chez les enseignants : en ne remontant pas trop loin dans le temps, on se rappellera la participation au mouvement d'ensemble des services publics de 1983, la protestation contre les mesures de Val-Duchesse en 1986, les grèves de 1990-91, celles de 1996 - et nous en oublions peut-être. Chaque fois, les assemblées retentissent d'interrogations et de mises en cause de la grève comme forme d'expression privilégiée, si pas exclusive, du mouvement de contestation. Et chaque fois, les propositions alternatives sont écartées, même dans la mesure où elles sont formulées clairement (ce qui n'est pas toujours le cas...), parce qu'aucune d'entre elles n'a les vertus unifiantes de la grève : la grève se mène collectivement, et le rapport de force se noue entre les grévistes dans leur ensemble et le pouvoir auquel ils s'opposent, et pas entre chaque enseignant et son directeur ou son préfet. Une fois en grève et leurs activités normales interrompues, les enseignants peuvent, le cas échéant, et parce que la grève rompt le rapport d'autorité, organiser des activités alternatives, avec leurs élèves, avec les parents, ... mais imaginer qu'il soit possible de renverser l'ordre des opérations relève de l'illusion.

Cependant, cette réalité n'en efface nullement une autre, qui confine toute grève d'enseignants dans un registre symbolique, contrairement aux grèves qui éclatent dans le monde industriel, celui de la production : l'Etat/patron ne subit aucun dommage. D'où la connotation idéologique du combat enseignant, qui puise dans un terreau éthico-politique la sève dont il a besoin pour exercer une pression, elle-même politico-idéologique, sur le pouvoir/Etat. C'est évidemment pour cette raison que la grève s'appuie sur un argumentaire pour une école de qualité, et qu'elle tend à se concilier l'opinion publique et à ne pas pénaliser les élèves. Si les enseignants, tant déni-

grés comme fraudeurs et paresseux en perpétuel congé de maladie, se plaçaient dans la perspective patronale et gouvernementale qui entend gérer l'école comme une entreprise, ils arrêteraient la production et ne délivreraient plus de diplômes - ceux-ci sont en effet les seuls objets que l'École «vend» à ses «clients». C'est parce qu'ils refusent cette logique du marché, elle qui engendre des rapports sociaux perpétuellement conflictuels, que le pouvoir n'est pas arrivé à casser comme il l'aurait voulu l'anneau de sympathies multi-formes qui entoure le mouvement des enseignants.

Ci-dessus, les guillemets autour des mots «vend» et «clients» sont essentiels : même si la marchandisation de l'École progresse, l'École est encore (encore ?) un service public, et l'obtention d'un diplôme, qui condense tous les désirs des élèves et de leurs parents, ne répond pas à la loi de l'offre et de la demande. On en conclura que même s'ils s'avisent de mettre en cause la fourniture du précieux parchemin, les enseignants ne sortiraient pas pour autant complètement du registre symbolique, mais, en jouant de leur pouvoir pour refuser un symbole-clé, celui censé ouvrir le chemin de l'ascension sociale, ils entameraient brutalement le capital de sympathie sans lequel aucun succès politique n'est possible.

Comprendre que la lutte des enseignants se déroule pour l'essentiel dans le champ symbolique⁷ relativise fortement les références précises aux grèves ouvrières comme modèles des grèves d'enseignants. On est pourtant friand, de tous côtés, de ce genre de références - la ministre valorisant plus particulièrement les qualités de grévistes des travailleurs en col bleu et les opposant aux «ruses» (destinées à contourner la

7. Le symbolique est bien entendu présent dans toutes les luttes, et représente un enjeu pour tous les protagonistes de celles-ci. Mais pas de la même manière pour tous : ainsi, lors de la manifestation des enseignants du vendredi 31 mai à Liège, le PS avait choisi de fortifier le local de sa fédération par une muraille de grands containers à ordures, derrière lesquels les défenseurs casqués, motorisés et autopompifiés de l'austère ordre monétaire attendaient de pied ferme les hordes barbares. On pouvait associer cette image soit à celle de la plongée du PS dans les poubelles de l'histoire (sociale), soit à son auto-identification à un seigneur féodal se protégeant, à l'abri de hautes murailles et cavalerie à l'appui, des débordements d'une jacquerie paysanne. Quoi qu'il en soit, le symbole avait été sacrifié sans état d'âme aux nécessités matérielles de la défense d'une forteresse assiégée.

déclaration de grève en bonne et due forme) des grévistes honteux dans l'enseignement.

La ministre n'est pas seule à jouer de cette opposition : dans le mouvement lui-même, on entend parfois dire - en assemblée, ou dans des discussions d'après manif - que le pouvoir n'aurait jamais été capable de résister à quelques jours de grève totale. Nous ne voyons vraiment pas pourquoi; cette illusion est fondée sur l'identification, abusive, insistons-y, entre les grèves où chaque jour qui passe diminue d'autant le profit du patron et celles où chaque jour qui passe témoigne de la détermination et de la colère des acteurs du mouvement, sans atteindre en rien au portefeuille du patron, bien au contraire. Le mouvement dans son ensemble ne s'y est pas trompé: quand on ne dispose pas d'armes lourdes, on pratique la guérilla plutôt que l'offensive à découvert en rase campagne. Et comme souvent, la guérilla, dont l'art n'est codifié par aucune académie militaire, dégage des trésors de créativité sociale : le mouvement invente ses propres formes, dans la perspective d'affronter le long terme (Régis Dohogne parlait d'ingénierie sociale à ce sujet).

Dans le contexte que nous connaissons, la grève totale («au finish», dit-on souvent) est certes symboliquement plus forte, à durée égale, que les grèves perlées ou tournantes, mais elle n'en est pas qualitativement différente, et on n'oubliera pas que la durée est elle aussi un pilier de la construction symbolique. La grève totale, symboliquement toujours, est moins forte que la grève de la faim, qui est elle-même moins forte que l'immolation par le feu. On s'en tiendra là sur cette question, afin de ne pas nous éloigner davantage des traditions ouvrières qui hantent nos consciences et nos imaginaires politiques, pour le meilleur et pour le pire, au-delà de toute rhétorique tribunitienne.

chapitre IV

les joies perverses de l'autonomie

Le thème de l'autonomie des établissements traverse toutes les prises de position des acteurs du conflit scolaire, depuis des années. Il interfère avec celui des réseaux d'enseignement, de leur concurrence, de leur dépassement, etc.

La cellule Hercule, coordinatrice des Assises de l'enseignement, avait fait de la revendication d'autonomie une panacée, en en faisant le fil directeur des conclusions qu'elle a tirées de l'événement dans son ensemble. La CGSP-enseignement, très réservée dès le départ sur l'opération, davantage encore que les centrales syndicales chrétiennes, a trouvé dans cette interprétation une confirmation a posteriori de ses réticences initiales : l'équation autonomie = privatisation lui sert de grille de lecture... et de repoussoir.

Cette polarisation ne nous satisfait pas. Les membres d'Hercule ont pour leur part assez vite réalisé⁸ à quel point leur insistance sur l'autonomie était récupérable par le pouvoir, qui prétendait, en déclarant vouloir l'accorder, se plier aux vœux des participants aux Assises - alors que le remue-ménage des Assises avait fait émerger bien d'autres problématiques que celle de l'autonomie. On ajoutera que la conjoncture actuelle amène le patronat à privilégier ses propres structures d'encadrement par rapport à la formation scolaire, ce qui entraîne une perte de finalité sociale pour l'Ecole (il arrive, de plus en plus souvent, que le diplôme conduise aussi au bureau de chômage); le patronat a ainsi tendance à substituer à une demande précise et globale quant aux contenus de l'enseignement des souhaits ponctuels, fluctuants et locaux. Il est dès lors aisé de comprendre que cette forme de désengagement du patronat trouve son aboutissement naturel dans la mise en place d'une autonomie des écoles qui permet une dualisation affichée et reconnue. En Allemagne, en France et en Italie, l'autonomie des établissements accompagna le début d'une politique de rigueur en éducation⁹. Le gouvernement, avide de comparaisons, n'a pas monté en épingle ce rapprochement par trop éclairant sur les choix effectués par l'économie libérale.

8. Ils ont signé dans *Le Soir* une carte blanche qui tentait, mais un peu tard, de se défendre de l'accusation de collusion avec le ministre.
9. Dans *Le Monde Diplomatique* de juin 96, Nico Hirtt («Une grève historique dans l'enseignement belge», p.10) explique que Laurette Onkelinx a emprunté l'ossature de ses projets, notamment la liaison Ecole/Entreprise, l'autonomie de gestion et le renforcement de la sélection au seuil de l'enseignement supérieur, aux rapports de l'OCDE et de la Commission européenne, ces derniers reproduisant textuellement les rapports de la Table Ronde des industriels européens (plus connue sous sa dénomination anglaise : *European Round Table, ERT*).

D'autre part, il faut n'avoir jamais mis les pieds dans une école pour ignorer que des contraintes bureaucratiques brisent beaucoup trop souvent les initiatives des enseignants les moins conformistes, et que la revendication d'autonomie trouve aussi son fondement dans de tels blocages. S'opposer frontalement à l'idée d'autonomie est dès lors souvent compris comme une manifestation de soutien indirect au système d'allégeances clientélares qui gangrène l'enseignement, comme d'autres secteurs de l'appareil d'Etat.

Il est clair, à nos yeux, qu'une sortie raisonnable à ce dilemme consiste à fixer un cadre à l'autonomie qui rende impossible les dérives, prévisibles si l'on s'en tient au laisser-faire. L'autonomie devrait ouvrir aux enseignants un espace de liberté pédagogique, leur permettant d'expérimenter, de confronter leurs expériences avec leurs collègues (et pas seulement ceux de leur école), et d'organiser les retombées de ces confrontations dans leur enseignement. Mais nous ne croyons pas que cette liberté pédagogique devrait aller jusqu'à l'abandon de toute exigence à propos des contenus : ceux-ci devraient faire l'objet d'un contrôle à la fin du cycle d'enseignement visé, sans quoi l'inégalité chassée côté cour en adaptant l'enseignement à ceux qui le reçoivent ferait un retour en force côté jardin dès la sortie de l'école. En outre, l'autonomie ne peut concerner l'engagement (ou le licenciement) de personnel, pas plus qu'elle ne peut se réduire au pouvoir de chefs, d'ailleurs non élus : elle doit être accordée à des structures démocratisées.

Certes, le poids de l'Ecole privée (essentiellement catholique) et sa stratégie de concurrence paralyse toute réflexion sur le futur d'une Ecole démocratique et enferme les enseignants dans un combat dont l'articulation avec le tout social est problématique. Pourquoi ? Parce que, peu habitués à manier la dialectique, la plupart des enseignants progressistes refusent d'envisager l'Ecole, même publique, comme un Appareil Idéologique d'Etat, ce qui entraîne, outre la tentation d'une crispation défensive autour de l'enseignement rénové (dont on oublie qu'il était également le fruit d'un compromis avec le patronat), le refus de mettre en cause les pratiques pédagogiques et l'institution dans son ensemble comme responsable de la sélection et de la relégation. Soyons clairs : à identifier le progrès à l'école publique et la réaction à l'école privée, c'est tout le combat pour un enseignement démocratique qui

joue perdant, précisément parce que cette dichotomie oblige à faire silence sur des contradictions bien réelles, qui dépassent les oppositions internes à l'École.

Aujourd'hui, cependant, la contradiction entre réseaux nous semble en passe de trouver une actualisation dont nous nous serions bien passés, et qui a beaucoup à voir avec l'autonomie-privatisation. C'est surtout dans le supérieur qu'on s'en rend compte : le modèle d'école autonome et performante, c'est tout simplement l'école catholique, dont la direction est le pouvoir organisateur, et qui a les mains beaucoup plus libres pour se déployer sur le marché scolaire en développement. De ce point de vue, et même si nous pensons que la notion d'école de service public (par opposition à une école de statut public) n'est pas seulement la dernière trouvaille d'un appareil scolaire catholique en mal de légitimation - elle mérite d'être creusée -, il reste que l'alignement de l'enseignement public sur le mode de fonctionnement du privé est effectivement un des avatars du démantèlement des services publics, et qu'il est donc juste d'y faire barrage - y compris dans l'intérêt bien compris des enseignants du libre.

Nous vous proposons ci-après deux documents qui font le point sur les comparaisons internationales concernant les dépenses d'enseignement, le premier repris d'un rapport issu des Assises de l'Enseignement, le deuxième reproduit du mensuel *République*.

document 1

On a beaucoup reproché à Vulcain, une des deux cellules à qui incombait la responsabilité de piloter les Assises de l'enseignement, de n'avoir pas été capable de produire un rapport sur les problèmes de financement de l'Ecole, sur lesquels cette cellule était censée plancher. Le fait est incontestable, mais sans doute était-il inévitable : tous les clivages politiques imaginables traversaient Vulcain - priorité aux « contraintes budgétaires » ou à une analyse des besoins (dont la définition ne faisait d'ailleurs l'objet d'aucun consensus), acceptation ou refus du cadre imposé par la loi de financement des communautés, volonté ou rejet de l'idée de proposer des alternatives fiscales... Pourtant, Vulcain ne fut pas absolument muet sur la question, puisque, malgré les handicaps sévères, relevés ci-dessus, dont il était affligé, c'est en son sein (plus particulièrement dans la commission « enseignement supérieur et recherche ») que fut réalisé le seul examen sérieux des données internationales concernant le financement des systèmes scolaires. Mais sans doute a-t-on préféré faire le black-out sur ces comparaisons, qui démentaient le matraquage sur « l'enseignement belge le plus cher du monde » qu'on nous a servi à toutes les sauces depuis 1991. Ce sont précisément ces raisons qui nous ont fait juger utile de republier la partie de ce rapport qui traite de l'enseignement en général.

Te verkrijgen in den boekhandel der Katholieke Werking
Nijverheidsstraat, 21, Brussel.

En vente à la librairie de l'Action Catholique,
rue de l'Industrie, 21, Bruxelles.



**Non, ils n'auront pas les âmes
de nos enfants !**

*Zij zullen haar niet hebben,
de schoone ziel van 't kind !*

Carte postale. Collection privée.

l'enseignement en belgique

comparaison européenne, évolution
o. debande, j.-p. lambert, f. thys-clément

I. Introduction

Dans la situation économique actuelle marquée par une profonde dégradation du marché du l'emploi combinée à une forte pression sur les finances publiques en Belgique, est-il légitime de s'interroger sur l'opportunité d'investir davantage dans l'enseignement, la formation et la recherche ?

On peut répondre par l'affirmative à cette question tant les problèmes sociaux actuels apparaissent comme étroitement liés au problème du déficit de qualification. Pour illustrer ce point, on peut se référer d'une part, à la position des partenaires sociaux et d'autre part, aux enseignements fournis par les indicateurs de l'OCDE. Au sommet des Nations-Unies sur le développement social qui s'est tenu à Copenhague, les syndicats ont mis en évidence la nécessité de donner la priorité à l'investissement en capital humain défini au sens large, c'est-à-dire incluant l'éducation, la formation, la santé et la protection sociale (voir carte blanche de Bill Jordan, *Le Soir*, 4/03/95). Quant à la position des industriels, le dernier rapport de la Table Ronde des industriels européens (1995) insiste sur la nécessité de donner la priorité à l'éducation, définie comme chaîne éducative de la maternelle à la formation permanente, pour préserver la compétitivité de l'Europe et lutter contre le chômage et l'exclusion sociale.

Si l'on se réfère aux statistiques de l'OCDE (OCDE (1993)), plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour mettre en évidence l'importance du niveau de formation pour la solution des problèmes de long terme relatifs tant aux finances publiques qu'au marché du travail. Un premier indicateur concerne la relation entre taux d'activité et niveau de formation. Un niveau de formation élevé a un impact positif sur le taux d'activité, cette corrélation étant particulièrement marquée pour les femmes. De plus, ainsi que le développe le dernier rapport annuel de la BNB, un taux d'activité élevé permet

de résoudre plus aisément les problèmes sociaux de long terme comme le financement des pensions. Un deuxième indicateur concerne la relation entre taux de chômage et niveau de formation. Il en ressort que les personnes dont le niveau de formation est le plus faible ont une probabilité plus grande d'être au chômage que celles qui ont un niveau de formation élevé.

L'analyse de ces indicateurs illustre l'importance de la formation comme moyen de réduire le risque d'exclusion du marché du travail. Plus le niveau de formation atteint au-delà de l'enseignement obligatoire est élevé, plus le risque de chômage se réduit. Il apparaît donc légitime de favoriser l'investissement en capital humain et de poursuivre cet effort de l'enseignement primaire jusqu'au supérieur (universitaire et hors-université).

II. Financement de l'enseignement : une comparaison européenne

Après avoir rappelé l'importance d'investir dans l'éducation, on peut s'interroger sur la position de la Belgique en termes d'investissement en éducation par rapport aux autres pays de l'OCDE¹. L'analyse portera sur trois indicateurs :

1. dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB;
2. dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques;
3. dépenses publiques d'éducation par étudiant en pourcentage du PIB par habitant.

Pour mener à bien cette comparaison, on se référera aux statistiques de l'OCDE (OCDE, 1993)². La situation de la Belgique peut être comparée à celle des pays européens de niveau de développement comparable à celui de la Belgique.

1. La comparaison se base sur les tableaux fournis pour les Assises de l'enseignement (notes de O. Debande du 14 et 20 février 1995). Les chiffres complémentaires pour 1991 proviennent de OCDE (1993), *Regards sur l'éducation*.
2. Nous avons repris en annexe, sous forme d'intervalle de confiance, l'évolution de la Belgique par rapport aux autres pays européens pour 1975, 1980 et 1985 sur base des statistiques OCDE (OCDE, 1992).

Ce référentiel permet de mettre en perspective la situation de la Belgique par rapport à des pays de niveaux de vie et de culture relativement semblable et donc de mesurer l'effort de la collectivité en termes de financement de l'enseignement en limitant les biais dus aux valeurs culturelles,... Pour identifier les pays d'un niveau de développement comparable à la Belgique, on utilise le PIB par habitant, exprimé en équivalent US\$ convertis en parité de pouvoir d'achat³.

1. Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB

La comparaison entre la Belgique et les autres pays peut se faire en termes de dépenses publiques seules ou en termes de dépenses totales d'éducation, c'est-à-dire d'origine publique et privée. Cette deuxième comparaison permet de tenir compte des différences institutionnelles d'organisation de l'enseignement selon les pays.

Tableau 1: Dépenses d'enseignement en pourcentage du PIB pour 1991.

	public	public + privé
Belgique	5.4	5.4
Danemark	6.1	6.1
France	5.4	6.0
Allemagne	4.0	5.4
Pays-Bas	5.6	5.8
Royaume-Uni	5.3	5.3
Autriche	5.4	5.4
Finlande	6.1	6.6
Norvège	6.8	6.8
Suède	6.5	6.5
Moyenne	5.7	5.9

Source : OCDE (1993), *Regards sur l'Education*

Si on examine la position de la Belgique en regard des pays européens de développement comparable, le niveau des dépenses d'enseignement exprimé en pourcentage du PIB

3. Sur base de cet indicateur, on retiendra les pays suivants : le Danemark (11275.4 \$), la France (12314.1 \$), l'Allemagne (12781.8 \$), les Pays-Bas (11546.7 \$), le Royaume-Uni (103 58.4 \$), l'Autriche (11408 \$), la Finlande (10700.6 \$), la Norvège (10983.5 \$) et la Suède (11992.7 \$), la Belgique étant à 11310.7 \$.

pour la Belgique se situe en-dessous de la moyenne. Si on ajoute les Etats-Unis (7.0 pour le total des dépenses) et le Canada (7.4 pour le total des dépenses), la conclusion est renforcée.

Tableau 2: Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques en 1991

Belgique	9.5
Danemark	10.4
France	10.6
Allemagne	8.0
Pays-Bas	9.8
Royaume-Uni	12.5
Autriche	10.8
Finlande	14.7
Norvège	12.1
Suède	10.4
Moyenne	10.9

Source : OCDE (1993),
Regards sur l'Education

2. Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques (tous les niveaux confondus)

Un deuxième indicateur des ressources consacrées à l'enseignement est la part des dépenses d'éducation dans le total des dépenses publiques.

Pour cet indicateur, la Belgique se trouve nettement en-dessous de la moyenne⁴. La prise en compte des Etats-Unis (14.7) et du Canada (13.8) accentue davantage l'écart entre la Belgique et la moyenne.

3. Dépenses par élève rapportées au PIB par habitant

Un troisième indicateur est le niveau des dépenses par élève exprimé en pourcentage du PIB par habitant. Cet indicateur donne une mesure de la part qu'un habitant consacre au financement de l'enseignement par élève par rapport à la richesse créée chaque année. Par rapport à l'indicateur «dépenses publiques en pourcentage du PIB», cet indicateur permet de normaliser par rapport au niveau de développement en considérant le PIB par habitant. Il donne donc une mesure de l'effort par habitant consenti pour financer l'enseignement de chaque élève. De plus, cet indicateur permet la prise en compte de la structure démographique (une population «jeune» implique, naturellement, une charge globale d'enseignement plus élevée qu'une population plus «vieille»).

4. Pour avoir une estimation de l'effort effectivement réalisé en termes d'enseignement, il convient de tenir compte de l'effet d'éviction représenté par le service de la dette publique.

Tableau 3: Dépenses par élève par rapport au PIB par habitant pour 1991

	Public	Publi + privé
Belgique	23.0	23.0
Danemark	-	31.4
France	21.1	23.4
Allemagne	-	28.7
Pays-Bas	-	25.7
Royaume-Bas	28.1	28.1
Autriche	27.4	27.4
Finlande	29.6	32.0
Norvège	33.4	33.4
Suède	-	37.8
Moyenne	27.7	29.1

Source : OCDE (1993), *Regards sur l'éducation*.

A nouveau, la Belgique se situe à un niveau inférieur à la moyenne et la prise en compte des Etats-Unis (29.9) et du Canada (32.2) ne fait que renforcer cette conclusion. A la lecture de ce tableau, on observe que la Belgique se situe à un niveau supérieur à la France si on ne tient compte que des dépenses publiques. Par contre, si on compare l'effort total de la collectivité, la Belgique fournit un effort inférieur à celui de la France. On peut faire un constat analogue pour les Pays-Bas et l'Allemagne.

Ces résultats peuvent être confrontés avec l'analyse de Monnier (1993). L'indicateur utilisé dans cette étude est le coût moyen total par élève par rapport au PIB par habitant. La comparaison des statistiques OCDE avec celles de cette étude nécessite un certain nombre de précautions méthodologiques⁵.

1) Ce coût moyen total ne prend en compte que les dépenses publiques de personnel, de fonctionnement et de capital liées aux fonctions d'enseignement au sens strict, c'est-à-dire à l'exclusion des dépenses à caractère social (services médi-

5. Pour un exposé complet de la méthodologie, on peut se reporter à Monnier (1993), *Repères statistiques et critères alternatifs de financement de l'enseignement: une comparaison internationale*, FUNDP, Namur.

caux, assistance psychologique ou sociale, cantines, internats, transport scolaire, bourses d'étude et autres formes d'aide financière, etc.), des dépenses liées à la recherche et les dépenses d'administration. De plus, les charges d'emprunt ne sont pas reprises pour certains pays.

2) Comme il n'existe pas de données officielles sur le PIB de la Communauté française, l'estimation du PIB de la Communauté française est extrapolée à partir :

- a. des statistiques des PIB régionaux fournis par l'INS pour 1988 qui conduisent à évaluer le PIB de la Communauté française (80% de la Région bruxelloise et 97.9% de la Région wallonne) à 37.9% du PIB belge;
- b. des statistiques du FMI (International Financial Statistics) sur les PIB nationaux pour 1990.

Ces choix méthodologiques permettent d'expliquer la différence en niveau par rapport aux chiffres de l'OCDE.

Tableau 4: Coût moyen total par étudiant en pourcentage du PIB par habitant en 1990 (financement public)

Coût moyen total pour les pouvoirs publics /PIB /hab	
Belgique	
Comm. française	22
Comm. flamande	19.5
France	17
Allemagne	18
Pays-Bas	19
Suède	27

Source : Monnier (1993).

4. Dépenses d'éducation par niveau d'enseignement

Il convient également de s'interroger sur la position de la Belgique pour les différents niveaux d'enseignement, par rapport aux autres pays européens de développement comparable⁶. La comparaison porte sur la ventilation des dépenses par élève en pourcentage du PIB par habitant.

Tableau 5: Dépenses par élève par rapport au PIB par habitant par niveau d'enseignement pour 1991.

	Précolaire	Primaire	Secondaire	Supérieur
Belgique	12.9	12.3	28.7	35.8
Danemark	25.1	25.3	30.7	43.7
France	12.7	15.1	28.1	32.3
Allemagne	7.8	13.4	34.1	32.5
Pays-Bas	14.5	16.9	24.7	56.8
Royaume-Uni	14.7	18.4	28.0	63.3
Autriche	13.9	20.7	27.1	37.3
Finlande	16.7	24.2	30.2	43.0
Norvège	37.4	23.1	32.0	50.0
Suède	15.4	33.6	40.7	52.5
Moyenne	17.1	20.3	30.4	44.7

Source : OCDE (1993), *Regards sur l'éducation*.

Quel que soit le niveau d'enseignement, la Belgique se situe en-dessous de la moyenne européenne, l'écart étant le plus faible pour l'enseignement secondaire.

L'interprétation de cet indicateur nécessite certaines précautions. A cet égard, nous pouvons reprendre les commentaires de l'étude de l'OCDE (OCDE (1993), p.91): «*Les variations des dépenses unitaires correspondent aux variations des quantités matérielles de ressources dont les différents pays dotent leurs écoles ... et aux variations des coûts relatifs des ressources d'éducation... Il convient de tenir compte des*

6. La comparaison pour les années antérieures ne s'avère pas possible pour la ventilation par niveau d'enseignement car les statistiques de l'OCDE (OCDE (1992)) introduisent une ventilation supplémentaire correspondant aux dépenses non-distribuées, c'est-à-dire non affectable à un niveau d'enseignement particulier.

aspects suivants lorsque l'on compare les dépenses unitaires entre pays :

- Bien que les chiffres relatifs aux dépenses unitaires de l'éducation préscolaire soient compris dans les tableaux des indicateurs, la couverture inégale des dépenses à ce niveau amène à douter de la valeur des comparaisons.

- Les chiffres relatifs aux dépenses unitaires de l'enseignement supérieur de certains pays, notamment les Pays-Bas, mais aussi la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, comprennent d'importantes subventions publiques destinées à couvrir l'hébergement et la nourriture des étudiants et d'autres coûts de subsistance, alors que ces chiffres ne figurent pas dans les statistiques d'autres pays.

- Les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur dans certains pays comprennent pour l'essentiel toutes les dépenses afférentes à la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement supérieur, alors que dans d'autres pays, ces dépenses relèvent de budgets ou de financement séparés.»

Ces chiffres de l'OCDE peuvent être comparés avec précaution aux résultats de Monnier (1993) qui, comme nous l'avons souligné précédemment, ne prend en compte que le financement public lié aux dépenses d'enseignement au sens strict.

Tableau 6: Coût moyen total par étudiant en pourcentage du PIB par habitant en 1990 par niveau d'enseignement

	Préscolaire & primaire	Secondaire	Supérieur	Universitaire
Belgique :				
Comm. fr.	13	30	29.5	42
Comm. fla.	11.5	28	24	40.5
France	12	20.5	39	19
Allemagne	12.5	15		44
Pays-Bas	12.5	18	32.5	68.5
Royaume-Uni	13	21.5	ND*	ND*
Suède	25.5	29.5		23.5
* ND: non disponible				

Source : Monnier (1993).

Les résultats de Monnier (1993) repris ci-avant découlent d'une exploitation de données statistiques désagrégées fournies directement par les instances publiques concernées des différents pays. A la lecture de ce tableau, on constate que la situation varie en fonction du niveau d'enseignement. Pour l'enseignement préscolaire et primaire, le coût moyen total d'un élève en Communauté française est comparable au coût moyen obtenu pour des pays voisins mais nettement inférieur à celui de la Suède. L'enseignement secondaire se distingue avec un coût moyen total nettement plus élevé qui avoisine celui de la Suède. Pour l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, la comparaison est délicate car la répartition interne des niveaux d'enseignement varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi la France exhibe des coûts moyens par étudiant nettement plus importants dans le supérieur (hors université) que dans l'enseignement universitaire : cette situation singulière s'explique par son système de grandes écoles et de classes préparatoires (aux grandes écoles), classées dans le supérieur non universitaire, et dont les conditions d'encadrement sont notoirement bien supérieures à celles proposées au sein même des universités, parents pauvres de l'enseignement supérieur français. Les statistiques financières obtenues pour l'Allemagne et pour la Suède ne permettent pas la ventilation des dépenses entre enseignement supérieur universitaire et non-universitaire, les statistiques présentées au tableau 6 pour ces pays rendent compte des conditions de coût pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

document 2

Extrait de l'article de Populus,
**«Appauvrir l'enseignement
le plus pauvre d'Europe»**
in *République*, n°37, mai 1996, p. 3.

Pour bien comprendre les comparaisons possibles avec les autres enseignements des pays développés, nous les avons limitées (en un premier temps) à l'enseignement secondaire. Avant de les lire, cinq rappels importants¹.

1. Nous sommes le seul pays (sauf l'Allemagne) à organiser l'enseignement obligatoire jusqu'à dix-huit ans et le seul, sauf la France, à financer l'enseignement gardien sur fonds publics.
2. Nous sommes le seul pays où toutes les dépenses d'enseignement sont à charge de l'Education nationale, soit
 - a. les surveillants-éducateurs (rôle tenu en France, par exemple, en partie par des miliciens).
 - b. l'encadrement administratif.
 - c. les transports scolaires.
3. Les enseignants du secondaire ont, en moyenne, des revenus inférieurs de 20% aux autres revenus de l'OCDE.
4. La diversité (également unique) des cours «philosophiques» (religion catholique, protestante, morale laïque, etc.) représente 3 milliards de dépenses en plus².
5. Aligner les dépenses d'enseignement sur nos partenaires de l'OCDE est éminemment discutable. En outre, si on devait le faire pour l'enseignement supérieur, il y faudrait doubler les dépenses³.

1. Ils ont été établis sur la base de l'enquête de *L'Echo de la Bourse*, 21-24 juillet 1995.

2. Estimation faite par Jacques Liesenborghs.

3. Voir Pierre Lefebvre, *L'Echo de la Bourse*, 21-24 juillet 1995.

Les dépenses par élève du secondaire parmi les moins élevées. Les dépenses unitaires et par an dans le secondaire s'élevaient à 5 150 \$ en Belgique et à 5 170 \$ dans le reste de l'OCDE (ces chiffres ont été corrigés par l'OCDE en fonction du pouvoir d'achat dans les différents pays)⁴. Si l'on prend des pays voisins - ainsi que le répète l'informateur privilégié de *Père Ubu*, le « ministre » Grafé -, on constate que l'Allemagne dépense 30% de plus que nous dans le secondaire (6 638 \$) ainsi que la Suède (6 635 \$), pays qui provoque tant l'émoi d'un Martou, partisan de l'école de la réussite. La France dépense également plus : le coût des dépenses unitaires par élève est plus élevé de 2%. Il n'empêche que, depuis les années 80, le nombre d'élèves français fréquentant l'enseignement en Wallonie a doublé et est maintenant de 10 000 unités⁵, essentiellement dans les régions frontalières du Hainaut. Si toutes les régions de Wallonie étaient aussi proches de la France, notre enseignement serait diablement « compétitif », comme on dit chez les gens où on ne perd jamais d'emplois et où on paie de moins en moins d'impôts. [...]

Dans l'enseignement primaire, nous [en Wallonie] sommes déjà un pays sous-développé : on y dépense 43% de moins que la moyenne OCDE. Dans l'enseignement supérieur également : 35% de moins que la moyenne⁶. D'autres chiffres sont encore plus pessimistes en ce qui concerne ce dernier : il semblerait plus exact que la Wallonie y consacre(ra) deux à trois fois moins que partout ailleurs dans l'Europe développée⁷.

Ce qui est encore pire pour ceux qui nous gouvernent non-démocratiquement, c'est que cet enseignement, selon le professeur Jean Waelbrouck de l'ULB, est réellement le plus performant de toute l'OCDE, notamment parce que les détenteurs de diplômes secondaires forment seulement 4,7% des

4. *Bulletin du SEL*, n°10, 2^e trimestre 1996, p.16.

5. *Le Point*, 23 mars 1996, P.90.

6. *Bulletin du SEL*, ibidem.

7. C'est le sentiment que donne la lecture des chiffres commentés par *L'Echo de la Bourse*, où, en matière de part dans les dépenses publiques, la Belgique est pratiquement déjà en dernière position avant les mesures Onkelinx.

chômeurs, contre 7,2% dans l'OCDE (2,3% contre ,9% pour le supérieur; 2,2% contre 3,8% pour l'universitaire)⁸.
[...]

Le professeur Hendrik Van Daele de la VUB indiquait que l'OCDE, l'UNESCO et l'Union Européenne recommandent à la Belgique d'augmenter ses dépenses d'enseignement. Elles ont chuté, de 1980 à 1992, de 6,1% à 5,1% du PNB, alors que, partout ailleurs, elles augmentaient. Par rapport à ce pourcentage belge de 5,2% du PNB, la France dépense 6% (mais cela n'empêche pas 10 000 Français du Nord, voisins de la Wallonie, de venir suivre les cours chez nous). Le Danemark est à 6,1%, l'Espagne à 5,6% et les Pays-Bas à 5,8%.

8. Voir *Le Soir* du 5 avril, p.3.

Solidarité: concept bateau, dont tous se revendiquent - c'est mieux porté que l'égoïsme. Mais tous se le disputent, chacun souhaitant remplir la coquille selon ses préférences. Idéologiquement, l'enjeu est de taille : qui sont les bons et qui sont les mauvais ?

Exemple de controverse, avec les deux documents qui suivent, publiés en carte blanche dans Le Soir - le premier, le 1^{er} mai 1996, par Philippe Van Parijs, à la recherche de fondements éthiques pour l'alternative sociale, et la réponse par deux membres de notre comité de rédaction (Mateo Alaluf et Pierre Gillis), le 30 mai 1996.

enseignement : la vraie solidarité

philippe van parijs *

Oui, nous pouvons sortir de l'impasse, et même en sortir renforcés. Mais nous ne le ferons que par la solidarité. Attention : la vraie, pas celle que l'on réclame aux autres, mais celle dont on assume le coût.

Qu'exige cette solidarité? Certainement pas qu'on laisse filer le budget de la Communauté française. Au cours des années 70 et 80, l'inconscience et/ou la lâcheté des experts, gouvernants, électeurs et médias se sont coalisées pour accumuler une dette publique d'un million par belge. Le poids de cette dette nous prive aujourd'hui d'une marge de manœuvre qui nous serait bien précieuse. Le poids supplémentaire qu'imposerait à chaque belge francophone une dérive du budget communautaire serait tout le contraire de ce qu'exige la solidarité, en particulier à l'égard des plus jeunes parmi nous (...) La fermeté avec laquelle l'exécutif de la communauté a refusé de s'engager dans cette voie doit être, pour celles et ceux qui veulent croire à la solidarité, une source d'espoir et un motif de fierté.

* Professeur à l'UCL.

La solidarité exigerait-elle plutôt que l'on tente de desserrer la contrainte budgétaire en se tournant vers le gouvernement fédéral ? Certainement pas dans l'immédiat. L'enseignement francophone est aujourd'hui financé par la fiscalité fédérale selon une clé de répartition qui lui est doublement favorable. D'abord parce que la dotation par élève francophone est un peu plus élevée que la dotation par élève flamand. Ensuite et surtout parce que le PIB et donc les prélèvements fiscaux par tête sont sensiblement plus élevés en Flandre.

Le premier biais est un résidu historique qui se réduit d'année en année et est, à juste titre, destiné à disparaître en 1998. Le second est l'expression directe d'une solidarité fédérale qu'il importe au plus haut point de préserver (...). La viabilité de cette solidarité exclut (...) en particulier qu'une région ou communauté recoure à une politique systématique et unilatérale de prépensionnement obligatoire à la charge de la sécurité sociale fédérale.

Que penser alors d'un impôt communautaire ou régional ? Dans une économie où les inégalités de revenus primaires explosent, songer à renforcer la fiscalité n'est pas le symptôme d'une rage malsaine mais l'expression d'un souci élémentaire de justice. Mais en raison de la mobilité croissante de la base taxable, une décentralisation accrue des compétences fiscales a toutes les chances de s'avérer, à terme, gravement contreproductive. (...)

Dans cette perspective, il faut tout faire pour maintenir l'essentiel de notre fiscalité au niveau fédéral. Et la marge de manœuvre fiscale dont nous disposons à ce niveau doit servir prioritairement à alléger notre dette publique et à réduire structurellement le chômage, pour réduire un peu le fardeau légué aux plus jeunes, mais aussi pour pouvoir rejoindre en position de force le noyau des pays dont une véritable Europe sociale et fiscale soit à même d'émerger.

Sans endettement ni refinancement, sommes-nous condamnés à nous plier au décret, envoyant définitivement au rebut ou reléguant dans une désespérante file d'attente des milliers d'enseignants dont la formation, l'expérience, l'enthousiasme auraient pu continuer à rendre de précieux services ? Pas du tout. Il existe une stratégie alternative, réaliste et porteuse d'avenir. Elle exige simplement que la plupart

d'entre nous, collègues (au sens large) de celles et ceux qui sinon perdront leur emploi, acceptations de partager (un peu de) nos revenus, et cela de deux manières.

Régulièrement évoquée par des enseignants, graduellement prise au sérieux par quelques responsables syndicaux et politiques, la première consiste à réduire le temps de travail (...). Appliquée sur une base décentralisée, volontaire, réversible et particulièrement encouragée là où une réduction de l'effectif global se justifie, elle doit permettre des économies notables sans créer de problème de gestion majeur, tout en compensant ceux qui acceptent, fût-ce temporairement, de réduire leur revenu par une réduction correspondante de leur activité professionnelle - l'occasion parfois simplement de reprendre souffle, ou d'acquérir un complément de formation, ou encore de s'investir davantage dans le secteur associatif. Moyennant un cadre juridique adéquat, individus, écoles, communautés éducatives, réseaux doivent pouvoir prendre des initiatives fécondes et novatrices dans ce sens, le 4/5 temps ne constituant qu'une formule parmi d'autres.

Mais cela ne suffira pas. Pour induire une réduction volontaire du temps de travail de l'ordre de 3 000 équivalents-temps plein, il faudrait certainement en adoucir sensiblement les implications financières, que ce soit au niveau du salaire direct ou des droits à la pension. En outre (...), il n'est pas du tout évident qu'une diminution aussi ample de l'effectif global se justifie.

Au-delà des moyens dégagés par le temps partiel volontaire, il faudra donc en trouver d'autres, par une deuxième modalité de la solidarité, plus exigeante, qui passe par une réduction des salaires sans réduction correspondante du temps de travail. Cette solidarité sera bien sûr d'autant plus légère à porter que seront plus nombreuses les personnes amenées à y participer. S'il peut être légitime d'en exempter les enseignants du maternel et du fondamental, par contre il serait inacceptable de ne pas y associer (et à un taux croissant en fonction du revenu) les membres les mieux payés du personnel de la Communauté française, en particulier les professeurs de ses universités et les ministres de son exécutif.

Même ainsi étendue bien au-delà de ce que prévoyait le projet d'accord récemment rejeté, la solidarité reste certes très

partielle. Mais s'il fallait attendre, pour accepter un sacrifice, d'y avoir associés tous ceux qui devraient l'être, aucune solidarité ne verrait jamais le jour, et les conséquences seraient dramatiques. La prospérité de ce petit peuple qu'est notre communauté belge francophone est très fragile. Elle peut se dilapider avec une rapidité et une irréversibilité stupéfiantes. Bien comprise et mise en œuvre avec résolution, la solidarité n'est pas une menace pour cette prospérité, mais un moyen essentiel de la préserver.

Préparer nos enfants, nos élèves, nos étudiants à ce monde difficile, menaçant qui sera le leur, les rendre capables à la fois d'y fonctionner efficacement et de lutter pour réduire les injustices qu'il engendre, c'est entre autres leur montrer par l'exemple qu'il est des causes qui valent qu'on leur sacrifie un fragment de son confort matériel.

Refuser un attentisme ou une fragilisation de la solidarité fédérale qui ne peuvent qu'hypothéquer gravement leur avenir, accepter au contraire de partager un peu de nos propres revenus pour préserver et améliorer l'enseignement de notre communauté à la qualité duquel nous nous disons si attachés, ce n'est pas là une attitude qui diminue ceux qui l'adoptent mais qui les grandit. C'est la seule alternative réaliste au décret qui ne contribue pas encore à endommager l'avenir de nos enfants. C'est l'expression de la vraie solidarité, celle qui coûte - et qui paiera.

enseignement : solidarité ou mortification ?

mateo alaluf* et pierre gillis**

Peut-on appuyer le refus de refinancer la Communauté française sur une exigence de justice sociale ? Laurette Onkelinx et Philippe Busquin nous l'affirment de longue date. Plus récemment, ils ont reçu dans ces colonnes le soutien marqué de Philippe Van Parijs, professeur à l'UCL (Carte blanche, 30/4 et 1/5/96), dont la prise de position a immédiatement été relayée et amplifiée dans l'éditorial de Guy Duplat, ce dernier trouvant dans le partage (entre enseignants) du travail et des revenus que la Communauté concède, la seule piste susceptible de fonder un compromis «réaliste» entre les exigences contradictoires de la recherche de l'équilibre budgétaire et de la défense de l'emploi.

A l'évidence, cette argumentation se place délibérément à l'extérieur de la controverse sur la répartition des richesses. Certes, la croissance est ralentie. Mais pourquoi sommes-nous tellement moins capables de répartir l'emploi et les revenus de manière plus égalitaire en 1996 qu'en 1974 alors que la Belgique est devenue une fois et demi plus riche pendant la même période ? Quitte à faire figure de rabâcheurs, tant cet état de fait a inspiré de slogans, il nous paraît élémentaire de rappeler que si en 1980, l'ensemble des rémunérations repré-

* Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

** Professeur à l'Université de Mons-Hainaut.

sentait 71,5% du PNB et les revenus de la propriété des particuliers (les revenus du capital) 14% de ce même PNB, ces proportions étaient respectivement passées à 53,5% et 19,1% en 1990.

Cette modification des parts du gâteau est à peu près contemporaine de l'explosion de la dette publique dont nous parle aussi Philippe Van Parijs. Elle en est d'ailleurs largement la conséquence. Si la dette est insupportable, c'est bien parce qu'elle annihile les possibilités d'action des pouvoirs publics, en particulier en vue de réduire les inégalités sociales. Le conflit sur les moyens concédés à l'enseignement est bien l'illustration du raisonnement circulaire qui nous enferme : en refusant le refinancement de la Communauté, on ne règle pas le problème de la dette, mais on en accepte les effets. Gribouille ne faisait pas autre chose quand il sautait dans la rivière de crainte d'être mouillé par la pluie. Comme d'autres, nous sommes convaincus qu'un impôt exceptionnel sur les grandes fortunes créerait les conditions d'une autre politique.

Van Parijs nous incite pourtant à nous abstenir de toute revendication au niveau de la Communauté française, au nom d'une idée simple : la clé de répartition N/F de la dotation fédérale aux communautés serait favorable à l'enseignement francophone. Au delà de l'héritage de notre histoire, qui va disparaître sous peu, cette répartition constituerait une «faveur» parce que la Flandre est plus riche, et qu'elle contribue dès lors davantage à l'impôt. Toute demande au fédéral risquerait de mettre en cause la solidarité dont nous bénéficions, et doit donc être évitée. Pour notre part, naïvement sans doute, nous trouvons assez normal que la contribution à l'impôt soit croissante avec la richesse des contribuables, et que les dépenses de l'Etat soient par ailleurs fixées par des règles qui n'en dépendent pas : où serait la solidarité si chacun exigeait de l'Etat un retour, sous forme de services, proportionnel à sa part de financement ? La menace d'abandonner cette «norme» est une forme de chantage qui met en cause les fondements de notre système social : elle est irrecevable.

En pratique, l'idée d'exiger un retour de l'Etat à la mesure de la contribution qu'on lui fournit n'est pas sérieusement défendue tant qu'elle concerne des individus; elle ne prend une certaine consistance que reformulée dans le cadre de notre lancinante question nationale, et appliquée aux régions ou aux

communautés. Elle n'en est pas plus justifiée pour autant. D'autant que le partage des compétences entre institutions attribue précisément à la Communauté française l'enseignement, la culture, la recherche fondamentale, et le service public de radio-télévision. Le programme d'économies pluri-annuel pour lequel Laurette Onkelinx se bat bec et ongles, en affirmant bien haut qu'elle se refuse à mendier au nom de l'institution qu'elle dirige - mais qui est totalement dépourvue de moyens propres - est donc un projet à long terme de limitation des activités sociales qui échappent à la seule loi du marché.

Philippe Van Parijs applaudit et justifie en fin de compte l'édification d'un mur du refus par nos ministres communautaires au nom des efforts nécessaires «pour rejoindre en position de force le noyau des pays dont une véritable Europe sociale et fiscale soit à même d'émerger». On touche ici au fond même de l'argumentation, qui relève du *wishful thinking*, et on sait qu'il est toujours dangereux de prendre ses désirs pour des réalités. L'Europe qui se construit sous nos yeux est monétaire et marchande, et jusqu'à nouvel ordre, toutes les tentatives pour donner corps ne fût-ce qu'à un embryon de socle social ont fait long feu. A suivre Van Parijs, c'est donc pour construire un futur social résolument aléatoire qu'il faudrait étrangler tout de suite la sphère du non-marchand - bien au-delà de l'enseignement.

Beaucoup parlent aujourd'hui de la nécessité de poser un geste qui puisse dessiner une fin au long conflit qui nous occupe. Encore faudrait-il que les partis de la majorité et leurs représentants aux gouvernements fédéral, communautaire et régional ne se contentent pas de porter la logique des milieux financiers dans la population wallonne et bruxelloise, mais qu'ils relaient également celle des gens qu'ils représentent et qui essaient de se faire entendre. On en est loin : le refus opposé par Philippe Busquin à la suggestion de pensionner les enseignants à soixante ans est tragiquement révélateur à ce sujet. Faute d'un tel geste, l'attitude de nos gouvernants communautaires, loin de constituer «une source d'espoir et un motif de fierté» (Van Parijs), alimentera sans fin le désespoir et la rage de tous ceux qui trouvent que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, contrairement aux canons de la pensée «politiquement correcte».

L'incapacité de poser la question de la répartition des revenus conduit non seulement aux restrictions d'emploi, mais, en transformant la solidarité en mortification, elle la réduit à sa version punitive. Pour Van Parijs, seules les restrictions supportées par les enseignants, et au-delà par les autres catégories de salariés, permettraient de les maintenir au travail. Les autres revenus ne seraient pas entravés dans leur croissance. L'idée que notre société n'est pas réformable trouverait-elle à présent ses tenants dans le Parti socialiste lui-même, encouragé dans cette voie par Philippe Van Parijs ?



L'opinion publique n'a pas voulu de ce gâteau empoisonné !

ELLE A CHASSÉ LE MAUVAIS PATISSIER !

Elle chassera de même impitoyablement tout qui essaierait à nouveau d'empoisonner nos Droits et nos Libertés !!

Vive la Constitution !!! A bas les couvents !!!

«Le gâteau empoisonné».

Affiche de Flory imprimé à l'occasion des élections communales d'octobre 1911. Elle rappelle la chute du gouvernement catholique à la suite de l'affaire du bon scolaire. In *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente*, p.163.

parenthèses pour une illusion

à propos de
Le Passé d'une illusion
de François FURET*

claude renard

Le propos de l'auteur est d'écrire, non l'histoire du communisme ou de l'URSS, «*mais celle de l'illusion du communisme, aussi longtemps que l'URSS lui a donné consistance et vie*» (p.14).

Que, du début à la fin, les communistes (et d'autres) se soient fait des illusions sur l'URSS, personne aujourd'hui ne songerait à le nier. Mais F. Furet va beaucoup plus loin. Son essai, qui tourne souvent au pamphlet, tend à démontrer que l'idée communiste au XX^e siècle prit tout de suite, dès l'entrée en scène de Lénine en 1917, le caractère d'une illusion collective. «*L'illusion que Lénine s'est forgée sur sa propre action est partagée par des millions d'individus*» (p.36). Elle est double en ce qu'il est illusoire d'envisager comme possibles aussi bien l'extension de la révolution d'Octobre à plusieurs pays belligérants que la levée du poids «*de pauvreté et d'inculture*» qui pèse sur la vieille Russie. De ce fait, «*l'universalisme bolchevique butte très tôt contre les conditions concrètes qui ont entouré son succès*» (p.41).

* Editions Robert Laffont/Calmann Lévy, Paris, 1995, 580 pages.

On aborde ici un débat qui n'est pas près de se clore. Et il ne sera sans doute pas clos avec les développements que lui donne l'auteur.

Sur la première guerre mondiale, des analyses très fines alternent avec des considérations pour le moins discutables. Ainsi lit-on d'un œil approbateur que *«les événements de février 1917 en Russie, suivie des mutineries du Chemin des Dames, montrent à qui veut le voir de quoi sera payée l'incapacité des classes dirigeantes et des gouvernements à imaginer une issue organisée à la guerre des nations européennes: tout simplement de la révolution...»* (p.70) Et dans la même foulée, le Traité de Versailles fait l'objet d'une critique sévère. Mais que faut-il en conclure quant au caractère de ce conflit ? Pour F. Furet, la guerre s'explique essentiellement par les débordements du nationalisme, même s'il faut admettre qu'elle *«a bien parmi ses origines la compétition entre les grandes puissances»* (p.55). Quand on lit ces lignes, on sait déjà que l'auteur oppose ici la notion de nationalisme à celle d'impérialisme. La notion d'impérialisme est une fois pour toutes rejetée dans les ténèbres extérieures, au même titre que l'ouvrage de Lénine *«L'impérialisme, stade suprême du capitalisme»* (1916).

On peut pourtant se demander si F. Furet se satisfait lui-même de son explication, puisqu'il voit par ailleurs dans la première guerre mondiale *«un des événements les plus énigmatiques de l'histoire moderne»* (p.35). Mais si la notion d'impérialisme est ainsi écartée du débat - et le restera - sans aucun profit pour sa clarté, l'auteur, en revanche, continue à établir un judicieux rapport entre la prolongation des massacres et les événements russes, dont la portée internationale (*«Le charme universel d'Octobre»*) est mise en évidence. Outre que *«le maléfice qui enchaînait les volontés à une tuerie sans fin a été rompu»* (p.47), les bolcheviques *«ornent du charme irrésistible de la victoire un mode d'action historique où la gauche européenne reconnaît ses ancêtres et la droite ses ennemis»* (p.80). Mais, poursuit F. Furet, ce sont les illusions qui commencent. A ce stade, elles touchent, d'une part, à la filiation erronée établie entre les révolutions française et russe par des historiens comme Aulard et Mathiez (pp.81 et suiv.) et, d'autre part, à la nature sociale de la révolution d'Octobre qui *«n'est pas une véritable révolution prolétarienne»* (pp.103-104).

L'étude des liens historiques, imaginaires ou non, qui relie 1917 à 1789 (ou plus exactement à 1793) est en soi pleine d'intérêt, mais, dans un livre comme celui-ci, sa place peut paraître disproportionnée. S'il fallait prendre en compte des événements révolutionnaires antérieurs, d'autres auraient mérité plus d'attention, à commencer par la Commune de Paris qui était toujours une référence majeure pour les leaders bolcheviques à la veille d'Octobre. La même observation vaut pour la révolution russe de 1905 qui inventa les Soviets; l'auteur ne s'y arrête pas, alors qu'elle marque, avec la grève générale, l'irruption du prolétariat industriel sur la scène politique russe, à l'issue de la première guerre du siècle.

L'affirmation du caractère non prolétarien de la révolution d'Octobre va de pair avec une critique du léninisme qui semble parfois empruntée telle quelle à la presse occidentale des années 20. Il est reproché à Lénine sa *«préférence donnée à la révolution sur ce qui la rend utile»* (p.82); l'idée léniniste est *«étroite, fanatique, presque primitive»* (p.99). En un mot comme en cent, il aurait fallu s'en tenir à la révolution de Février qui avait toutes les vertus de la démocratie libérale. Mais ceci amène dans l'exposé de F. Furet une assez nouvelle contradiction. Comment le mouvement révolutionnaire russe aurait-il pu s'accommoder du gouvernement de Kerenski, alors que celui-ci entendait continuer la guerre? Or, on l'a vu plus haut, F. Furet lui-même admet que l'on a atteint en 1917 des limites que les gouvernements en cause n'auraient pas dû franchir et il le confirme du reste encore : *«Parce qu'elle a voulu faire la paix à tout prix, comme sa première tâche, la révolution d'Octobre révèle et incarne par excellence le profond travail par lequel les peuples sous les armes ont fini par interroger la guerre sur ses raisons. La Russie communiste est ainsi devenue un des pôles de la conscience européenne»* (p.101).

Il incombe au lecteur bienveillant de concilier de telles considérations avec l'assimilation de la révolution d'Octobre à un putsch du *«maximalisme bolchevique»*, auquel la guerre a donné *«les avantages inattendus de l'orthodoxie et de la continuité»* (p.104), face aux chefs de la II^e Internationale qui, bien qu'ils aient eu raison contre Lénine, n'ont pu *«s'expliquer sur le drame d'août 1914»* (p.116).

Lénine devient ainsi un composé d'aventurier politique et d'intégriste qui, tout en sachant que *«le sort d'Octobre 1917 se joue hors de Russie»* (p.101), tente le tout pour le tout avant d'être pris à son propre piège. *«...Depuis Octobre 1917, il (Lénine) avait passé une bonne partie de son temps à corriger ce qu'il considérait comme les multiples erreurs du Parti»* (p.162). *«Ce dogmatique sectaire, cet homme d'action expéditif n'a pas eu peur de mettre l'Etat sous la coupe du Parti et de faire régner la terreur, mais il a redouté avant de mourir la bureaucratisation du régime qu'il avait fondé»* (Ibid.).

La principale différence entre Lénine et son successeur tient finalement, selon F. Furet, à ce que Staline sera, lui, *«à l'aise dans la bureaucratie du Parti et dans l'arriération russe»* (p.163). On avait d'ailleurs déjà été prévenu : *«...il suffit de séparer Lénine de Staline pour réinventer un Octobre purifié. Le procédé est si tentant qu'on ne jurerait pas qu'il ne resservira pas demain à la réanimation posthume d'une mythologie 'soviétique'»* (p.94).

Dans un chapitre consacré au thème du *«socialisme dans un seul pays»*, l'auteur nous donne un aperçu des ravages de la dictature stalinienne qui s'organise et se consolide après la disparition de Lénine. Et c'est en rapport avec ce glissement rapide vers le despotisme qu'il évoque à juste titre, mais sommairement, l'arrivée en force de nouveaux cadres bolcheviques, très frustes et à la dévotion du dictateur. La question soulevée ici aurait sans doute mérité une analyse plus poussée. Certes, la stalinisation du régime soviétique dans l'entre-deux-guerres justifie tout le mal qu'en pense F. Furet, mais les réalités que cette période recouvre en URSS même ne se résument ni à la bureaucratisation ni aux crimes commis. A cette période correspond aussi, liée au développement industriel, ce qu'on pourrait appeler la promotion sociale et culturelle du moujik, lequel va trouver un vade-mecum à sa mesure dans les (jadis) célèbres *«Principes du léninisme»* parus en 1924 sous la plume de Staline. F. Furet recourt à un procédé simplificateur en ramenant ce phénomène social complexe et comportant des aspects positifs, à l'entrée en lice d'un ramassis de petits potentats locaux proches du Géorgien *«par la grossièreté des idées et des mœurs»* (p.166).

D'une façon générale, l'éclairage de l'histoire sociale et de l'investigation sociologique est trop souvent absent de cet essai-

pamphlet sur *«l'idée communiste au XX^e siècle»*, sauf à certains moments heureux de l'exposé, par exemple quand l'auteur explique le préjugé favorable dont l'URSS bénéficie en Occident dans les années 30, par les événements économiques et sociaux qui s'y déroulent. *«Coincidant avec la collectivisation agraire et le premier plan quinquennal soviétique, (la grande dépression) oppose l'anarchie capitaliste à l'organisation communiste comme le laisser-faire à la volonté»* (p.180).

En fait, l'idée communiste telle qu'elle se présente alors, toute conditionnée qu'elle soit par l'expérience soviétique (par l'image qu'on en a), n'est pas pour autant un article d'exportation made in URSS. C'est une idée qui convient parfaitement à l'esprit de classe de fractions importantes du prolétariat industriel en Occident, ainsi qu'aux milieux intellectuels dont on dit, à l'époque, qu'ils «se rangent sur les positions de la classe ouvrière». En France, particulièrement, la pensée stalinienne trouve un terrain fertile aussi bien dans l'héritage anarcho-syndicaliste que dans celui des théoriciens très dogmatiques que furent Guesde et Lafargue.

Avec la première guerre mondiale, l'«ère des masses», qui est une nouveauté du siècle, accumule des contraintes politiques inédites pour la droite comme pour la gauche. F. Furet, à qui l'on doit cette remarque pertinente, souligne que, désormais, *«le langage de la communauté fraternelle des combats»* sera *«acclamé à droite, comme un hommage à la tradition, mais aussi à gauche, comme une promesse d'avenir. Et il ne faudra pas attendre longtemps après la fin de la guerre pour voir le mot 'socialisme', réinventé par la droite, commencer une carrière nouvelle sous l'étendard du fascisme»* (p.198).

Partant de ce constat, l'auteur insiste sur la conception très à la mode qu'il a esquissée dès les premières pages de son livre et selon laquelle il faut renvoyer dos à dos communisme et fascisme, ennemis complices en ce sens que, pour des raisons philosophiques différentes, ils rejettent l'un et l'autre la démocratie. Quelques nuances viennent toutefois par la suite : *«Le nazisme est plus facile à identifier que le communisme comme ennemi de la démocratie puisqu'il a fait son credo de cette hostilité»* (p.259). Pour le reste, *«le bolchevisme stalinisé et le national-socialisme constituent les deux exemples des régimes totalitaires du XX^e siècle. Non seulement ils sont*

comparables, mais ils forment en quelque sorte à eux deux une catégorie politique...» (p.216).

Qu'on ne voie pas un quelconque signe de retenue dans la terminologie utilisée : «bolchevisme stalinisé» est bien synonyme de communisme, dont il est dit plus loin que le stalinisme deviendra, après la seconde guerre mondiale, le «stade suprême» (p.415).

La comparaison s'impose d'autant plus aisément à l'auteur que celui-ci, dans son approche du fascisme, ne fait pas montre d'une grande précision et se contente de vérités fragmentaires.

«On ne peut réduire le fascisme italien à une contre-révolution. C'est un mouvement révolutionnaire de plein droit» (p.210). *«... Le mystère du triomphe de Hitler n'est pas dans la toute puissance d'une classe, mais dans le consentement de la nation»* (p.232). F. Furet veut bien admettre en passant que *«le monde de l'argent»* a donné un coup de main à Mussolini par *«pusallinité bourgeoise»* (p.214), mais c'est tout. Après s'être gaussé des gens de gauche qui ont vu dans les dictatures fascistes des «marionnettes» du capital, il réaffirmera que le pouvoir hitlérien fut *«extérieur à toute force sociale consciente et organisée (...) aussi bien après qu'avant sa victoire»* (p.246). Dans cette optique, comme F. Furet l'a déjà suggéré (p.37), Hitler et Mussolini incarnent *«une réaction du particulier contre l'universel, du peuple contre la classe, du national contre l'international»* et le fascisme est encore en cela *«inséparable du communisme, dont il combat les objectifs tout en imitant les méthodes»*.

A force de vouloir maintenir à tout prix cette image d'un couple indissociable d'ennemis complices, l'auteur en arrive à soumettre son exposé à d'étranges torsions. Bien entendu, les partis communistes n'ont droit à aucun ménagement de la part de l'historien lorsque les indéniables carences de leur esprit critique à l'égard de l'URSS stalinienne (et aussi post-stalinienne) s'étaient au grand jour. Mais il s'agit de tout autre chose quand, après avoir affirmé : *«Staline manipulera bientôt les PC étrangers comme Hitler les Allemands hors d'Allemagne»* (p.251), F. Furet prétend démontrer que l'opposition entre le fascisme et l'antifascisme ne relève pas du

combat séculaire pour ou contre la démocratie, du seul fait que les communistes sont du côté de l'antifascisme.

Le Front populaire ? Il ne prouve rien. *«En démonisant le communisme, en le désignant comme l'ennemi par excellence, Hitler le signale à l'amitié des démocrates. La haine qu'il lui porte lui vaut certificat de garantie démocratique»* (p.280). Oui, le PCF a permis de grandes conquêtes sociales dans la France de 1936, mais, en fin de compte, *«la même mythologie ouvrière enveloppe le progrès social et les assassinats du NKVD»* (p.289).

Et l'Espagne ? *«Le pauvre Léon Blum»* a semblé infidèle à ses idées et les conservateurs britanniques ont sous-estimé le péril nazi, mais *«la non-intervention aurait pu être une politique non seulement sage, mais efficace, à condition d'être imposée à tous»* (p.290). F. Furet précise ensuite ce point de vue en ajoutant : *«...l'aide italienne et allemande à Franco, suivie par la mobilisation du Komintern en sens inverse, enferme la guerre civile dans les deux langages totalitaires. A partir de là, l'Espagne devient un enjeu central de la politique soviétique et de l'action du Komintern.»* (p.295).

Assez logiquement, la politique munichoise est abordée à peu près dans le même esprit : *«Les dirigeants anglo-français devaient-ils pour la protéger (la Pologne) contre Hitler, accepter qu'elle fût occupée par Staline ? La question mérite d'être posée (...) La remarque n'ôte pas sa valeur à la critique de la politique d'apaisement, qui a joint la sottise à la lâcheté. Mais elle en relativise la portée, dans la mesure où elle montre les impasses de la politique inverse.»* (p.368).

On le voit : l'acharnement mis par F. Furet à renvoyer dos à dos fascisme et communisme, en leur attribuant la même animosité pour la démocratie, le conduit à des positions parfois ambiguës.

Il est vrai que le communisme de 1917 dénonçait la démocratie «bourgeoise», en lui reprochant d'avoir cautionné les massacres d'une guerre justement qualifiée d'impérialiste. Mais Lénine ne voyait dans la dictature du prolétariat qu'un passage obligé relativement court vers un «développement de la démocratie jusqu'au bout», les Soviets devant combiner les avantages de la démocratie représentative et de la démocra-

tie directe. Il est vrai aussi que Staline a écarté le régime soviétique de ses objectifs initiaux, mais insidieusement; jamais il n'a pu le faire en laissant croire que ces objectifs étaient abandonnés. Cela nous a valu beaucoup de mensonges et de sophismes sur la démocratie socialiste et sur sa problématique évolution vers l'autogestion, mais, à aucun moment, le communisme, en tant que mouvement international, n'a renoncé à se réclamer de la démocratie. La notion de démocratie «populaire», indissociable des grands mouvements libérateurs de 1945-46, confirme cet attachement et il est d'autant plus déplorable que le stalinisme ait pu la gâcher qu'elle était, au départ, au cœur d'une politique réformatrice de gauche extrêmement prometteuse.

Présenter le stalinisme comme le «stade suprême» du communisme, c'est donc sacrifier à un procédé de polémique une analyse qui, faite sans parti pris, amène au contraire à voir dans le stalinisme un terrible obstacle interne à l'essor du communisme. Ceci n'est pas incompatible avec le rayonnement de l'URSS en 1945, non plus qu'avec le développement que connurent alors les partis communistes. En fait, la lutte contre le fascisme avec l'ensemble des forces démocratiques a été, pour l'idée communiste, un formidable facteur d'oxygénation qui va d'ailleurs lui donner les réserves nécessaires pour affronter les épreuves toute proches de la guerre froide.

On se doute que F. Furet ne fait pas dans la dentelle quand il aborde ce chapitre (encore qu'il assure ne pas vouloir en peser les causes ou les responsabilités). D'un côté, il y a le communisme en tous points détestable. *«En France comme ailleurs, le communisme fait appel chez les individus, en même temps qu'à l'idéalisme et à l'ignorance, à un goût caché du pouvoir, qui peut être joint à une passion masochiste de la force.»* (p.482).

Face au communisme, il y a les Etats-Unis. Bien entendu, l'impérialisme américain est une lubie marxiste-léniniste. Ce qui fait face au communisme, c'est *«la démocratie américaine»*, son *«messianisme»*. *«La puissance formidable des Américains dans les affaires du monde leur est venue un peu par hasard, comme un produit de leurs performances techniques plus que par leur volonté explicite de domination.»* (p.489). Leur *«croisade idéologique met clairement face à face, pour la première fois dans le siècle, communisme et*

démocratie.» (p.492). A noter toutefois que cette dernière phrase se termine par une nuance qui a toute sa valeur : «...Mais c'est au prix d'une épuration de l'idée démocratique où l'Europe ne retrouve pas sa tradition.» A noter également que le même chapitre contient de bonnes pages consacrées au phénomène du maccarthysme.

Pas de nuances, en revanche, dans l'analyse du «*communisme de guerre froide*» qui n'en justifie d'ailleurs que fort peu, on en conviendra. Selon F. Furet, on trouve déjà dans cette période un premier signe du déclin qui va s'accélérer après la mort du dictateur; c'est la rupture avec Tito, en 1948, qui «à travers l'idée nationale, rend manifeste le mensonge de l'universel révolutionnaire» (p.473). Mais il faut le vide créé par la disparition de Staline en 1953 pour que s'amorce réellement le «*commencement de la fin*». L'auteur situe ce moment dans les prodromes du XX^e congrès du PCUS qui illustrent très vite la «*dialectique interne d'une impossible succession*» (p.506). Dans la mesure où le stalinisme est perçu comme le «*stade suprême*» du communisme, il est évidemment normal de considérer que l'arrivée au pouvoir de Khrouchtchev et la dés-talinisation (relative) qui l'accompagne font sortir le communisme de sa période faste. Mais c'est une logique qui n'adhère pas à la réalité historique. Toute une dynamique se crée autour du XX^e congrès du PCUS. Le communisme international dépasse les lourdes ankyloses de la pensée stalinienne et les clivages de la guerre froide pour tirer - certes tardivement - les conclusions politiques de la dissolution du Komintern (que F. Furet mésestime à tort) et de son absurde résurgence : le Kominform. On assiste alors à un renouveau politique qui recèle de grandes possibilités et qui connaîtra de belles heures (avec des variantes d'un pays à l'autre) jusqu'aux années 70. Ceci malgré l'échec de Khrouchtchev, la longue période de réaction brejnevienne, les délires de la révolution «culturelle» chinoise...

Comme le suggère F. Furet, l'échec de Khrouchtchev n'est certainement pas étranger aux limites de sa critique du stalinisme, réduit à un de ses épiphénomènes : le «*culte de la personnalité*». Mais peut-être cette insuffisance aurait-elle pu être corrigée si elle n'avait été liée à des choix fondamentaux qui devinrent, eux, générateurs de catastrophes à long terme. L'idée de la compétition pacifique du socialisme «réel» avec les pays capitalistes avancés fut une idée très stimulante pour

les mouvements pacifistes. Mais elle prit appui, pour une large part, sur la conviction - déjà présente sous Khrouchtchev, évidente sous Brejnev, abandonnée trop tard sous Gorbatchev - que l'URSS devait et pouvait, sans dommages essentiels, jouer le jeu épuisant de l'«équilibre dans la terreur». Sur ce point, comme F. Furet le fait remarquer avec à-propos, c'est la politique de Reagan qui a tranché le débat (p.567).

Bien entendu, l'effondrement final de l'URSS ne pouvait pas ne pas avoir de répercussions graves pour le communisme en général, ne serait-ce qu'en raison du rôle de point d'appui aux luttes ouvrières et progressistes que cet Etat non capitaliste avait joué depuis ses origines, presque par le fait de sa seule existence. Mais la chute de l'URSS ne suffit pas à expliquer le reflux du communisme, spécialement en Europe occidentale. Ce reflux s'explique aussi par une adaptation beaucoup trop lente et hésitante aux mutations profondes de la société qui se sont produites, dans les vingt-cinq dernières années, sous l'impulsion des forces dominantes du capitalisme. Quant aux raisons plus particulières pour lesquelles le communisme soviétique a succombé à leurs coups, on retiendra, avec F. Furet, un trait déjà présent sous Khrouchtchev et «*qui sera beaucoup plus visible trente et quelques années après, à l'heure de Gorbatchev : son inaptitude à la réforme.*» (p.535). La question est déjà familière aux habitués des *Cahiers Marxistes*¹.

Assez curieusement, la dernière partie du livre et son épilogue amènent l'essayiste à reprendre le pas sur le pamphlétaire. «*La démocratie, écrit-il notamment, fabrique par sa seule existence le besoin d'un monde postérieur à la bourgeoisie et au Capital, où pourrait s'épanouir une véritable communauté humaine (...). La fin du monde soviétique ne change rien à la demande démocratique d'une autre société.*» (p.572).

On ne saurait mieux dire.

Mais n'est-ce pas ainsi que commencent les illusions ?

1. Voir les *CM*, n°178, avril 1991: «L'impossible réforme du socialisme réel», débat entre Ernest Mandel, Jacques Nagels, Mario Telo.

compte-rendu

Croisades et croisade *un colloque international à Huy*

La mode des commémorations fait rage, et on ne craint pas de remonter de plus en plus haut : troisième millénaire de Jérusalem (célébré avec des objectifs politiques précis), 1500^e anniversaire du baptême de Clovis, 900^e anniversaire de la première croisade...

Si en France la fête à Clovis semble conçue comme une affaire catholique et française, la ville de Huy entend évoquer «son» Pierre l'Ermitte, figure emblématique et controversée de la Première Croisade (1096), sous un angle pluraliste et critique.

Le colloque international «Croisades et croisade» qui s'est tenu à Huy le 27 avril, à l'initiative d'Anne-Marie Lizin et de l'asbl Septennales de Huy, a relevé le défi d'échapper au folklore et au simplisme. Des contributions de haut niveau ont permis de confronter les approches arabe et occidentale, et de lier passé et présent.

L'écrivain libanais Amin Maalouf (auteur de *Les Croisades vues par les Arabes*) n'était pas au rendez-vous, mais l'historien français Jean Fiori et la politologue égyptienne Mona Makram Ebeid ont revisité le passé en le dépouillant de ses oripeaux idéologiques et mythiques. C'est l'occasion pour nous de recommander la lecture de *La Première croisade*,

l'Occident chrétien contre l'Islam, un petit livre remarquable de Fiori, paru aux Editions Complexe. Intervenant capital au colloque de Huy, ce directeur de recherches au CNRS est grand connaisseur de «l'idéologie du glaive». Avec lui, avec Makram Ebeid, qui a rappelé l'éclat incomparable de la culture orientale au XI^e siècle, avec Maurice Kriegel, spécialiste de l'histoire de la judéité, on a pu redécouvrir la puissance des haines et des élans charriée par la sanglante épopée des croisades. On a pu mesurer la complexité des facteurs démographiques, sociaux, politiques et religieux qui en font la trame, dès l'abord, et qui vont évoluer au fil des ans.

«Dieu le veut!», lance en novembre 1095 le pape français Urbain II en appelant à combattre les infidèles : la guerre sainte va bientôt commencer. L'Eglise est engagée dans la lutte contre le pouvoir de l'Empire et pour sa propre unité. A l'heure des peurs de l'an mil, de l'essor de la chevalerie, de la misère populaire, le recrutement de «croisés» sera massif. Interviennent ici parmi d'autres facteurs les talents oratoires du prédicateur Pierre l'Ermite, qui sut toucher et entraîner «les pauvres gens». Les sources historiques, souvent contradictoires, ne permettent pas de répondre nettement à certaines questions sur le rôle qu'il joua, par exemple envers les Juifs, ou face à l'empereur de Constantinople, ni de savoir s'il fut ou non un fuyard lors du siège d'Antioche. Des historiens tels que Hélène Wallenborn se posent bien des questions sur l'authenticité des reliques de Pierre l'Ermite dans l'obituaire de l'abbaye de Neufmoustier...

Les recherches ont permis ailleurs des avancées qui dépassent le stade des (bonnes) questions. On savait que la croisade de 1096 avait été rythmée par des massacres de Juifs, surtout dans la vallée du Rhin. Maurice Kriegel, directeur du Centre d'études juives à Paris, a montré que ces pogroms ont suscité chez les Juifs des suicides collectifs - dont la référence remonte, semble-t-il, à la révolte de Bar Kokhva. Pour échapper à la conversion forcée ou à la mise à mort par les croisés, les Juifs s'entr'égorgeaient et immolaient leurs enfants.

Le volet intitulé «Croisade et société» allait déplacer le centre de gravité du colloque - de l'histoire vers la sociologie et l'éthique. A partir de lieux et d'expériences différents, Gabriel Ringlet, vice-recteur de l'UCL, Henri Madelin, directeur de la

revue française *Etudes*, Guy Haarscher, professeur de philosophie à l'ULB et Bichara Khader, chargé de cours à l'UCL, ont plaidé pour la reconnaissance de l'autre et pour la pluralité de la vérité.

Appels toujours aussi nécessaires, tant il est vrai que le syndrome des croisades n'a pas disparu dans le monde arabo-musulman, et qu'en Occident le mot Islam sert de fourre-tout pour diaboliser allègrement une culture, une histoire, une religion.

R.L.

Croisades et non-croisade : à propos d'une brochure d'Espace arabesque

Le titre de cette brochure : «Pour ou contre un cours d'histoire des religions?» Il s'agit pour l'asbl Espace arabesque d'impulser un débat public sur l'intérêt qu'il y aurait d'organiser, dans les écoles secondaires de tous les réseaux, un cours d'histoire comparée des religions et de la pensée laïque.

La commémoration de la première croisade donne à l'idée, lancée l'an dernier, une actualité et un argument supplémentaires. Faut-il vraiment attendre neuf siècles pour savoir ce qu'ont en commun les trois religions monothéistes, juive, chrétienne et islamique ? Pour que les valeurs portées par l'humanisme laïque aient droit de cité dans toutes les écoles ?

Pratiquer une religion est un droit pour chacun. Savoir que la religion ou la non-religion de l'Autre est respectable, n'est-ce pas un devoir ? L'initiative prise par Jean-Marie Cavada, président de la 5^e chaîne, de produire quarante-huit émissions télévisées sur l'histoire des religions est un signe de l'intérêt que présente cet immense dossier.

Divers avis sont développés dans la brochure : ceux du moraliste catholique Pierre de Loch, de l'historien Jean Puissant, de la philosophe Marthe Vande Meulebroeck, du pasteur Gabus, de l'historienne Anne Morelli, de Thomas Gergely professeur associé à l'Institut d'étude des religions et de la laïcité, de Bernadette prof de religion catholique dans une école

confessionnelle, de Mejed Hamzaoui, sociologue... Plusieurs de ces avis convergent sur la conviction (ou au moins l'espoir) qu'une meilleure connaissance des religions du Livre ainsi que de la pensée laïque constitue un facteur d'apprentissage de la tolérance, du respect de l'autre.

L'enjeu fondamental est donc de combattre l'intolérance, la croisade, la guerre sainte, et de promouvoir l'ouverture à la pluralité des cultures.

Mais des objections ont été formulées et le débat reste largement ouvert.

40 pages, 100F, Espace arabesque,
31 rue de l'Automne, 1050 Bruxelles.

livres

une réédition bienvenue :

Né Juif

Marcel LIEBMAN

A l'initiative de la Fondation Liebman, les Editions Labor viennent de rééditer le récit autobiographique de Marcel Liebman, paru en 1977 et sous-titré «Une famille juive pendant la guerre». C'est plus qu'un récit personnel : traitée avec humour et tendresse, c'est une analyse critique des comportements de la communauté juive de Bruxelles, enserrée dans l'étau de l'occupation nazie. Marcel Liebman avait raison de considérer nécessaire le rappel de ces années.

Enrichi d'une préface de Pierre Vidal-Naquet et d'une postface de Hugues Le Paige, ce texte devrait être lu ou relu cinquante ans après la guerre, dix ans après la mort de l'auteur. *Né Juif* raconte la peur, les solidarités et les replis égoïstes, l'impasse meurtrière du Judenrat, l'arrestation du grand frère Henri, l'immersion dans la religiosité catholique, les frustrations de l'après-libération... et déjà la nécessité d'un dialogue entre Juifs et Arabes en Israël. Lucidité et courage : un beau livre.

La Peur du rouge

édité par Pascal DELWIT et José GOTOVITCH

Institut de Sociologie - Editions de l'Université de Bruxelles,
230 pages - 895 FB.

Un colloque du même nom s'est déroulé à l'ULB en novembre 94: deux journées foisonnantes, où se croisaient exposés, films, exposition. Il ne s'agit pas d'actes du colloque, et c'est très bien ainsi.

La Peur du rouge présente une vingtaine d'exposés, souvent très denses, enrichis d'une substantielle introduction des éditeurs, de précieuses notices bibliographiques et d'illustrations éloquentes.

Peur du rouge : la formule est séduisante et contestable. Car si elle stimule la réflexion, elle peut encourager bien des fantasmes. On sait que le couteau entre les dents est un signe distinctif du communiste. Situait le phénomène dans une perspective historique, Delwit et Gotovitch montrent qu'à partir du XIX^e siècle, le «rouge» qui suscite l'angoisse, c'est en gros la classe ouvrière, le mouvement ouvrier, la Commune, la révolution sociale, le communisme - et à partir de 1917 le pouvoir soviétique.

En Belgique, les libéraux et les catholiques belges s'en sont servis pour marquer leur identité. Au PSB, l'anticommunisme a pendant un temps servi de trait spécifique. Mais il est aussi des formes de peur du rouge qui ont sévi au sein du parti communiste : aversion des dissidents «chinois», condamnation du trotskisme.

Trois parties dans le recueil : la Belgique au XIX^e siècle, la Belgique après 1917, éléments de comparaison et d'analyse. On aura deviné qu'il n'est pas question de résumer pareille matière.

Arbitrairement, on épinglera quelques contributions.

Celle de Jan Moolaert qui évoque la genèse du péril anarchiste et fait la part, dans les émeutes de 1886 en Wallonie, entre l'anarchisme *stricto sensu* et la jacquerie. Que le petit patro-

nat n'ait pas toujours été hostile au mouvement ouvrier, c'est ce que montre Serge Jaumain : c'est plutôt l'émergence des coopératives qui a suscité la peur du rouge dans ces milieux. Luc Keunings analyse le discours et la pratique de la police bruxelloise, face aux «rouges», et si l'un et l'autre ne concordent pas souvent, on retiendra que la police bruxelloise s'est systématiquement renforcée, moins pour lutter contre la criminalité que par peur de la subversion. Autre aspect de la répression antirouge : le fameux procès du «grand complot» en 1923, commenté par Gotovitch, qui constate qu'en l'occurrence «le fantasme avait précédé la dangerosité», puisque le dossier était vide et que la machine judiciaire s'était emballée en vain. Mais le patronat continuera à avoir peur; il soutiendra la SEPESS (Société d'études politiques, économiques et sociales) qui assumera à partir de 1925 la fonction de contenir le communisme.

Quant à «la répression légale du radicalisme politique», deux juristes, Annemie Schaus et Anne Krywin y consacrent une contribution substantielle d'où il appert que la criminalité de droite n'a jamais généré des mesures exceptionnelles, mais qu'il suffit d'une menace de rouge pour prendre des mesures d'exception. Et de rappeler le rapport Gladio.

La peur du rouge dans l'ordre colonial belge est évoquée par J.P.Vellut : le complot se cachait dans les cales des bateaux ou chez les missionnaires étrangers. D'où une «vigilance» soutenue et un cordon sanitaire, qui n'empêcha pas grand'chose.

Sur l'attitude de la JOC, bétonnée dans son opposition aux «rouges» et singulièrement aux jeunes communistes, dangereux et immoraux, Paul Wynants apporte un éclairage intéressant : il souligne la force avec laquelle est dénoncé le régime soviétique mais il ajoute : *«En fin de compte, comme ses concurrents socialiste et communiste la JOC essaie d'être - au sens sociologique du terme - un mouvement «totalitaire», englobant toutes les dimensions de l'existence individuelle et collective».*

Voilà déjà quelques indications sur la diversité des «rouges» et des «peurs» (lesquelles se survivent même s'il y a moins de «rouges» patentés et institutionnels). Et on n'aura rien dit

des contributions de Roland Lew, Jean-Michel De Waele, Anne Morelli, Andrée Despy, Denis Diagre et bien d'autres...

R.L.

***Gouverner la Générale de Belgique,
essai de biographie collective***

Ginette KURGAN-VAN HENTENRYK

266 pages, De Boeck-université, collection POL-HIS, 650F.

Il ne manquait pas d'ouvrages sur la Société Générale. Elle-même a produit sur ses activités une abondante littérature de caractère technique ou apologétique. Historiens et économistes ont multiplié les analyses pour cerner les dimensions et les mécanismes de son empire. La lutte syndicale et politique a fait de la SG une cible obsédante : on la retrouvait partout parce qu'elle était partout. Ainsi s'est forgée une image mythique de la Générale, d'autant plus forte que celle-ci a été et reste entourée de zones de mystère.

Ginette Kurgan-van Hentenryk, promoteur du Groupe d'histoire du patronat à l'Université libre de Bruxelles, apporte un regard original et des éléments nouveaux dans la longue recherche historique sur feu le plus grand holding du pays. L'auteure se situe, dit-elle, dans une double perspective, «*celle de l'histoire du patronat en tant que groupe social et celle de l'influence des équipes dirigeantes sur la structure et la stratégie de l'entreprise*».

C'est donc d'en haut et par l'intérieur qu'elle analyse le fonctionnement de la Générale, et elle le fait dans la longue durée, de 1830 à 1980. Un siècle et demi qui ne couvre donc ni l'enfance hollandaise de l'entreprise (née sous Guillaume en 1822), ni son démantèlement en 1988. Un siècle et demi qui ainsi reconstitué avec érudition - à partir du sommet - renforce et précise l'image d'une puissance économique hégémonique via une concentration financière et industrielle multiforme - et surtout l'image d'un pouvoir débordant largement la

sphère économique, grâce à des réseaux de relations familiales, politiques, idéologiques bien huilées.

Sur la notion de «cooptation» par exemple, dont on savait depuis longtemps qu'elle constituait le mode de recrutement des cadres dirigeants de la SG, Ginette Kurgan fournit une série d'exemples, qu'elle associe d'ailleurs à ce qu'elle appelle les stratégies matrimoniales du groupe ou la pratique de l'endogamie. Parmi cent autres, citons le cas de Victor Stoclet, directeur de 1882 à 1904. Il est *«issu d'une famille fort liée à la Société Générale. Par sa mère Pauline, fille de François de Munck, il descend d'un directeur de banque. D'autre part, son père Adolphe Stoclet, avocat fortuné, grand propriétaire foncier, traite de nombreuses affaires pour la SG. (...) La famille Stoclet figure parmi les gros actionnaires de la banque»*. Un détail : Adolphe Stoclet est l'homme du fabuleux palais de l'avenue de Tervueren.

G. K. fait un sort à la prétention de la SG d'avoir pratiqué la méritocratie. Il y a certes quelques cas de carrières brillantes débutées à l'échelon le plus bas : celui de Ferdinand Baeyens devenu gouverneur en 1892 est le plus célèbre, mais il est marginal. G. K. montre par ailleurs comment évolue, sous l'influence de facteurs politiques ou techniques, la zone de recrutement des cadres supérieurs, avec une professionnalisation accrue qui mettra les ingénieurs en première ligne. Demeure toutefois essentiel l'impact des relations familiales et sociales. A ce propos, quelques notations amusantes sur la mobilité spatiale de ces messieurs-dames : l'ascension vers les postes-clés de la SG s'accompagne bien souvent de la montée vers les plus beaux quartiers : autour de la Place Royale, avenue Louise.

L'approche de G. K. l'amène aussi à des constats «d'évidence», du plus haut intérêt. Ainsi, la participation de la Générale à la bataille du charbon, sous l'impulsion d'Achille Van Acker dans l'immédiat après-guerre, est motivée, note-t-elle, par le souci d'éviter la nationalisation des charbonnages. Semblablement, la participation de la Générale (secteur Electricité) au Comité de contrôle du gaz et de l'électricité procède de la volonté d'éviter la nationalisation de l'industrie électrique.

Gouverner la Générale de Belgique nous vaut quelques portraits de ces personnages souvent étonnants qui furent au

sommet de l'institution : Ferdinand De Meeus, Emile Francqui, Jean Jadot, Alexandre Galopin... Le premier cité, qui fut aussi le premier en date dans la Belgique indépendante, «*jeune banquier bruxellois bien apparenté*» est typique de l'époque, où le capitalisme national s'appuie sur Bruxelles et «*développe un réseau complexe de relations entre les familles de la grande bourgeoisie d'affaires et le pouvoir*». Époque où la jeune SG affirme sa vocation nationale et sa légitimité «*en insistant sur le caractère indissociable des intérêts généraux du pays et de ceux de la banque*».

Jadot et Francqui sont tous deux des hommes d'envergure; leurs règnes successifs couvrent la période 1913/1935, la grande guerre au cours de laquelle seront consacrés le rôle de leader de la SG dans le monde bancaire ainsi que son aura patriotique, et la grande crise qui débouchera quelques années plus tard sur une rationalisation des entreprises coloniales et un recentrage sur l'industrie. Le premier a un diplôme d'ingénieur délivré par l'UCL et commence sa carrière d'homme d'affaires sous la bannière Empain. Devenu «*le directeur de conscience des milieux d'affaires*», mais oui! il sera le chef du clan Jadot-Cousin. Le second est le fils d'un professeur à l'ULB, il bâtit sa carrière via l'armée et l'entreprise coloniale. Entre 14 et 18, il préside le Comité national de secours et d'alimentation, créé à l'initiative d'Ernest Solvay. Francqui jouera un rôle majeur sur le plan politique, notamment par son opposition au gouvernement Poulet-Vandervelde et en siégeant dans le gouvernement Jaspar, où il aura bien mérité des banques.

Quant à Alexandre Galopin, partisan de la «*politique du moindre mal*» en l'an 40, et assassiné en 1944 par des hommes de main de *De Vlag*, GK souligne les graves ambiguïtés de son attitude et se montre très circonspecte à propos de la «*doctrine Galopin*».

On ne s'étonnera pas de trouver un chapitre intitulé «*L'empreinte des coloniaux*»: elle est profonde, cette empreinte liée aux initiatives conquérantes de Léopold II, ainsi qu'aux inépuisables ressources géologiques et humaines du Congo. L'Union minière du Haut-Katanga, longtemps chasse gardée des Jadot et Francqui, a connu un essor prodigieux, en particulier pendant les deux guerres mondiales. Seuls maîtres à bord de la colonie entre 40 et 45, les Sengier et

Robiliart ont, grâce au minerai d'uranium, traité de puissance à puissance avec les Etats-Unis.

Un parcours singulier parmi les «coloniaux» : celui de Félicien Cattier (1869/1946). Ce fils d'instituteur, devient un avocat brillant et se spécialise en droit colonial. Il publie en 1906 un retentissant réquisitoire contre la politique coloniale de Léopold II dans «son» Etat-Souverain. Du barreau, Cattier passera bientôt à la finance via la Banque d'Outre-mer, présidée alors par Francqui. Mais cette Banque finira par être absorbée par la Générale, dont Cattier sera directeur en 1928 et vice-gouverneur de 35 à 39.

Les zones d'ombre qui demeurent autour du phénomène SG, c'est entre autres le rôle de la Cour, son influence, ses participations au capital. Il y a toujours eu des contacts, ne fût-ce que par la présence de dignitaires du Palais royal au collège des commissaires. Mais il y avait aussi des liens personnels, entre rois et gouverneurs, des échanges de services, où il reste encore place pour des explorations.

En tout état de cause, les ingrédients étaient réunis pour alimenter non pas un, mais des mythes : la Générale aura été tout à la fois ogre, hydre, géant génial, monstre sans scrupules, à ses heures patriote modèle ou collaborateur avisé, civilisateur et prédateur, groupe échappant à tout contrôle et jouant sur tous les tableaux, producteur de mécènes distingués et de ministres illustres.

Ce qui domine, c'est l'image d'un pouvoir exorbitant, indissociable de l'histoire de ce pays, finalement fragilisé par ce qui avait fait sa puissance.

R. L.

De Mobutu à Mobutu, trente ans de relations Belgique-Zaïre

Gauthier DE VILLERS

De Boeck, Collection POL-HIS, 1995, 260 pages

Directeur de l'Institut africain de Bruxelles et responsable des *Cahiers africains*, Gauthier de Villers connaît la musique zaïroise. Sa chronique de trente années de relations mouvementées, parfois convulsives, belgo-zaïroises, commence avec la prise du pouvoir par Joseph-Désiré Mobutu en novembre 1965, et se découpe en trois parties correspondant chacune à une décennie. Cela va de l'ère de la découverte d'abord émerveillée puis désenchantée (65/74), à la quête d'une rationalisation des rapports (75/85), pour arriver enfin au « temps des ruptures ».

Bien entendu, on retrouve ici l'imparable Union Minière du Haut-Katanga qui, en 1965, contribue pour 50% du budget total du Congo et pour 75% de ses ressources en devises. Enjeu énorme... L'attitude de l'Union Minière dans ses négociations avec un pouvoir soucieux d'accéder à la souveraineté, sera marquée, note GdV, par l'inconscience, le manque d'imagination, l'intransigeance.

On lira avec intérêt l'analyse de la « révolution mobutienne » caractérisée par la monopolisation du pouvoir et une réinterprétation de la tradition qui doit beaucoup au modèle colonial. Les interventions militaires au Shaba, la rivalité Belgique-France (dans laquelle s'inscrit en 88 le « coup » de Suez contre la Générale), le poids déterminant de la politique américaine et du FMI, les petits incidents et les grandes embrassades, tout cela jalonne une implacable dérive économique et sociale au Zaïre, et une corruption généralisée.

Dans son épilogue, GdV déplore qu'on ne se soit pas assez interrogé « sur ce que signifie et ce qu'implique le processus de remise en cause des modèles culturels occidentaux qui accompagne au Zaïre et ailleurs en Afrique l'effondrement de l'Etat et de l'ensemble des institutions « modernes ». La question des relations entre la Belgique et le Zaïre a dès lors continué à être posée dans le cadre de la problématique, simplement amendée, de la coopération au développement ». Or,

estime l'auteur : «*Ce sont les rapports entre les sociétés et les cultures qui doivent être avant tout réexaminés*». Pareille nécessaire ambition ne figure pas, que nous sachions, à l'agenda de nos divers gouvernements.

RL

***Femmes africaines et pouvoir,
les maraîchères de Kinshasa***

Gertrude MIANDA

L'Harmattan, 1996, 200 pages, 130 FF.

«*Femmes africaines et pouvoir*» est un ouvrage à la fois savant et succulent. C'est avec rigueur que l'auteure étudie l'évolution du travail, des revenus, du statut juridique et social des maraîchères de Kinshasa : même le procès de production de l'amarante-épinard et des feuilles de patate douce dans les vallées de la Ndjili et de la Funa n'aura plus de secrets pour vous...

Mais au delà de ces données précises, G. Mianda nous offre un brillant exercice de sociologie dynamique en situant ses quelque vingt «*héroïnes*» maraîchères dans leur vie quotidienne. En les suivant pas à pas, elles, leurs maris et leurs enfants. En les faisant parler de leur expérience, des obstacles rencontrés, de leurs astuces, de leur solidarité, de leurs objectifs.

Même si cette expérience devait encore être marginale, elle pourrait être le signe d'un mouvement profond, insoupçonnable par ceux qui n'ont «*connaissance*» de la société zaïroise que par des récits sur la misère générale, la dépendance sans cesse aggravée des femmes, le recours à la débrouille individuelle.

La débrouille n'est pas absente des récits de vie des maraîchères analysés par G. Mianda, et c'est bien normal : les vallées où elle a mené l'enquête ne sont pas des îlots protégés. Mais l'auteure parle davantage de stratégies que de débrouille, et sans doute l'essentiel et l'avenir sont là. Les stratégies sont analysées à partir des rapports sociaux de sexe, dans une perspective clairement *Gender and development*. Se référant aussi à Foucault, G. M. considère le pouvoir «comme un processus toujours en négociation entre partenaires, dans des situations précises». Ce pouvoir s'exerce en termes de stratégies et de tactiques, et les maraîchères s'en expliquent en images très concrètes, qui illustrent leur créativité.

Le Code zaïrois de la famille (1988) consacre la mise en tutelle de la femme et la sujétion de l'épouse-au-foyer à son mari-pourvoyeur-de-la-famille. La gestion des biens est donc affaire masculine. Souvent invoquée par G. M., la chanson populaire témoigne de ce que cette image est intériorisée dans la culture kinoise, mais qu'un changement en faveur des épouses est en cours. Ce changement est dû pour une part à la scolarisation des filles, mais surtout à la crise économique, laquelle a miné la position du mari comme seul soutien de famille.

Si la division socio-sexuée du travail réserve la production agricole à la femme et fait de la commercialisation des produits une affaire de femmes («les hommes ne savent pas vendre»), elle éloigne les femmes de la propriété. On notera qu'il existe cependant des maraîchères propriétaires ou copropriétaires, exerçant par là même le contrôle de toutes les activités.

Dans l'un et l'autre cas, c'est le contrôle des revenus de la production maraîchère qui est l'objet central de subtiles négociations, où peut intervenir la notion de compréhension mutuelle entre époux, prenant notamment en compte les devoirs envers les enfants.

G. M. montre comment les maraîchères de Kinshasa ont utilisé leur intelligence et leur ruse pour modifier le rapport des forces entre épouses et époux. Cette ruse est multiforme, depuis le recours (assez rare) à l'épargne bancaire, jusqu'aux marques de tendresse envers le mari, en passant par la soli-

darité féminine entre travailleuses. L'ensemble de ces pratiques trame la stratégie des maraîchères et fait d'elles des actrices sociales.

Par le biais de leur association, elles ont d'ailleurs participé à la Conférence nationale souveraine, ce qui est à coup sûr un signe de reconnaissance.

L'étude de ce processus ne suscite pas l'euphorie de G. M. Audace, créativité, capacité de s'autoorganiser (notamment dans la collecte de fertilisants ou dans diverses modalités de tontine) signifient certes que des éléments de développement endogène sont présents chez les maraîchères kinoises. L'auteure ajoute en guise de conclusion, une conclusion que rejoint aussi Benoit Verhaegen dans sa postface : *«Ce type de pratiques jette des bases d'un développement endogène et ouvre des brèches pour un épanouissement des maraîchères, même s'il n'est pas évident qu'elles changent en profondeur l'ordre établi par les hommes dans l'univers zaïrois. Mais à l'échelle de leur production, ces femmes modifient les règles traditionnelles de l'exercice du pouvoir».*

R. L.

UN PRIX À L'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON

Le prix 1996 de la Fondation «Jules et Marie Destrée», d'un montant de soixante mille francs, sera attribué à une étude portant sur l'histoire du mouvement wallon ou un de ses aspects.

Les travaux, inédits ou publiés après le 1^{er} janvier 1995, doivent être adressés, en trois exemplaires, avant le 31 décembre 1996, à Monsieur Jacques Lanotte, Président de la Fondation, 3 rue du Château, à 6032 Mont-sur-Marchienne. Tél. 071/36.80.15

Les Cahiers Marxistes
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- AGORA Liège
rue des Carmes 7 - 4000 Liège
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- A LIVRE OUVERT
rue St Lambert 116 - 1200 Bruxelles
- BIBLIO-REGENCE
rue de la Régence 53 - 4000 Liège
- CLUB ACHILLE CHAVEE
rue Abelville 34 - 7100 La Louvière
- F.N.A.C.
City II, rue Neuve - 1000 Bruxelles
- LE LIVRE INTERNATIONAL
bd. Lemonnier 171 - 1000 Bruxelles
- LE MONDE ENTIER
rue du Midi 162 - 1000 Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS
rue Faider 121 - 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE L'AVENIR
rue St Léonard 102 - 4000 Liège
- LIBRAIRIE LA DERIVE
Grand'Place 10 - 4500 Huy
- LIBRAIRIE NOUVELLE - HERMAN
passage de la Bourse 4/6 - 6000 Charleroi
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
rue d'Havré 35 - 7000 Mons
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
av. de la Toison d'Or 40/42 - 1060 Bruxelles
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42 - 1050 Bruxelles
- TELE-LIVRES
Court St Michel - 1040 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes 11 - 1000 Bruxelles

REVUE BIMESTRIELLE ISSN : 0591-0633

Editeur responsable :
Pierre Gillis
6, rue N-D Débonnaire
7000 - Mons

Membre de l'Association des Revues
scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

200 F.